L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1473 - VENDREDI 27 AVRIL 2018 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232



Grèves perlées à la SNCF



Les entreprises paient le prix fort

Photo : Réussir

Alors que le gouvernement table sur un essoufflement du conflit dans son bras de fer avec les cheminots en grève à la SNCF, les conséquences économiques du mouvement se font fortement sentir dans les entreprises qui dépendent du fret ferroviaire pour l'acheminement de leurs marchandises. Cérévia, union de six coopératives (Dijon Céréales, Bourgogne du Sud, Interval, Terre Comtoise, Terre d'Alliance et Groupe Dauphinoise) pour la commercialisation des céréales de Bourgogne Franche-Comté et Rhône-Alpes, en témoigne, par l'intermédiaire de sa directrice Fouzia Smouhi. Les grèves perlées désorganisent les flux logistiques, perturbent la réalisation des contrats en cours et handicapent lourdement l'écoulement des grains français. La note finale s'annonce salée pour les OS et les exploitants agricoles, alors que les céréales françaises se trouvaient en situation de reconquête sur des marchés très concurrentiels.

Pages 03-05

Côte d'Or

› Fête du bœuf à Créancey

Une bien belle édition



Nièvre

› Assemblée générale de la FDSEA

La compétitivité au cœur des débats



Yonne

› Qualité de l'eau

Une bonne volonté partagée et efficace







Sommaire

Côte-d'Or
04 • Fête du bœuf: Une bien belle édition
05 • Productions végétales: Se refaire une santé
06 • Mise à l'herbe: Allez hop, au pré !
07 • ZNT: Quels sont les points d'eau concernés ?

Nièvre
08 • FDSEA: La compétitivité au cœur des débats
09 • GDS: «*Donner un nouveau souffle à la structure*»
10 • Julie Cadiot: Le bien-être animal comme philosophie

Yonne
11 • Qualité de l'eau: Une bonne volonté partagée et efficace
12 • Formation: Une formation pour les agriculteurs engagés en semis direct
13 • Chasseurs de l'Yonne: Relations renouées avec l'Administration
14 • Charny Orée-de-Puisaye: La cuisine centrale bientôt opérationnelle

Région - France
15 • Parc naturel régional du Morvan: Partenariat renforcé avec les Chambres d'agriculture BFC
16 • Export: La Turquie, une réelle opportunité commerciale

Dossier
18-19 • Spécial irrigation

Filières
20 • Élevage Une diminution globale de 40 % de l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages

Infos Services
21 • Firmes & Machinisme
22-23 • Analyse & Tendances
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Vie quotidienne
32 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 € (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail : redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale : Jean-Yves Blondat - mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale : SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgrBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries : Roto Centre - 348, Rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - « Eutrophisation » : P tot 0,01 kg/tonne

Démarches innovantes

Lancement de la troisième édition des Trophées de l'agro-écologie

Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation lance la troisième édition des Trophées de l'agro-écologie, en partenariat avec le Crédit Agricole. Ceux-ci distinguent des démarches innovantes, individuelles ou collectives, exemplaires d'une agriculture à la fois productive et respectueuse de l'environnement, et des femmes et des hommes qui la font vivre.
Les Trophées récompensent particulièrement les démarches à caractère agro-écologique. Ces dernières sont autant de témoins réussis d'une agriculture productive, compétitive et s'appuyant sur les services rendus par la nature. L'évaluation de ces démarches se fera au regard de la triple performance : économique, environnementale et sociale.
Cette année encore, ces Trophées mettront à l'honneur les démarches de groupe avec le Grand prix de la démarche collective, qui souligne la priorité donnée à l'action collective d'agricultrices et d'agriculteurs engagés dans l'agro-écologie. Le Prix de l'innovation sera, quant à lui, décerné à la démarche individuelle d'un exploitant très innovant dans ses pratiques agro-écologiques.
Le concours se déroule en deux phases de sélection, avec un jury régional puis un jury national.
Les dossiers de candidature ainsi que le règlement du concours sont téléchargeables sur le site internet de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté à l'adresse suivante : http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/Appel-a-projets-Trophees-de-l-agro et également sur celui du ministère de l'Agriculture : http://agriculture.gouv.fr/les-trophees-de-lagro-ecologie
Les dossiers doivent être renvoyés à la DRAAF au plus tard le 30 juin 2018.

▸PRI info

Côte-d'Or Comment trouver une exploitation ?

Vous souhaitez vous installer, et vous êtes à la recherche d'une exploitation, d'une association, inscrivez-vous au Répertoire Départ Installation (RDI). Ce service vous offre la possibilité de rencontrer des cédants et de visiter leur exploitation. (service financé par l'Etat).Il vous permet également de vous accompagner dans la réflexion et dans les démarches de votre projet Vous pouvez consultez les offres d'exploitations disponibles sur le site internet : http ://www.repertoireinstallation.com. Contact Corine Garnier Penning : 03 80 68 66 55.

Nièvre Le Point Accueil Transmission

Le Point Accueil Transmission c'est : un lieu d'accueil pour les agriculteurs en fin de carrière qui songent à la transmission de leurs exploitations. Un lieu d'information et de suivi de votre cas, parce que chacun est différent…Un lieu de conseil pour passer le relais dans les meilleures conditions. Un lieu d'orientation vers les interlocuteurs spécialisés : fiscalistes, notaires, juristes, experts …n'hésitez pas à contacter Carole Simon ou Sylvie Simonin à la Chambre d'agriculture au 03-86-93-40-99 (accueil financé par l'Etat dans le cadre du Programme Régional à l'Installation).

Saône et Loire Vous avez un projet d'installation en agriculture ?

L'accueil au Point Accueil Installation est une étape incontournable pour toute personne qui a un projet d'installation en agriculture. Cet accueil doit être réalisé le plus tôt possible (idéalement 18 mois avant l'installation). Il vous permettra d'enclencher les démarches pour élaborer votre Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et de connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre. Vous pourrez être orienté vers d'autres personnes ressources en fonction de vos besoins ou de vos questions, et repartirez avec un échéancier personnalisé. L'accueil est financé par l'Etat. Contact : Point Accueil Installation au 06 37 23 61 99 pour prendre rendez-vous.

Yonne Le Point Accueil Installation : votre premier contact

Vous êtes intéressé(e) par le métier d'agriculteur, vous avez un projet d'installation en agriculture à plus ou moins long terme, vous envisagez une reconversion professionnelle en agriculture. N'hésitez pas à contacter le Point Accueil Installation. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans votre réflexion et pour vous informer sur le dispositif d'aides à l'installation et les démarches à l'installation (accompagnement financé par l'Etat). Plus d'informations au 03 86 94 21 99.

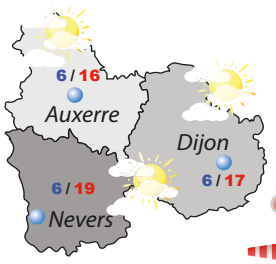
la météo présentée par Dijon Céréales

AGATE météo

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 27 Avril

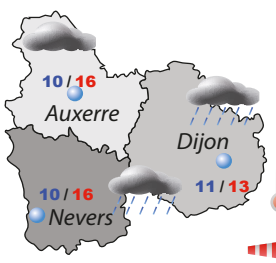


Beau temps
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages de beau temps.

T° mini : 5 à 7°C
T° maxi : 14 à 17°C
Vents : Est 20 km/h

Sainte Zita
Soleil : 06h39 - 20h59
Lune : 18h04 - 05h56

Samedi 28 Avril

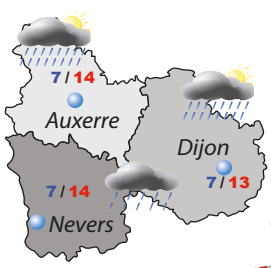


Pluvieux
Ce samedi se déroulera sous un ciel menaçant et quelques précipitations.

T° mini : 9 à 11°C
T° maxi : 13 à 17°C
Vents : Sud-Ouest 20 km/h

Sainte Valérie
Soleil : 06h37 - 21h01
Lune : 19h14 - 06h22

Dimanche 29 Avril



Perturbé
Bon nombre de précipitations sont attendues pour ce dimanche. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 6 à 8°C
T° maxi : 12 à 15°C
Vents : Sud-Ouest 30 km/h

Sainte Cath. de Sienne
Soleil : 06h35 - 21h02
Lune : 20h23 - 06h48

Prévisions à 7 jours

Lundi 30 Avril au Mercredi 2 Mai
Un temps bien nuageux avec quelques pluies pour ce mercredi.
Vents : Sud à 20 km/h
T° mini : 5 à 7°C T° maxi : 18 à 20°C

Du Jeudi 3 Mai au Dimanche 6 Mai
Cette période sera partagé entre belles éclaircies et précipitations.
Vents : Ouest à 20 km/h
T° mini : 7 à 9°C T° maxi : 18 à 20°C

clin d'œil



© Acip/Chaunu

Grève SNCF

Cérévia fait face, collectivement

Alors que le gouvernement table sur un essoufflement du conflit dans son bras de fer avec les cheminots SNCF, les conséquences économiques du mouvement se font sentir dans les entreprises qui dépendent du fret ferroviaire. Fouzia Smouhi, directrice de Cérévia, fait le point de la situation dans le transport des céréales et sur l'exécution des contrats.



Fouzia Smouhi, directrice de Cérévia

Entre les prévisions de France Agrimer qui place «*l'activité export sur de bons rails*» et la situation préoccupante du commerce des céréales sur le terrain, il y a la pleine mesure d'une grève perlée des cheminots, dont les effets économiques s'ajoutent à l'inconfort subi par les passagers des trains. Pourtant, ce jeudi, Fouzia Smouhi trouve un léger réconfort en constatant que deux trains sur quatre ont quand même pu partir vers leur destination. C'est une petite trouée d'azur dans un ciel chargé de menaces. Mais une hirondelle ne fait pas le printemps et au 22 mars, la directrice de Cérévia a comptabilisé l'annulation de trente trains, soit l'équivalent de 30 fois 1 300 tonnes de céréales qui n'arriveront pas à destination et ne permettront pas d'honorer les contrats en cours. Le préjudice est important car, comme l'explique Fouzia Smouhi, «*quand on parle de deux jours de grève, sur le terrain cela se traduit de fait pas quatre jours de non-exécution*». Et la note finit par être salée. «*À ce jour le préjudice commercial est estimé à 700 000 euros, sans compter l'impact du report de l'augmentation des stocks en fin de campagne*». Une perte sèche qui va forcément avoir des répercussions sur le revenu des agriculteurs et les bilans.

«*Chaque année nous affrétons 700 trains*», précise la directrice de Cérévia, sachant que l'activité transport s'effectue pour un tiers par rail, un tiers par camions et un dernier tiers par voie fluviale. Dans ce contexte de grève «*nous jouons à fond la carte du transport fluvial, à partir de Pagny pour aller vers Fos-sur-Mer, mais encore faut-il pouvoir en assurer l'approvisionnement du terminal par camions, sur un marché du fret très tendu*», souvent dans l'incapacité de répondre à l'accroissement de la demande. «*Heureusement, nous avons à notre disposition la flotte de Logivia, ce qui nous permet de satisfaire une partie de nos besoins*». Au-delà d'un coût de transport nettement plus onéreux (environ 30 % de plus), les camions ne pourraient pas compenser les insuffisances du rail. «*Un seul train transporte l'équivalent de 44 camions. Entre avril, mai et juin, 184 trains risquent d'être annulés, on mesure mieux au travers de ces chiffres l'ampleur du préjudice économique et environnemental qui s'ensuit*». La situation apparaît d'autant plus pénalisante que «*cette année tout se passait bien, les contrats étaient exécutés au fur et à mesure*». Cette accalmie était la bienvenue pour des céréales françaises en peine de compétitivité, qui retrouvaient des parts de marché sur cette dernière campagne. La grève des cheminots, même perlée, bouleverse ces équilibres fragiles. «*Sans solution de remplacement et dans l'impossibilité d'honorer certains contrats, les pénalités s'enchaînent, à raison de 18, voire 30 euros la tonne*» détaille Fouzia Smouhi. Les blés de la Mer Noire, plus compétitifs et surtout bien présents sur les marchés comblent les trous et ramassent la mise. Ce n'est bon, ni commercialement, ni économiquement et l'image de la ferme France en prend un coup au passage.

Heureusement, se félicite la directrice de Cérévia, «*notre Union de moyens Alliance BFC, trouve ici toute sa raison d'être. Sur le marché intérieur, nous pouvons quand même alimenter les Grands moulins de Strasbourg par l'intermédiaire de Terre Comtoise. L'union Alliance BFC facilite les échanges de grains entre les coopératives. Notre force dans cette nouvelle configuration, c'est notre complémentarité entre territoires et la diversité de nos marchés. Dans les difficultés actuelles, on mesure toute la raison d'être de cette union*».

Le gouvernement semble tabler sur un essoufflement du conflit, mais les conséquences économiques du mouvement s'avèrent déjà très importantes pour toutes les entreprises tributaires du fret SNCF. La situation ne saurait perdurer sans causer des dégâts majeurs à l'économie. Chez Cérévia on fait les comptes et l'on s'inquiète d'un possible engorgement des silos s'il faut en passer par des reports de stocks, alors que la prochaine campagne se profile. Là comme ailleurs, il n'y a pas de solution miracle, mais d'ores et déjà «*on explore toutes les pistes pour faire face*» sur le stockage comme sur le reste, assure la directrice de Cérévia.

ANNE-MARIE KLEIN



Le technoport de Pagny constitue une alternative efficace sur le chemin de Fos-sur-Mer, mais encore faut-il disposer de suffisamment de camions pour aller jusqu'aux silos.

En bref

Bio Le Parlement européen valide la nouvelle réglementation

Le Parlement européen a confirmé, le 19 avril lors d'un vote en plénière à Strasbourg, l 'accord conclu avec les États membres en juin 2017 sur la révision de législation sur l 'agriculture biologique. Le nouveau règlement prévoit notamment : de mettre fin à une partie des dérogations mises en place par les États membres, de supprimer le système d' équivalence avec les règles des pays tiers pour passer à un dispositif de «*conformité*», et une simplification des contrôles (basés sur les risques) mais qui seront étendus à l' ensemble de la chaîne d 'approvisionnement. Le texte doit encore être formellement validé par les États membres pour entrer en vigueur le 1er janvier 2021.

Restauration collective. Les députés confirment des objectifs contraignants

Après d' intenses débats, les députés ont décidé d 'adopter un amendement de la Nouvelle gauche, fixant, pour la restauration collective, un objectif global de 50 % de produits de qualité ou issus de l' agriculture bio ou locale ou respectueuse de l' environnement. Le texte initial du gouvernement prévoyait seulement «*une part significative*» de ces produits. La commission développement durable avait déjà proposé de rendre ces objectifs contraignants, mais son avis n'a pas été retenu par la commission des affaires économiques. Les députés LR et Modem ont vivement critiqué la mise en place d' objectifs contraignants dont la «*pente semble trop raide*», selon le député UDI Nicolas Turquois. À l 'inverse les députés France insoumise auraient souhaité aller plus loin, notamment autour de la notion de proximité. Un décret précisera des objectifs, en valeur dont un objectif de 20 % de produits issus de l' agriculture biologique.



Fête du bœuf

Une bien belle édition

Le pôle de Créancey a fait le plein samedi dernier à l'occasion de la quatrième fête du bœuf.



Loïc Bretigny (Sanvignes-les-Mines, ici à gauche), remporte le prix Vallée décerné au meilleur bœuf ou culard Charolais du concours. L'éleveur de Saône-et-Loire succède à David Gérard du Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan, 58), qui décroche le grand prix d'honneur mâle, attribué au deuxième meilleur bœuf ou culard du concours.

Les animaux de boucherie étaient à la fête le 21 avril à Créancey. Avec 128 bovins et 51 ovins, l'évènement a enregistré une affluence exceptionnelle alors que les concours du début d'année enregistraient tous des baisses de participation. La fête du bœuf a bénéficié d'une météo favorable pour attirer un public nombreux et remplir les tables lors du déjeuner. Le prix vallée 2018, distinction la plus prestigieuse de ce rendez-vous, a été remporté par Loïc Bretigny, éleveur en Saône-et-Loire. Plusieurs Côte-d'oriens ont su tirer leur épingle du jeu, et notamment des éleveurs habitant à seulement quelques kilomètres de Créancey (voir palmarès et photos).

Les acheteurs étaient également présents et un taux de vente très satisfaisant de 96% a été recensé. *«Les niveaux de prix, loin d'être exceptionnels compte tenu de la conjoncture, étaient légèrement supérieurs à ceux de 2017»*, s'est félicité Jean-Louis Brazey, président de l'association pour la promotion des animaux de boucherie de haute qualité, en remerciant l'ensemble des exposants, bénévoles, visiteurs et acheteurs de cette édition.



Deuxième participation consécutive à la fête du bœuf pour le Gaec Jeannin et très beau résultat avec le grand prix d'honneur génisse. L'élevage de Chazilly a vendu l'intégralité de ses cinq animaux présentés.

Tombola : Christian Marot, de Pouilly-en-Auxois, remporte le panier de produits du terroir mis en jeu sur le stand de Terres de Bourgogne.

Aurélien Genest



Pierre Desloire, de Maligny, décroche le grand prix d'excellence, attribué à la meilleure femelle de cette fête du bœuf.



Le Gaec Loiseau, de Meilly-sur-Rouvres, repart avec le prix de la ville de Pouilly-en-Auxois, décerné à la deuxième meilleure femelle Charolaise.



Le pôle agricole affichait complet.

Palmarès

Bovins
Prix Vallée : Loïc Bretigny (Sanvignes-les-Mines, 71). **Grand prix d'excellence femelle :** Pierre Desloire (Maligny). Grand prix d'honneur mâle : Gaec de Pensière (Alligny-en-Morvan, 58). **Prix de la ville de Pouilly-en-Auxois :** Gaec Loiseau (Meilly-sur-Rouvres). **Grand prix d'honneur culardе :** Gaec Brazey (Saint-Sernin-du-Plain, 71). **Grand prix d'honneur génisses :** Gaec Jeannin (Chazilly). **Prix d'honneur vache charolaise 8 ans maxi :** EARL Duvignaud Sébastien (Oudry, 71). **Prix spécial du jury :** Gaec Brazey (Saint-Sernin-du-Plain, 71).
Prix d'honneur
Bœufs Charolais : Charles Guedjou (La Comelle, 71), Gaec de la Croix Cargeot (Saint-Martin-de-la-Mer). **Culardes charolaises 3 ans :** Laurent Brocard (Chaudenay-le-Château). **Génisses Blanc-Bleu :** Gaec Jacquenet (Uncey-le-Franc). **Génisses Charolaises 3 ans :** Gaec Biétry (Flagey-Echézeaux), Charles Guedjou. **Vaches autres races :** Charles Guedjou. **Vaches Blanc-Bleu :** Gaec Jacquenet. **Vaches Blonde d'Aquitaine :** Gaec Pitre Père et Fils (Le Meix). Vaches Charolaises (Loïc Bretigny). Vaches **Limousines :** Charles Guedjou.
Super prix d'honneur
Croisés : EARL de la Roche Fontaine (2) (Sainte-Colombe-en-Auxois), Gaec Desplantes (Beurey-Bauguay). Race Vendéens : Gaec des Chaumes (Marcheseuil).
Prix d'honneur
Berrichons : Gaec Dupaquier (2) (Posanges). Croisés : Christine Bolatre (2) (Liernais), Gaec Desplantes. Vendéens : Gaec des Chaumes.
Ovins



L'EARL de la Roche Fontaine, de Sainte-Colombe-en-Auxois, a remporté deux des quatre super prix d'honneur ovins.



Basile Jeannin et le Gaec des Chaumes, de Marcheseuil, remportent le super prix d'honneur chez les Vendéens.



Le Gaec Desplantes (Beurey-Bauguay) a décroché un super prix d'honneur chez les Croisés.

Productions végétales

Se refaire une santé

Le retour des beaux jours va-t-il faire «*repartir*» les grandes cultures du département ?



Près d'un tiers des orges de printemps des adhérents de Dijon Céréales n'a pas été semé ou l'a été très tardivement.

Ce n'est pas un scoop, il a beaucoup plu ces derniers mois. *«Entre l'excès d'eau, l'alternance avec le gel et une pression d'altises assez importante par endroits, les dégâts en colza sont parfois conséquents. Il est difficile de les chiffrer, mais près de 10 % des surfaces dédiées à cette culture pourraient y rester cette année»*, commente Marc Patriat, président de Dijon Céréales.

Le responsable côte-d'orien fait également remarquer le faible tallage des orges et des blés : *«les cultures sont en retard, c'est certain. Mais je reste optimiste devant le beau temps qui revient. Celui-ci a déjà bien changé la donne en seulement quelques jours. Les premières journées ensoleillées de cette deuxième quinzaine d'avril semblent avoir déjà fait beaucoup de bien aux cultures, du moins en apparence. Si nous n'avons pas de grosses chaleurs ni de pluies importantes, la situation devrait évoluer favorablement»*.

Des évolutions

L'excès d'eau presque généralisé au département a plus que retardé les semis de printemps. *«C'est assez problématique pour environ un tiers de nos orges : certaines ont été semées très tardivement, d'autres n'ont tout simplement pas pu être semées. Dans le premier cas, nous misons une nouvelle fois sur la météo pour rattraper le coup, pour le second cas de figure, les agriculteurs vont se rattraper avec du tournesol, du maïs et du soja»*, indique Marc Patriat. Une autre culture sera probablement moins présente cette année en Côte-d'Or selon le président : *«avec les mauvais résultats enregistrés lors des deux dernières années, un certain nombre d'agriculteurs ne sont pas repartis en pois d'hiver. Un autre fait marquant mérite d'être souligné avec le développement de l'agriculture biologique : de plus en plus d'exploitants s'y intéressent, entreprennent une conversion ou pensent à le faire prochainement»*.

AURÉLIEN GENEST

Un autre sujet de préoccupations

La grève de la SNCF handicape fortement l'activité d'exécution des ventes de la filière céréalière. La coopérative Dijon Céréales est concernée, son président Marc Patriat redoute même des pertes considérables : «*L'impact est énorme et pourrait atteindre voire dépasser les deux millions d'euros avec trois mois de grève. Livrer des céréales en train à Fos-sur-Mer est quasiment impossible aujourd'hui. Plus de 80 trains sont prévus au départ jusqu'en juin : nous en avons déjà raté un certain nombre et nous craignons d'en manquer plus d'une quarantaine. La mise sur la route de camions est nécessaire pour combler le déficit de convois ferroviaires et va logiquement engendrer des surcoûts importants. Livrer par train de 1 200 tonnes ou par camion de 24 tonnes, ce n'est pas la même chose et surtout pas le même prix… Ces coûts de logistique et de main-d'œuvre s'ajoutent à deux autres problématiques : celle du stockage en silo qui risque d'être important avant la moisson et celle de la demande parfois non satisfaite de nos clients*».

▸ Agenda

29/04 : Marché de producteurs
La Ferme des Louvières, à Saint-Julien, ouvre ses portes ce dimanche 29 avril à partir de 10h00. Au programme : marché de producteurs locaux, repas campagnard, dégustation de charcuterie fermière, animations pour enfants, tombola gratuite.

02/05 Visite d'exploitation bio
Bio Bourgogne organise une visite de l'exploitation au Gaec de la Seine, chez Pascal Guérin à Billy-lès-Chanceaux à partir de 9h30. Au programme : présentation de l'exploitation et de ses différents ateliers de production en grandes cultures et en élevage. Repas possible à Saint-Seine-l'Abbaye, (réservation avant le 30 avril). Renseignements : 06 89 27 97 68 / 06 80 43 16 97.

04/05 : Réunion «Bout de prairie» à Origny
Le printemps est une période clé pour la gestion du pâturage et la constitution de stocks fourragers de qualité. Alysé et la Chambre d'agriculture vous invitent à une réunion « Bout de prairie ». Que vous soyez éleveur laitier et/ou allaitant, vous avez rendez-vous vendredi 4 mai de 9h45 à 12 h00 sur une parcelle du Gaec des Marronniers (Origny). A cette occasion, nous ferons le point sur les problématiques du moment liées à la gestion des prairies, à la production d'herbe et à sa récolte.

Vente directe

Sacrés fromages

Les produits laitiers de la Chèvrerie de Blancey partent comme des petits pains sur les foires et marchés autour de Pouilly-en-Auxois.

La vente directe se porte bien, sa dynamique ne devrait pas s'arrêter en si bon chemin. Sébastien Roussel, installé en 2011 à Blancey près de Pouilly-en-Auxois dans un élevage de chèvres avec un atelier de transformation, connaît une très belle période de ventes. *«Il n'y a pas de collecte de lait dans le département, les éleveurs caprins transforment l'intégralité de leur production et optent très souvent pour la vente directe. C'est la meilleure manière de valoriser ses produits»*, indique le Côte-d'orien de 36 ans. Fromages blancs, yaourts, tomes, crottins, crottins aromatisés, camemberts de chèvres : de nombreux produits sont confectionnés à Blancey puis vendus dans le département, de préférence dans un petit rayon autour de l'exploitation.

Nombreux lieux de ventes

La Chèvrerie de Blancey est présente le vendredi soir au marché de Pouilly-en-Auxois, le samedi matin à Saulieu et chaque jeudi soir devant la gare de Dijon. Adhérent à Bienvenue à la Ferme, Sébastien Roussel participe régulièrement aux évènements du réseau. Le rendez-vous de Beaune des 14 et 15 avril a d'ailleurs été à la hauteur de toutes les attentes avec un chiffre d'affaires encore en progression par rapport aux précédentes éditions. Les foires et marchés permettent à la Chèvrerie de Blancey d'écouler près de 80 % de ses produits. Les portes de la ferme sont également ouvertes chaque mardi soir de 18 heures à 19 heures avec la possibilité de visiter l'élevage et l'atelier de transformation. Sébastien Roussel travaille aussi avec plusieurs épiceries, restaurants, petites surfaces et réseaux de communautés du département. Afin de l'épauler dans son travail, le producteur a embauché une employée à mi-temps depuis près d'un an : *«La vente directe a le vent en poupe et m'a permis de recruter de la main-d'œuvre, très appréciable car avec ce métier, nous avons souvent la tête dans le guidon ! Une partie de la population revient au local en recherchant la qualité. Opter pour des produits locaux est une démarche logique et écologique»*.

AURÉLIEN GENEST



Sébastien Roussel élève 33 chèvres et transforme l'intégralité de ses 25 000 litres de lait.

Soixante-six nouveaux cabris

Les chevrotages de Sébastien Roussel se sont déroulés durant tout le mois de mars. Chaque chèvre a donné une moyenne de deux cabris, pour un total de 66 nouveaux animaux nés sur l'exploitation. «*Certaines chèvres n'ont donné qu'un cabri, d'autres en ont eu trois. Tout s'est très bien passé : j'avais 36 chèvres au départ, seulement trois étaient vides*», explique l'éleveur de Blancey, qui est dans l'obligation de faire reproduire ses animaux pour pouvoir obtenir du lait et donc des fromages. «*Il y a peu de débouchés pour les cabris*», informe le producteur, «*leur viande est très peu consommée en France. Les cabris sont donc vendus à perte à un engraisseur, pour être ensuite consommés, principalement dans les pays méditerranéens. Le cabri d'une semaine n'est vendu que cinq euros, nous devons les transporter jusqu'à Fleurville près de Tournus*».

Cette année, Sébastien Roussel a vendu quelques animaux à des particuliers en passant une annonce sur le site leboncoin. Le Côte-d'orien a gardé les dix femelles les plus lourdes, issues des meilleures productrices pour renouveler son troupeau.

Une production saisonnée

La reproduction des chèvres se déroule à l'automne, quand les jours diminuent. Les naissances sont groupées cinq mois plus tard au printemps. Une pause de lactation et donc de production est observée durant les trois derniers mois de gestation, car les chèvres ne peuvent pas donner à la fois du lait et nourrir leurs futurs cabris. «*La production de fromages de chèvres est donc saisonnée, avec une pause durant l'hiver*», fait remarquer Sébastien Roussel, «*nous prenons le temps d'expliquer cette contrainte aux clients qui ont parfois du mal à comprendre. En effet, les fromages de chèvres sont présents toute l'année dans les supermarchés ! Il faut savoir que les gros élevages industriels désaisonnent leurs chèvres avec des hormones et/ou des traitements lumineux pour pouvoir avoir du lait toute l'année. Personnellement, je préfère laisser faire la nature. Cela me permet de faire une pause durant l'hiver, d'arrêter les marchés quand ces derniers sont plus calmes et de fabriquer des fromages avec la bonne herbe des pâtures*».

Mise à l'herbe

Allez hop, au pré !

Le Gaec Bertrand lâche ses animaux autour de Marcilly-Ogny depuis trois semaines.

La mise à l'herbe a débuté le 1er avril chez Romain et Bernard Bertrand, avec le lâcher d'une soixantaine de jeunes bovins sur les terres les plus portantes de l'exploitation. L'opération devrait s'étaler jusqu'aux environs du 10 mai pour ces deux éleveurs réalisant des vêlages de printemps. Les deux Côte-d'oriens ont profité du retour du soleil la semaine dernière pour effectuer de nombreux lâchers sur une partie de leurs 250 hectares de prairies naturelles. *«Les vaches de réforme et les premiers petits veaux ont été sortis ces derniers jours, nous allons attendre la fin des vêlages pour tout mettre au pré»*, indique Romain Bertrand, ravi de voir les conditions climatiques s'améliorer après une fin d'hiver très arrosée.

La pousse va enfin partir

L'année est relativement en retard avec les précipitations, le froid et le faible ensoleillement des derniers mois. En plus d'une portance loin d'être optimale dans toutes les prairies, la pousse d'herbe était encore *«plus que timide»* il y a une dizaine de jours. *«Les premiers animaux ont pris la direction des terres les plus granitiques pour ne pas détériorer les prés»*, poursuit Romain Bertrand, *«la faible pousse de l'herbe n'est pas un réel problème puisque nous effectuons un chargement progressif lié à nos vêlages de printemps. Un pré destiné à recevoir trente vaches va en accueillir dix premières, puis dix autres une semaine tard et enfin dix dernières la semaine d'après. Si les températures confirment leur redressement, s'il ne fait pas trop de vent et qu'il arrête de geler le matin, tout devrait très bien se passer»*.

AURÉLIEN GENEST



Près de 430 bovins dont 90 mères Charolaises et 60 Limousines retrouvent le grand air.

Le coup de bourre de l'année

La mise à l'herbe a nécessité une préparation progressive des animaux dont la plupart ont été lâchés trois jours autour de la stabulation. Les petits veaux ont été déparasités et du Séliode (sélénium et iode) leur a été administré. Réparation des clôtures, vêlages de printemps, préparation et réalisation de la mise à l'herbe, nettoyage des bâtiments et bientôt préparation du matériel de récolte : tout s'enchaîne voire se cumule en cette période de l'année au Gaec Bertrand. Le travail est d'autant plus dense cette année que l'exploitation s'est agrandie d'une centaine d'hectares.



Trucs et astuces

Romain et Bernard Bertrand n'apportent aucun engrais, ni minéral, ni fumier dans leurs prairies : *«Nous nous organisons pour effectuer une rotation entre la fauche et la pâture. Pour les plus grands prés, l'utilisation d'une clôture électrique s'avère très utile. L'idée est d'obtenir un engrais qui ne coûte rien, apporté par les vaches quand le pré en question se destine à la pâture. Nous avons toujours utilisé cette technique qui marche très bien. L'une des conditions nécessaires pour l'appliquer est d'avoir un parcellaire assez plat. Par chance, c'est notre cas»*.

La mise à l'herbe des 55 brebis Texel du Gaec Bertrand a commencé la deuxième semaine d'avril avec une autre particularité comme l'explique Romain Bertrand : *«Nous mettons six à huit brebis et leurs agneaux dans un pré comptant vingt vaches. Les ovins vont venir manger l'herbe que laisseront les bovins. Ce mélange d'espèces animales nous évite aussi et surtout bon nombre de problèmes de parasitages et même de boiteries. Les agneaux profitent bien, ils ne reçoivent aucun complément. Gras, ils seront bons à vendre début août»*.



Des stagiaires tous les ans

Alicia Rouge, scolarisée à AgroSup Dijon, était en stage la semaine dernière au Gaec Bertrand. La jeune dijonnaise de 22 ans a participé à la mise à l'herbe de bon nombre de bovins : *«Nous sommes 112 élèves en première année, dans la promotion agronomie. Chacun d'entre nous effectue un stage de six semaines en exploitation, réparties en trois périodes. Le but est de découvrir toutes les différentes facettes d'une exploitation, en y vivant au quotidien»*. Romain Bertrand prend plusieurs stagiaires chaque année : *«Quand j'étais à l'école, j'étais bien content de trouver un maître de stage. C'est une façon pour moi de rendre la pareille, même si recevoir un stagiaire au sein de sa ferme demande beaucoup de temps. Il faut être aussi très vigilant sur la sécurité. Je prends systématiquement un élève d'AgroSup et un autre d'une MFR dans la Meuse. Cette année, j'ai même une troisième personne qui est actuellement en contrat de spécialisation ovins à Charolles»*.



Zones de non traitement (ZNT)

Quels sont les points d'eau concernés ?

Cours d'eau et implantation des bandes enherbées : une visualisation unique des points d'eau concernés par les ZNT est disponible sur le site internet de la Préfecture de Côte d'Or.

Les règles en vigueur concernant les zones non traitées (ZNT) sont fixées par l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Sont concernées toutes les personnes qui appliquent des produits phytopharmaceutiques : agriculteurs, paysagistes, personnels des collectivités, particuliers…
La zone non traitée (ZNT) est une distance à respecter vis-à-vis des points d'eau lors de la pulvérisation ou du poudrage d'un produit phytopharmaceutique. Elle a vocation à limiter les transferts atmosphériques qui ont lieu pendant l'application des produits, nommés dérive. Sur les ZNT, aucune application de produits phytopharmaceutiques ne doit être réalisée.
La liste des points d'eau concernés par les ZNT est définie par un arrêté préfectoral de définition des points d'eau en date du 3 août 2017. Il s'agit :
- des cours d'eau définis à l'article L. 215-7-1 du code de l'environnement (cartographie cours d'eau « police de l'eau »)
- les écoulements issus de la cartographie BCAE (Bonnes Conditions Agro-environnementales)
- des éléments ponctuels et plans d'eau figurant sur les cartes au 1/25 000 les plus récemment éditées de l'Institut géographique national

L'arrêté ministériel du 4 mai 2017 précise en outre que toute application directe de produit est interdite sur l'ensemble des éléments du réseau hydrographique y compris les fossés.

Une visualisation cartographique unique des cours d'eau « police de l'eau », « BCAE »et « ZNT » sur le site internet de la Préfecture

Une visualisation unique de l'application des ZNT, des BCAE et des cours d'eau « police de l'eau », répondant chacun à des critères distincts, est proposée sur le site internet de la Préfecture de Côte-d'Or dans la rubrique « politiques publiques/environnement/eau/rivières et milieux aquatiques ».

• Cours d'eau au titre de la «police de l'eau »

La vocation de la cartographie des cours d'eau au titre de la police de l'eau est de mieux faire connaître les écoulements sur lesquels des travaux en cours d'eau (selon leur nature) peuvent faire l'objet d'une procédure de déclaration ou d'autorisation au titre de la loi sur l'eau auprès de la DDT (service de l'eau et des risques – bureau police de l'eau). Dans le cas général d'un écoulement identifié comme fossé, les travaux ne sont pas soumis à procédure administrative sauf cas particuliers (présence de frayères, zones humides notamment).
La totalité du département est couverte par une cartographie progressive où figure une première détermination de cours d'eau. Cette cartographie est issue du travail de groupes techniques restreints déclinés par bassin versant animé par la DDT et regroupant l'Agence Française pour la Biodiversité, la profession agricole, la fédération de pêche, la structure de gestion du bassin et l'association des maires de France. Son rôle est de travailler à l'identification des écoulements au statut actuel indéterminé. Cette cartographie est évolutive en fonction de l'avancée du travail des groupes techniques sur les différents sous bassins.

• Cours d'eau et fossés « BCAE » :

Les exploitants agricoles demandeurs d'aides PAC soumises à la conditionnalité doivent obligatoirement implanter une bande tampon d'une largeur minimale de 5 mètres en bordure des cours d'eau ou fossés dits BCAE. Ces écoulements sont définis par arrêté ministériel qui intègre la carte départementale « BCAE ».
Ces bandes tampon doivent porter un couvert herbacé, arboré ou arbustif permanent et couvrant. Elles ne doivent recevoir ni traitement phytopharmaceutique, ni fertilisation.

• Points d'eau concernés par les ZNT :

L'ensemble des deux catégories ci-dessus (cours d'eau police de l'eau et BCAE) ajouté aux éléments ponctuels et plans d'eau visualisables sur le fond de carte au 1/25000 de l'IGN permet de distinguer les points d'eau concernés par l'application des ZNT.
Pour rappel, la largeur de la ZNT peut être réduite sous certaines conditions notamment par la mise en place d'une bande enherbée (dispositif végétalisé permanent) de 5 mètres de large et sous réserve de la mise en œuvre de moyens permettant de diminuer le risque pour les milieux aquatiques (ex : buses antidérives).

Pour connaître les écoulements concernés par l'implantation d'une bande enherbée, il est nécessaire de consulter la carte en ligne au moment du semis :
Pour déterminer les écoulements et points d'eau où l'implantation d'une bande enherbée doit être réalisée, il est nécessaire avant les semis de consulter la cartographie en ligne sur le site internet de la Préfecture et de repérer :
- les écoulements caractérisés comme « cours d'eau » dans le cadre du travail de la cartographie des cours d'eau : en bleu sur la carte
- les cours d'eau et fossés dits « BCAE » : en rose sur la carte (pas d'évolution cette année)
- les éléments ponctuels et plans d'eau du fond de carte IGN au 1/25000

Deux mises à jour concernant les cours d'eau issus du travail de cartographie cours d'eau (en bleu sur la carte) ont été réalisées en fonction des avancées significatives des groupes de travail : en juillet 2017 (qui concernait les semis d'automne) et plus récemment en février 2018 (12 février 2018) qui concerne les semis de printemps.
Il est donc nécessaire de consulter la carte en ligne avant les semis des cultures pour effectuer le semis d'une bande enherbée si celle-ci est nécessaire.
Si des cours d'eau ont été identifiés entre ces deux mises à jour et concernaient des semis déjà réalisés, ces évolutions seront à prendre en compte pour les prochains semis.

Outre les écoulements restant à expertiser sur le terrain, les bassins où la démarche de détermination va être prochainement engagée sont ceux de la Saône, de la Tille amont, de l'Arroux et de la Romanée

Pour tout renseignement complémentaire : vous pouvez contacter la DDT21, service de l'eau et des risques: 03.80.29.43.60

COMMUNIQUÉ DDT21



Assemblée générale de la FDSEA

La compétitivité au cœur des débats

La FDSEA 58 était réunie à Sermages le 20 avril dernier en assemblée générale ordinaire. Le dossier ZDS, les dégâts de gibiers et les Etats Généraux de l'alimentation ont largement animé les débats.



Le président Stéphane Aurouseau, entouré des élus de la FDSEA

Le soleil était de la partie ce vendredi après-midi à Sermages pour cette 72e assemblée générale de la FDSEA 58. Une réunion placée sous le thème de la compétitivité et en présence notamment du Préfet Joël Mathurin, de Dominique Strieska, du maire de Sermages et de Etienne Gangneron, le vice-président de la FNSEA. Le temps fort de cette après-midi fut la table ronde durant laquelle adhérents et élus ont pu échanger directement sur les sujets d'actualité.

Inquiétude face au projet de loi des EGA

Suite aux Etats Généraux de l'Alimentation (EGA), qui se sont tenus en fin d'année dernière, un projet de loi est en cours de discussion à l'Assemblée nationale. À retenir deux volets : la construction du prix en *«marche avant»*, (c'est-à-dire l'intégration des coûts de production dans la composition du prix) la hausse du seuil de revente à perte et l'encadrement des promotions. Le deuxième volet concerne une alimentation *«plus saine»* pour le consommateur. Sur le sujet du prix, le réseau FNSEA travaille actuellement pour faire reconnaître la nécessité de se baser sur des indicateurs de prix publics et indiscutables. Il souhaite également que le projet de loi soit plus coercitif et assouplisse les conditions de renégociations des contrats.

Mais ce projet de loi laisse entrevoir deux limites. La première, l'export dans le maigre n'est que peu concerné par la construction voulue *«en marche en avant»*. Deuxième limite, la mise en place des plans de filières qui rendront effectifs ces dispositifs. C'est dans ces derniers que se jouera la réalité de la négociation. Pour Emmanuel Bernard, président de la section bovine à la FDSEA 58, ce projet de loi ne donne que le cadre. Il ne faut donc pas attendre de *«miracle»*. Pour lui *«c'est à la profession de se mobiliser dans l'aval des filières et de capter la valeur ajoutée»*.

Dégâts de gibiers : le phénomène prend de l'ampleur

Autre point soulevé par les adhérents, l'ampleur des dégâts de gibiers sur les prairies et les inquiétudes causées par la surpopulation des sangliers, comme en témoigne Philippe Guyard, polyculteur éleveur à Saizy, qui estime que si rien n'est fait *«les agriculteurs courent à la catastrophe»*. Il déplore qu'environ 80 % des dégâts causés ne soient pas indemnisables, car en-dessous du seuil nécessaire pour l'indemnisation. Au sein de son exploitation, il a récemment perdu entre 3 et 4 ha, qu'il faut complètement retravailler car le sol a été labouré sur 30 centimètres. La situation est si difficile qu'elle amène aussi à changer ses pratiques *«on s'interdit de faire certaines cultures de peur de devoir tout recommencer»*, regrette l'agriculteur. Le président de la FDSEA 58, Stéphane Aurousseau, a été très clair : *«il faut réduire de moitié la population de sangliers et améliorer l'indemnisation»*.


Le président de la FDSEA Stéphane Aurouseau au moment de son discours de clôture.

ZDS : la FDSEA toujours mobilisée

C'est l'un des autres sujets du moment : les zones défavorisées simples. Pour la FDSEA, les critères de zonages manquent de clarté et provoquent un sentiment d'injustice. Les représentants syndicaux sont toujours dans l'attente des précisions de l'Inra, à l'origine du découpage, autant sur les 6 communes sortantes que sur les communes qui s'attendaient à intégrer le zonage. (Voir notre édition du 20 avril 2018.) Le syndicat compte également sur le préfet de la Nièvre pour que les 6 communes qui sont exclues du nouveau zonage soient de nouveau intégrées grâce au critère d'inclusion territoriale. Sur ce sujet, Joël Mathurin a estimé vendredi dernier *«qu'un bon travail a été fait car le département a réintégré 25 communes dans le schéma territorial»*. Néanmoins, au sein des 6 communes sortantes c'est toujours l'incompréhension. La perspective d'euros en moins est bien réelle sur des comptes bancaires déjà en tension depuis de nombreuses années.

THÉOPHILE MERCIER


Une centaine de personnes a pris part à l'assemblée générale.



Temps fort de l'après-midi : la table ronde animée par Lucie Lecointe.

GDS

«Donner un nouveau souffle à la structure»

Après sa réélection à la présidence du GDS de la Nièvre, Francis Topin nous a détaillé les grandes orientations de la seconde partie de son mandat.



Rodolphe Morizot entouré de son équipe administrative

Il a été chahuté, mais il reste président du GDS 58. Pour Francis Topin, cette première partie de mandat *«a été difficile»* Sa relation avec l'ancien directeur charismatique Alain Bonnel avait laissé des traces. *«J'ai réussi à me faire une place dans le milieu, mais je suis trop resté dans son ombre»* avoue-t-il avec le sourire. Alain Bonnel parti à la retraite après 28 ans de service, c'est Rodolphe Morizot, ancien technicien au sein du Groupement qui est nommé directeur. Pour Francis Topin «*Alain Bonnel était capable de travailler sur plusieurs dossiers en même temps»*, mais vu la charge de travail une directrice adjointe vient d'être nommée : Olivia Thibault. Ce travail en tandem va laisser plus de disponibilité à Rodolphe Morizot pour être présent sur le terrain.



Francis Topin dans son bureau de Sermoise.

«Développer la communication»

Rendre plus vivante la structure, c'est l'ambition affichée par Francis Topin. Précédemment, les assemblées de sections avec les délégués *«s'essouflaient»*. Le président souhaite donc redynamiser de la vie à ces rendez-vous en incitant les professionnels à venir échanger leurs idées et à transmettre leurs suggestions.

Il va mettre en place avec eux une communication plus directe, basée par exemple sur des relances par sms. Dernier axe, il s'agit de renouer le dialogue avec les jeunes agriculteurs. Avec cette nouvelle stratégie, Francis Topin et son équipe souhaitent redonner du pouvoir aux délégués et aux adhérents, dans le but de développer une image dynamique de sa structure et d'être encore plus à l'écoute des acteurs du terrain. Ce nouvel exercice 2018-2019 sera riche en temps fort pour le GDS. Dès cet été, l'actualité à suivre c'est la Besnoitiose. (voir notre édition du 13 avril) Autres sujets, l'IBR avec un suivi administratif important et la mise en place de la BVD. Face à tous ces défis à relever, Francis Topin estime *«que le challenge est intéressant»*.

THÉOPHILE MERCIER

Coopérative

Bilan et perspectives pour Cialyn

Quelques semaines après son assemblée générale, tour d'horizon des résultats et des perspectives de la Cialyn.

Sept cent cinquante huit mille euros, c'est le chiffre d'affaires réalisé par la coopérative pour l'exercice 2016-2017. Dans le détail, l'entreprise a vendu 33 000 bovins et 11 000 ovins. La filière bovine représente à elle seule 25 % de part de marché. La section des éleveurs nivernais contribue en grande partie à la bonne santé de l'entreprise. Pour Bertrand Ribaucourt, le président «*la priorité reste encore et toujours l'accès au marché pour un grand nombre d'éleveurs*.» Cialyn étant depuis de nombreuses années agrée pour le Label Rouge, l'une des priorités de l'organisation en 2018 c'est de retravailler, en partenariat avec les éleveurs, la conformité des exploitations dans le respect du cahier des charges. Enfin, depuis novembre 2017, l'entreprise est fournisseur de steak haché pour la marque «*C'est qui le patron ?*» pour le frais et le surgelé.

Les objectifs 2018

Pour cet exercice 2018-2019, Cialyn souhaite approfondir la mise en place de protocoles sanitaires (déparasitage pour les broutards à l'export) car c'est une garantie de fiabilité pour les adhérents et les acheteurs. La coopérative va également développer la contractualisation. Cette dernière permet d'organiser au mieux la vente des animaux. Et pour l'éleveur, c'est aussi la garantie de pouvoir réaliser un prévisionnel sur plusieurs exercices. Enfin, l'un des chantiers pour les prochaines années est le développement du marché chinois. La demande étant forte du côté asiatique, Cialyn souhaite se positionner sur ce nouveau débouché.

Concernant l'abattoir de Corbigny, l'entreprise s'inscrit dans le dialogue. Elle souhaite trouver avec l'ensemble des acteurs une solution qui soit la plus favorable possible.

THÉOPHILE MERCIER

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

feder force coopérative
AXEREAL ÉLEVAGE

Agir en filière
La viande, un plaisir partagé



Journée professionnelle : PRODUIRE DE LA VIANDE DE QUALITÉ
3 mai 2018 à 9h30
La ferme de la Bussière à Rix (58500)

Entrée gratuite - Repas offert
Sur inscription: www.axereal-elevage.com/agir-en-filière

▸ Agenda

03/05 Journée élevage à Luzy
Alsoni Conseil organise le jeudi 3 mai de 10h à 17h00 une journée de présentation de matériel agricole sur le Gaec Marion, Michel et Mickael à Luzy. Au programme : démonstration de bascule, contention mobile et identification électronique. L'objectif de cette journée est de découvrir le type de matériels qui s'adapte le mieux à votre exploitation.
Restauration sur place.
Renseignements : 06 72 09 08 79

04/05 Portes ouvertes au lycée agricole du Morvan
De 14h à 17h00 présentation des filières de la 3ème au BTS Agricole. Rue Pierre Mendès France 58120 Château-Chinon.
Contact : 03-86-79-49-80

05/05 Portes ouvertes au lycée horticole et rural du haut nivernais
Au programme : de 10h à 18h00 : présentation des formations, bourse aux reptiles, ventes de fleurs et exposition d'animaux de basse-cour. Route de Clamecy-58210 Varzy
Renseignements : 03 86 29 45 95

18/05 Foire Concours à Moulins-Engilbert
Sicafome organise une foire concours pour les femelles et Boeuf culards d'engraissement. Réception des animaux entre 4h30 à 5h30. Jury de 6h30 à 8H00 et vente au cadran à 8h30. Inscriptions obligatoire avant le 27 avril. Attention pour les animaux non IBR, prise de sang obligatoire avec résultat négatif. Un engagement de 10 euros est demandé par bête.
Renseignements 03 86 84 28 75

03/05 Valoriser ses pratiques, ça s'apprend
La FDSEA propose des ateliers pratiques pour s'entraîner à valoriser vos pratiques quotidiennes auprès du grand public. - 3 mai (élevage) à la mairire de Cercy La Tour (9h-17h) - 4 mai (cultures) à la mairie de Prémery (9h-17h)
Infos et inscription auprès de la FDSEA au 03 86 93 40 92

Installation

Julie Cadiot: Le bien-être animal comme philosophie

À seulement 26 ans, la Nivernaise s'est installée en février avec ses parents mais multiplie les projets personnels. Après une première étape réussie en vente directe, la jeune femme a la ferme intention d'ouvrir un établissement pédagogique à Gimouille, d'ici trois ans.


Julie Cadiot avec l'une de ses vaches favorites.

Comme la plupart des enfants d'exploitants agricoles Julie Cadiot a été bercée par le rythme des saisons à la ferme. Ses débuts dans le métier n'étaient pas forcément gagnés d'avance. Ses parents étaient réticents à l'idée qu'elle devienne agricultrice. La jeune femme a d'abord étudié la possibilité d'être infirmière militaire pour travailler dans l'humanitaire ou devenir psychologue. Elle passe malgré tout en 2011 son BTS productions animales puis une licence professionnelle, commercialisation et conseil bovins viandes à Rambouillet dans les Yvelines et Bressuire dans les Deux-Sèvres.
Durant cette période, elle est embauchée en stage à la coopérative Cialyn. Une expérience enrichissante qui lui a permis d'acquérir de la rigueur, elle qui avoue être *«un peu désorganisée»*.

2016 : l'année de l'opportunité

C'est en 2016 que tout s'accélère pour Julie Cadiot. *«J'ai su que la ferme à côté de chez mes parents était à vendre, je n'ai pas hésité, j'ai quitté Cialyn et j'ai tout de suite entrepris les démarches pour l'acquérir»* raconte-t-elle. Elle avait pour projet de se lancer dans la vente directe et de créer une ferme pédagogique. Son exploitation étant située à côté du *«Domaine du Grand Bois»*, elle s'est donc entendue avec Arnaud Le Clerc, propriétaire de la structure pour développer son projet en partenariat avec lui. Elle a dans un premier temps pris contact avec la Safer puis le service installation à la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Elle a investi près de 213 000 euros.

Dans le détail, elle a racheté pour 166 000 euros de cheptel à la société que possédait sa mère à l'époque. Le reste, soit 47 000 euros ont été injectés dans le foncier. De son apport est né le Gaec Cadiot. Un an aura été nécessaire à Julie pour finaliser son installation.

Une activité tournée vers la diversification

Contrairement à certains de ses jeunes collègues, elle a fait le choix de s'installer avec la Dotation Jeune Agriculteur (DJA). La diversification *«lui permet de ne pas s'enfermer dans sa ferme»*. *«J'aime sortir et voir du monde, je n'envisage pas de rester sans arrêt au travail»* dit-elle avec conviction. Au départ, elle ne possédait que 60 hectares.

Aujourd'hui, elle partage 330 ha avec ses parents. Son objectif est d'atteindre les 190 vêlages par an et une production de 3 000 poulets par an. Elle propose ses volailles directement à la ferme. Mais vous pouvez aussi venir la rencontrer tous les quinze jours à la boulangerie *«l'authentique»* de Sermoise ou dans deux grandes surfaces de l'agglomération nivernaise. Et une fois par mois, elle livre jusqu'à 60 poulets en région parisienne. Elle pense ne pas développer le créneau des grandes surfaces : *«C'est compliqué, elles se font de la marge et les centrales d'achats veulent sans cesse que je diminue mon prix, c'est du chantage»*.

Un soin apporté au bien être des animaux

Ne parlez surtout pas d'antibiotiques à Julie, elle pourrait se vexer. *«Je soigne mes bêtes avec de l'hémopathie, je suis plus à leur écoute et mes cheptels sont moins stressés»*, insiste-t-elle. Elle a même construit des bâtiments amovibles pour pouvoir faire un vide sanitaire toutes les huit semaines pour ses volailles. Pour l'heure Julie Cadiot s'affaire dans la rénovation d'une chambre froide et de son épicerie, dont l'ouverture est prévue pour juin 2018.

La ferme pédagogique est déjà bien avancée, des animaux sont présents sur les terres mais sa priorité reste avant tout le développement de la ferme.

THÉOPHILE MERCIER

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Fax 03 84 65 19 47


L'un des bâtiments pour les volailles. Il peut contenir jusqu'à 500 bêtes. Et il est amovible pour réaliser un vide sanitaire plus facilement.

Qualité de l'eau

Une bonne volonté partagée et efficace

Les actions mises en place sur le Bassin d'Alimentation de Captage du Puits des Perrières, à Lasson, sont une première déclinaison locale de la charte départementale sur l'utilisation des phytosanitaires, signée en juin 2016 en préfecture, par l'ensemble des acteurs agricoles.



Le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Étienne Henriot et le maire de Lasson, Patrice Baillet.

Il y a deux ans, l'Yonne était le premier département à se doter d'une charte sur l'utilisation des phytosanitaires, dans le cadre du plan Écophyto 2. Co-signée par l'ensemble des acteurs de la profession agricole, mais également les prescripteurs et collectivités territoriales, elle s'est fixé l'objectif ambitieux de diminuer de 25 % l'utilisation des produits phyto.

C'est dans le prolongement de cet engagement qu'une première déclinaison locale a vu le jour sur le Bac du Puits des Perrières, à Lasson, commune limitrophe du département de l'Aube. Grâce à la mobilisation de tous les acteurs, au premier rang desquels 26 des 29 agriculteurs présents sur le périmètre concerné, un certain nombre d'actions, tant au niveau agricole que non agricole, ont été formalisées dans un arrêté inter-préfectoral co-signé par le préfet de l'Yonne, Patrice Latron et son homologue de l'Aube, Thierry Mosimann.

Un engagement collectif

C'est dans le cadre du Grenelle de l'environnement, en 2007, que ce captage fut identifié comme prioritaire, suite à la dégradation constatée de la ressource en eau. Le Bac du Puits des

Perrières alimente près de 900 personnes en eau potable, réparties sur les communes de Lasson et Neuvy-Sautour. Un premier programme d'actions volontaires a été édifié en 2011, mais avorté au bout de quelques années, faute de gouvernance suffisante autour de la démarche, qui, rappelle Patrice Latron, *«est une démarche volontaire, l'État n'ayant pas à ce stade, la capacité d'obliger qui que ce soit à mener des actions»*. Cet exploitant, aujourd'hui encore impliqué dans le processus mis en place se souvient : *«pendant 5 ans, nous étions un peu livrés à nous-même. On était alors seulement une poignée d'agriculteurs, avec l'impression d'être abandonnés de tous»*. C'est avec la volonté de changer de méthode, que fut initiée la charte de 2016, faisant du Bac de Lasson un territoire pilote pour la mise en pratique de mesures adaptées à la protection de la ressource en eau. Avec à sa tête un Comité de pilotage animé par le maire de la commune, Patrice Baillet. L'implication d'un grand nombre d'agriculteurs dans la démarche est saluée à sa juste mesure par le préfet de l'Yonne : *«ce qui est significatif et que je tiens à souligner, c'est que 83 % des exploitants présents sur les territoires du Bac ont adhéré et intégré cette démarche»*. Si les agriculteurs en sont les premiers acteurs, les collectivités sont également impliquées, que ce soit au travers de la réhabilitation d'assainissements non collectifs, sous l'égide de la Communauté de Communes Serein et Armance, d'une gestion des déchets, par les maires des communes concernées, en phase avec la vulnérabilité du territoire ou encore, de la sécurisation par l'État, de la RN 77, pour prévenir toute pollution accidentelle liée au trafic routier. La Chambre d'agriculture de l'Yonne pour sa part, assure une mission d'assistance et de conseil à la contractualisation des MAE auprès des exploitants concernés.

Ne pas pénaliser financièrement les agriculteurs

Les actions menées par les agriculteurs de la zone pour adapter leurs pratiques culturales sont multiples, passant notamment par une limitation de la fertilisation azotée et une gestion des apports au plus près des besoins de la culture, à la parcelle : gestion du 1er apport d'azote au moyen de la méthode *«Limaux»* (ou méthode Bande Double Densité) sur toutes les parcelles de blé, mesures de biomasse en entrée et sortie d'hiver, mesures de reliquats en sorte d'hiver, etc. Sont également mis en œuvre : l'introduction d'au moins 20% de cultures moins consommatrices en azote, par période 5 années successives, l'implantation de couverts au plus tôt après la récolte, le maintien des repousses de colza au minimum jusqu'au 1er septembre et le plus longtemps possible selon les conditions de l'année, sur toutes les parcelles connaissant une interculture courte après une récolte de colza avant l'implantation d'une culture d'hiver… Sont également réalisés des aménagements spécifiques, comme l'enherbement de tous les fossés de collecte de drainage. Avec pour objectif final, à moyen terme, de passer sous le seuil de 40 mg/l, en conformité avec le programme 2016-2021 fixé par le Sdage Seine-Normandie.

Une première évaluation du dispositif est prévue d'ici 3 ans, l'objectif étant d'étendre la démarche à d'autres territoires, notamment dans le Migennois, sur le captage de la Fontaine aux Seigneurs ou dans l'Auxerrois, en zones Plaine du Saulce et des Boisseaux.

Soulignant toute l'importance à impliquer les agriculteurs le plus tôt et le plus en amont possible dans ce type de démarche, le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Étienne Henriot, s'est pour sa part félicité du fait que *«l'on soit parti du principe cette fois-ci, de ne pas pénaliser l'agriculteur sur ses revenus, face aux mesures mises en œuvre, ce qui n'avait pas du tout été pris en compte lors de la première tentative. À partir de là, on mobilise plus facilement»*. Des propos relatés par le préfet de l'Yonne, Patrice Latron : *«Mettre en œuvre sans se pénaliser financièrement, c'est très important. Personne autour de cette table n'accepterait d'être payé moins cher pour faire un effort au service de la collectivité !»*

Dominique Bernerd



Parmi les 26 agriculteurs engagés dans la démarche, Éric Gourmand, installé à Neuvy-Sautour



Le préfet de l'Yonne, Patrice Latron a salué la forte implication des exploitants présents sur le Bac de Lasson

▸Agenda

Fermeture de la Chambre d'agriculture
Les bureaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne seront fermés au public du lundi 7 mai au vendredi 11 mai 2018 inclus.

Piloter votre 3e apport d'azote
La Chambre d'agriculture assurera des permanences durant lesquelles les agriculteurs pourront apporter leurs échantillons afin de contrôler l'état de nutrition azotée des blés et orges d'hiver. Les mesures (gratuites pour les adhérents de groupes de développement), s'effectueront à l'aide de la *«pince N Tester»*. Renseignements pour les permanences : www.yonne.chambagri.fr ou 03 86 94 22 22

27/04 Marché à la ferme à Villiers sur Tholon
Prochain marché à la ferme, vendredi 27 avril, de 16 h à 20 h, à l'EARL La Maiterie, chez la Famille Boname, à Villiers-sur-Tholon. De nombreux producteurs présents.

29/04 Fête du terroir à Vareilles et Theil-sur-Vanne
Dimanche 29 avril, l'association Cœur de Vanne organise une fête de la nature. A Vareilles, à 10h30, messe de Saint-Hubert, en l'église, accompagnée par des trompes de chasse et avec bénédiction des chiens. A Theil sur Vanne, à partir de 12 h, sur le terrain de la Salle des fêtes, apéritif, exposition, animations, produits du terroir…

29/04 49e Marche Auxerre - Vézelay
La 49e édition de la marche Auxerre - Vézelay, organisée par le club alpin français d'Auxerre se déroulera dimanche 29 avril. Plusieurs départs possibles : Auxerre (58 km) ; Cravant (35 km) ; Bessy/Cure (26 km) ; Arcy/Cure (21 km) ; Saint-Moré (17 km) ; Montillot (11 km). Renseignements et inscriptions : cafauxerre.ffcam.fr et au 03 86 52 22 06

29/04 Randonnées à Lindry
Marches de 7 et 12 km à allure libre, organisées par le Comité des Fêtes de Lindry, dimanche 29 avril. A 9 h : départ d'une randonnée et d'une marche nordique ; à 9 h 30, initiation à la marche nordique. Rendez-vous au foyer communal. Inscription à partir de 8 h 30. Prêt de bâton si inscription préalable au 06 32 13 11 83. Participation : 2 €

05/05 Marché de printemps à la MFR de Gron
La MFR du Sénonais ouvre ses portes, samedi 5 mai, pour son marché de printemps : marché du terroir, vide grenier, vente de plantes, pôle jardin… Buvette et restauration sur place. Infos et réservations au 06 65 71 12 72

Formation

Une formation pour les agriculteurs engagés en semis direct

L'association pour la qualité de l'eau potable Plaine du Saulce, propose le 3 mai prochain, une formation d'une journée sur le thème : *«Mes couverts d'interculture : réussir leur implantation et maximiser les bénéfices pour mes cultures»*.


Visite terrain organisée par l'association pour la qualité de l'eau potable Plaine du Saulce (Photo d'archive)

Cette journée technique de formation, organisée en partenariat avec la Chambre d'agriculture, est à destination des agriculteurs engagés dans le semis direct. L'intervenant de cette journée sera Aubin Lafon, ingénieur agronome indépendant et spécialiste du semis direct sous couvert, qui travaille aux côtés de Lucien Séguy et développe des systèmes innovants avec comme objectif, l'adaptabilité des techniques sur les exploitations. Un formateur en prise avec la réalité du terrain et les besoins spécifiques des agriculteurs, du fait qu'il continue à travailler dans le même temps sur la ferme familiale. C'est lui par ailleurs, qui a coordonné le réseau d'agriculteurs multipliant les semences de couvert exotique (Eleusine, Mil et autres espèces rapportées de ses voyages par Lucien Séguy). Offrant ainsi une opportunité pour découvrir ces plantes au potentiel encore méconnu. Cette journée de formation se déroulera jeudi 3 mai, à la Maison du Pays Coulangeois et sera gratuite pour les contributeurs Vivea, à l'exception du repas.

Le programme de la journée
Si cette formation est destinée avant tout aux agriculteurs de l'Yonne et des départements limitrophes engagés dans une démarche de semis direct, elle peut intéresser également tous ceux souhaitant se perfectionner sur la conduite des couverts. Objectifs de la journée : être capable de composer des mélanges pluri-espèces pour ses couverts d'interculture, connaître les différentes espèces mobilisables et leurs intérêts en lien avec la rotation, mais aussi, identifier les facteurs d'échec et de réussite du semis à la volée pour implanter ses couverts.

Au programme :
- Principes fondamentaux du semis direct et des rôles des couverts dans le fonctionnement du système de culture,
- L'éventail d'espèces de couvert possibles et zoom sur leurs caractéristiques (effet étouffant, structuration du sol, sensibilité à la destruction mécanique, sensibilité au gel…)
- Exemple de couverts plurispécifiques *«type»* ayant fait leurs preuves,
- Présentation des fondamentaux du semis à la volée : les prérequis, les facteurs de réussite,
- Comment essayer dans une diversité de situations ?

Les méthodes et moyens engagés tout au long de la journée : alternance d'exposés et d'échanges, distribution de fiches techniques, exercice de conception de couverts pluri-spécifique.

Lieu de la formation : Maison du Pays Coulangeois, 9 boulevard Livras, à Coulanges-la-Vineuse
Horaires : 8 h 45 -17 h
Participation financière : repas à la charge des participants, prévu au restaurant J'MCA à Coulanges.
Contributeur Vivea : gratuit (sous réserve de financement VIVEA : chèque de caution de 170 € à fournir)
Participation pour non contributeur Vivea : 210 €
Pour tout renseignement : Simon Do Espirito Santo, conseiller agri-environnement à l'Association pour la qualité de l'eau potable : 06 98 71 22 32 - Courriel : s.doespiritosanto@plainedusaulce.com

Vézelay 2019

Lancement des verres de la Saint-Vincent

Etape incontournable des préparatifs de la Saint-Vincent Tournante, objet attendu par les plus fidèles, le verre officiel de la Saint-Vincent Vézelay 2019, a été dévoilé et vendu pour la première fois, jeudi 26 avril à Vézelay.

Il sera également disponible samedi 28 avril, à Avallon, de 8 h à 13 h, dans le cadre de la vente organisée par des bénévoles, dans le cadre du marché couvert hebdomadaire.

La vente des verres est une source importante de recettes pour la manifestation et afin de marquer le lancement, le comité d'organisation propose un tarif très attractif : les verres seront ainsi vendus au prix exceptionnel de 20€ TTC la boîte de 6 au lieu du tarif officiel de 30€ (6€ le verre vendu à l'unité) pendant ces deux jours. Prochainement, une liste des établissements revendeurs de chaque département de la région sera établie et diffusée.



Le verre de la Saint-Vincent Vézelay 2019
Heko Köster

Assemblée générale des Chasseurs de l'Yonne

Relations renouées avec l'Administration, en dépit de points de blocage

Si depuis l'arrivée du préfet Latron, le dialogue avec l'administration semble renoué pour la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne, certains points de désaccord subsistent, concernant notamment l'agrainage des sangliers et le futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.



Le préfet de l'Yonne, Patrice Latron et le président de la Fédération départementale des Chasseurs, Olivier Lecas.

De l'aveu même de son président, Olivier Lecas, l'heure est à l'apaisement en ce qui concerne les relations entre la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne et l'administration, un temps distendues : *«depuis l'arrivée du préfet Latron, le contact est rétabli et l'écoute semble revenue. Il convient de s'en féliciter»*. Si l'heure est aux satisfecit, certains points de divergence demeurent, comme l'a rappelé Olivier Lecas dans son intervention à l'assemblée générale de la Fédération, ce samedi à Venoy : notamment en ce qui concerne l'agrainage des sangliers et la validation du futur Schéma départemental de gestion cynégétique.

Le bracelet sanglier coûtera moins cher

Responsable de plus de 90 % des dégâts culturaux dans l'Yonne, le sanglier reste un sujet majeur, même si 2017 s'est soldée par un tableau de chasse exceptionnel et jamais atteint, avec une réalisation de 11 637 animaux pour 14 133 bracelets attribués, soit un taux de réalisation de 82 %. Pour 2018-2019, la proposition sera de 11 692 sangliers en première attribution, sachant, souligne Olivier Lecas, *«que la DDT est favorable désormais aux critères d'attribution, y compris dans les zones de gestion où l'équilibre agro-cynégétique n'est pas rompu, et même défavorable aux seuils minima d'attribution, par exemple 20 ha, alors qu'ils ont pour objectif de limiter l'éclatement des territoires de chasse ou la chasse aux petites parcelles»*. Et ce, alors que la situation dans certaines zones de gestion atteint des limites : *«les populations y sont arrivées à leur maximum supportable, tant pour les chasseurs sur le plan financier, que pour certains exploitants agricoles, victimes de dommages»*. Afin de parvenir à une pression de chasse suffisante, il a été décidé pour la prochaine campagne, d'une diminution du prix du bracelet sanglier, de 35 à 25 €, ainsi, à titre expérimental, d'une modification du calcul de la participation territoriale, ne reposant plus que sur les dégâts de chaque zone et les attributions de bracelets sangliers de cette zone et supprimant de fait le critère surface. Pour autant, le président des chasseurs lance une menace à peine voilée : *«il faut garder à l'esprit que si le prix des denrées agricoles repartait à la hausse, les cotisations 2019-2020 devraient être revues également à la hausse. À moins que la Fédération n'envisage de demander de rembourser les dommages aux territoires de chasse que je nommerai de «récalcitrants» ou de trop «bons gestionnaires»*.

Oui à un agrainage de dissuasion, non au nourrissage

Autre sujet *«sensible»* dans les relations avec l'Administration et le monde agricole : l'agrainage des sangliers. Et le président Lecas a profité de la tribune pour rappeler quels étaient les vœux de la Fédération en la matière : *«je réaffirme que l'agrainage de dissuasion est un très bon moyen de prévention et de limitation des dommages, en fixant et en «occupant» les animaux en forêt. Nous souhaitons qu'il soit autorisé selon les mêmes dispositions figurant dans l'actuel schéma, à savoir agrainage linéaire et à plus de 200 m des lisières de bois, toute l'année et pas seulement du 16 février au 30 novembre»*. Réfutant au passage les arguments avancés sur la prolificité ainsi accrue des laies : *«aucune communication scientifique n'atteste de cette supposition. Une étude basée sur les travaux notamment de l'ONCFS, de l'ONF et de l'Inra et présentée en 2013 au Parlement européen, indique même que l'agrainage de dissuasion qui ne peut et ne doit pas être assimilé à du nourrissage, n'a que peu d'incidences sur l'augmentation des populations, a contrario des fortes glandées»*. Pas certain que ces propos suffisent à convaincre les agriculteurs victimes de dégâts récurrents dans leurs parcelles !

En ce qui concerne la gestion des grands cervidés et en réponse au front commun Administration/Forestiers privés en faveur d'une diminution des populations de cerf élaphe pour garantir l'avenir des forêts départementales, cette remarque du président : *«l'espèce ne fait-elle pas partie intégrante de la biodiversité ? C'est pourquoi nous demandons à pouvoir la gérer sur l'ensemble du département… Il n'est pas question de laisser s'implanter des populations de cervidés remettant en cause l'équilibre sylvo-cynégétique, mais des populations maîtrisées et de ne pas éradiquer cette espèce qui, je le répète, fait partie de notre patrimoine»*.

Autre problème évoqué, celui des zones non chassables de plus en plus importantes dans le département. Qu'il s'agisse de zones périurbaines, de friches industrielles ou de territoires opposés à la chasse, susceptibles de servir de refuges aux sangliers, avec les conséquences que l'on connaît pour les cultures : *«actuellement, ces dégâts sont indemnisés par la Fédération, dans le cadre des dispositions du Code de l'Environnement, alors que les chasseurs ne peuvent intervenir. Cette situation n'est plus tolérable et les responsables devront être les payeurs !»*


Parmi les invités présents ce 21 avril à l'Assemblée générale, le président de la Chambre d'agriculture, Étienne Henriot.

«Le territoire a besoin de vous…»

Saluant à son tour, *«l'approche constructive et responsable de la fédération départementale»* et reconnaissant à la chasse, *«un rôle de première importance dans l'aménagement et l'entretien de l'espace rural»*, le préfet Patrice Latron est revenu néanmoins sur les sujets majeurs de la matinée, au premier rang desquels bien sûr, les dégâts de sangliers : *«pas une rencontre avec les agriculteurs, sans qu'ils ne me parlent des dégâts causés par le grand gibier. Un débat qui témoigne d'une vraie préoccupation face à ces destructions de leur outil de travail. Le territoire pour autant et de ce fait, a absolument besoin de vous et je ne souhaite pas de confrontation dans les relations entre la fédération et l'administration»*. Appelant à travailler ensemble, *«de façon confiante et responsable»*, mais le discours est ferme et sans détour : *«la population doit diminuer et revenir à un niveau acceptable»*. Un retour à un équilibre agro-cynégétique, passant notamment, *«par la possibilité de tuer les laies et marcassins dans les zones sous pression excessive»*, le rôle dévolu aux louvetiers pour réguler les populations par des tirs de nuit ou des battues n'étant pas suffisant, de même que le tir dès le 1er juin, à l'approche ou en battue après autorisation, *«insuffisamment utilisé»*. S'agissant de l'agrainage de dissuasion, pas de compromis possible : *«il ne sera autorisé que du 1er mars au 30 novembre, avant les périodes de sensibilité des cultures. Nourrir les sangliers toute l'année afin qu'ils ne se rapprochent pas des terres agricoles favoriserait leur expansion»*.

Concernant la vénerie sous terre du blaireau, le préfet de l'Yonne a annoncé qu'une dérogation en autorisant la chasse du 15 mai au 14 septembre, serait instaurée en 2019, après 3 ans de non-application.

Dominique Bernerd

▸Agenda

Salon des arts potagers à Vareilles

Jusqu'au 24 juin, le Maquis de Vareilles présente son salon des arts potagers, une *«exposition fantaisie»* collective autour du thème *«l'amour au jardin»*. Chacun peut présenter ses œuvres. Toutes techniques autorisées : photographie, vidéo, peinture, dessin, texte, lecture, conférence, épouvantail… Des animations sont programmées, notamment des ateliers *«Coup de tampon»*, animés par Frédérique Danse, exploratrice typographique, sur le thème du potager (samedi 5 mai et samedi 19 juin, de 15 h à 18 h). Renseignements au: 03 86 88 31 15

28/04 Balade gourmande salée à Auxerre

Samedi 28 avril, balade gourmande salée au cours de laquelle, non seulement on visite la ville, ses monuments emblématiques, mais on prend également le temps de s'arrêter pour découvrir sa gastronomie. Rendez-vous à 15 h, à l'Office de tourisme du Centre ville (7 Place de l'Hôtel de Ville). Participation : 15 €. Renseignements au 03 86 52 06 19

Expo photo sur le monde rural à Sens

Jusqu'au 1er mai, de 10 h à 12 h et de 14 h à 19 h, sur la mezzanine du marché couvert de Sens, les adhérents du Photo ciné-club sénonais font découvrir en 270 photographies, tout ce qui fait le monde rural, notamment le quotidien des habitants des villages ruraux. Entrée libre

Centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918

Dans le cadre du centenaire de l'Armistice du 11 novembre 1918, les Archives Départementales de l'Yonne réalisent un travail de valorisation des lieux de mémoire et de souvenir icaunais. Afin de compléter les documents qu'elles conservent, elles lancent un appel à tous les détenteurs de clichés photographiques et/ou de cartes postales illustrant les manifestations populaires s'étant déroulées dans l'Yonne : inaugurations et commémorations devant les monuments aux morts, poses de plaques du souvenir, etc… : Tel 03 86 94 86 00 - archives@yonne.fr

Exposition sur les enseignes à Avallon

Jusqu'àa 11 novembre, le Musée de l'Avallonnais consacre une exposition aux enseignes et autres témoins de l'artisanat et du commerce à Avallon. Enseignes, lanternes, clés, publicités, factures, papiers d'emballage, journaux…, extraits des collections du musée ou prêtés par des Avallonnais, illustrent de la vitalité des activités et artisanales et commerciales au fil des temps jadis. Tlj, sauf le mardi, de 14 h à 18 h.

Charny Orée-de-Puisaye

La cuisine centrale bientôt opérationnelle

Prévue pour confectionner plus de 600 repas par jour, à partir de produits issus de circuits courts et de proximité, la cuisine centrale de Charny Orée-de-Puisaye sera opérationnelle dans quelques semaines. Les résidents de l'Ehpad voisin seront les premiers à en bénéficier.



La zone chaude avec le piano de cuisson et les fours.

Tout de bois vêtu, le bâtiment a fière allure, niché entre l'Ehpad voisin, la mairie et le collège. Conçue pour en confectionner le double, la cuisine centrale de Charny Orée-de-Puisaye devrait produire dans un premier temps 600 repas par jour. Premiers servis, dans quelques semaines, en liaison chaude, les résidents de la Maison de retraite voisine. À peine le temps à l'équipe de cuisiniers de se roder et dès la rentrée prochaine, ce sera au tour des cinq écoles inscrites au territoire de la Commune nouvelle, du collège, de la crèche de Charny, ainsi que du Centre de loisirs de Prunoy, de rentrer dans la danse. Des plats servis en liaison froide, confectionnés à partir de produits de proximité. Un dispositif qui s'inscrit dans la volonté de la municipalité, sous l'égide de son maire, Michel Courtois, de privilégier les circuits courts et de valoriser les producteurs locaux, dans une démarche globale inspirée du développement durable. À terme, devrait être créé un service portage de repas à domicile, pour répondre aux besoins de la population la plus âgée.

Création d'un GIE de producteurs

Un noyau d'une vingtaine de producteurs s'est progressivement mis en place au fil des réunions, prêts aujourd'hui à démarrer leurs premières livraisons. Une première estimation des besoins leur a été présentée : 47 kg de viande par service (bœuf, veau, porc, agneau), ainsi que 65 poulets et par semaine, 60 salades, 31 kg de crudités et 100 kg de pommes de terre. Éleveurs et maraîchers sont des producteurs locaux, les laitages proviendront de Chitry, les œufs de Bitry, dans la Nièvre, un producteur voisin de Dicy fournissant pommes et poires. En projet, la création d'ici la fin de l'année, d'un GIE, explique Mélodie Jannot, chargée de développement local à la Commune de Charny Orée-de-Puisaye, *«afin de créer un lien entre tous les producteurs. Ils sont d'ici pour la plupart, ils savent que c'est avant tout un projet de territoire et qu'il est important pour eux d'y participer. Ils savent que c'est pour nos enfants, nos collégiens, nos personnes âgées»*. C'est un Toucycois, cuisinier de formation, Aurélien Brain, qui a été recruté pour gérer l'établissement. Riche d'une expérience professionnelle d'une vingtaine d'années, passées en Ehpad à Saint-Fargeau et Saint-Sauveur.

Un bâtiment à énergie positive

Coût global de l'opération : plus d'1 million € HT (dont plus de 300 K€ pour l'équipement), financé à 75% par l'État, dont une partie au titre de l'appel à projet des Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte (dont la commune est lauréate). La région finançant à hauteur de 5% et le reste, soit un peu plus de 203 K€, étant autofinancé par la Commune nouvelle. Ossature bois, éclairage à Led, pompes à chaleurs réversibles, panneaux photovoltaïques, font de la cuisine centrale un bâtiment à énergie positive. À l'intérieur : chambre froide, chambre sèche, légumerie, zone de préparation pour les entrées froides, zone chaude avec piano de cuisson et fours multiniveaux, cellule de refroidissement… Le tout fonctionnant sur le principe de la marche en avant, pour éviter tout risque sanitaire. Estimation du prix de revient du repas : 3,80 € (dont 1,90 € de coût matières premières), sans que les familles aient une augmentation à payer, souligne le maire Michel Courtois : *«le prix du repas est bien sûr plus cher que ce qu'ils paient habituellement, mais la collectivité a de tous temps a subventionné la différence et on continuera à le faire, avec l'avantage que nous allons aujourd'hui travailler avec des produits de qualité, j'en suis persuadé»*.

DOMINIQUE BERNERD



Les panneaux photovoltaïques installés sur le toit du bâtiment.



Un bâtiment à énergie positive, bardé de bois.

Parc naturel régional du Morvan

Partenariat renforcé avec les Chambres d'agriculture BFC

Le 19 avril, le Parc naturel régional du Morvan, la Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté et les quatre Chambres départementales d'agriculture ont signé une convention de partenariat destinée à donner de nouvelles perspectives de développement aux agriculteurs du secteur.



Étaient présents à la signature, Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan, Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC et de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, Christian Gillot, président de la commission agricole du Parc, Éric Bertrand, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, Jean-Pierre Fleury, représentant le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Étienne Henriot, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

L'agriculture, comme le réaffirme Sylvain Mathieu, président du Parc naturel régional du Morvan, *«représente un enjeu majeur pour le Parc»*. Pour preuve ce travail de réflexion engagé depuis dix-huit mois et son aboutissement sous la forme d'une convention de partenariat, signée de façon solennelle le 19 avril, à la Maison du Parc de Saint-Brisson. L'objectif affiché est clair : *«travailler sur des projets concrets qui permettent d'aider au maintien des exploitations agricoles, à leur développement et à leur transmission, tout en accompagnant la création de mini-filières porteuses de valeur ajoutée pour les agriculteurs»*, sous forme notamment d'un complément de revenu.

Dans cette configuration renforcée entre le Parc du Morvan et ses partenaires, le Parc impulse les projets et les compétences techniques des Chambres d'agriculture en sécurisent la viabilité. L'objectif étant d'apporter aux agriculteurs qui s'engagent dans une démarche de diversification, des solutions pratiques, clés en main et rentables. *«Cette convention matérialise la volonté d'une coopération plus affirmée et plus dynamique avec ce territoire du Morvan qui, en dépit de ses atouts, conserve une économie fragile et vulnérable. C'est une raison supplémentaire d'unir nos forces pour apporter des solutions pérennes»* renforce Christian Decerle, président de la Chambre régionale d'agriculture BFC.

Un exemple en cours de concrétisation : la filière *«Porc plein air du Morvan»* (voir encadré). Cette démarche, qui bénéficie d'un cahier des charges et d'un réseau de partenaires engagés de l'amont à l'aval, permet de proposer aux éleveurs une possibilité de diversification intéressante, alors que le secteur se trouve fragilisé depuis plusieurs années. Les productions estampillées *«plein air»* sont porteuses de sens pour les consommateurs, en attente de réassurance sur l'origine et la qualité des produits qu'ils consomment.

Le président de la commission agricole du Morvan, Christian Gillot, relève *«la volonté des partenaires de préserver l'agriculture morvandelle sans l'enfermer, mais en adossant le développement agricole à la modernité des pratiques»*. Le Morvan n'est pas une réserve d'Indiens. L'intérêt, c'est aussi *«que le cahier des charges représente une garantie pour le producteur comme pour le consommateur, l'objectif étant de faciliter au maximum le travail de l'agriculteur en lui proposant de nouvelles voies, bien balisées»*. L'avantage c'est que l'on peut étendre le concept de *«plein air»* à une grande diversité de productions en s'appuyant sur la forte identité du Morvan. Une façon, là encore, pour l'agriculture de puiser dans la force de son histoire et ses valeurs. Des valeurs que la production agricole a tout intérêt à associer à des produits qui répondent aux nouvelles attentes et aux nouveaux codes de la société et de la consommation.

Anne-Marie Klein

Filière Porc plein air du Morvan

Le porc était traditionnellement élevé dans les fermes du Morvan et son jambon avait gagné ses lettres de noblesse, mais cet élevage a progressivement disparu des exploitations. Le Morvan a la chance de disposer encore sur son territoire d'abattoirs et de transformateurs charcutiers qui mettent sur le marché un produit emblématique : le jambon du Morvan. Ces transformateurs sont à la recherche de porcs locaux, aussi la commission *«Agriculture»* du Parc s'est saisie du sujet et travaille depuis deux ans à l'élaboration d'un cahier des charges *«Porc plein air du Morvan»* ouvert à tous les modes de commercialisation et de traitement des carcasses (entreprise industrielle, grande distribution, petit commerce, entreprise individuelle...). Sur cette base, un partenariat a été conclu avec l'entreprise Philicot (fourniture de porcelets, d'aliment, suivi technique, transports, prix minimum garanti...), l'abattoir d'Autun, son chevillard et Arnaud Sabatier (transformation de la majeure partie de la carcasse). L'objectif étant d'identifier une dizaine d'éleveurs qui s'engagent à produire une vingtaine de cochons par semaine.

Pour installer durablement la filière, une réflexion est en cours pour un dépôt de marque *«Porc plein air du Morvan»* au premier semestre de cette année. Les premiers lots devraient aussi se mettre en place au printemps.

Contact Parc : Élise Seger (chargée de mission agriculture)
03 86 78 79 24 - elise.seger@parcdumorvan.org



Le territoire du Parc ne manque pas d'atouts, restent à les valoriser au travers de ce partenariat entre le Parc naturel régional et les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, pour apporter aux agriculteurs des solutions de diversification clés en main, pérennes et rentables.

POUR TOUTES CONSTRUCTIONS CONÇUES POUR DURER
BÂTIMENTS BOIS • MÉTALLIQUE • MIXTE
FOSSÉS BÉTON LISIER & MÉTHANISATION
ZI - CS 10507 - 67480 Leutenheim
Tél. 03 88 53 08 70 - Fax 03 88 86 26 20
www.systeme-wolf.fr - siege@systeme-wolf.fr
wolf SYSTEME
Agent Régional : GUINCHARD SARL
Arc-Sous-Montenot - 25270 Levier
Tél. 03 81 49 30 12 - Guinchard.wolf@wanadoo.fr

Export

La Turquie: une réelle opportunité comme

Les organisateurs du Sommet de l'élevage étaient en mission en Turquie, la semaine dernière, au moment même où les exportations européennes de bovins ont été rouvertes au secteur privé. Une opportunité à saisir pour la France dans un pays où les races françaises sont très appréciées.



S.Chatenet

Les membres du conseil d'administration du Sommet de l'élevage ont visité plusieurs sites de production laitière et d'engraissement. Ici à Tire, en compagnie des responsables de la société Pehlivanoglu, qui dispose d'un atelier d'engraissement, d'un abattoir, d'un atelier de découpe et d'une chaîne de magasins dans la région d'Izmir.

C'est à Ankara, capitale de la Turquie qu'une délégation du Sommet de l'élevage, emmenée par son président, Jacques Chazalet, a appris la nouvelle, mardi dernier. La Turquie accepte d'être l'invitée d'honneur du prochain Sommet de l'élevage, qui se déroulera à Clermont-Ferrand, les 3, 4 et 5 octobre. Ce partenariat est le fruit d'un travail de fond que mène le rendez-vous européen des races à viande, depuis plusieurs mois, auprès des autorités locales, des ministères de l'agriculture français et turc, et des organisations professionnelles des deux pays. La mise à l'honneur de la Turquie au cœur du berceau des races à viande dépasse évidemment le simple affichage. Avec un besoin estimé entre 500 000 et 700 000 broutards par an, la Turquie constitue un client de choix pour la filière française. Entre 2010 et 2013, l'export de bovins français a atteint en valeur 140 millions d'euros. *«Jusqu'en 2013, nous acheminions jusqu'à 10 000 animaux français tous les mois, contre à peine 1 000 aujourd'hui via l'ESK[1]»*, témoigne Nihal Kayar, responsable des achats de la société Namet, numéro 1 du marché de la viande bovine turque, qui engraisse en deux fois, 100 000 animaux par an dans le sud-est du pays. Depuis quatre ans, la FCO a grippé les échanges avec la France. Aujourd'hui, même si toutes les questions sanitaires sont loin d'être réglées, l'annonce, la semaine dernière de la réouverture des exportations européennes au secteur privé pourrait bien faire bouger les lignes.

Un potentiel énorme comparable à l'Italie

Côté turc, l'attente est réelle. *«Ils ont goûté aux races françaises, ils veulent y revenir»*, analyse Benoît Delaloy, responsable international du Sommet de l'élevage. Le potentiel d'export de broutards français vers la Turquie est estimé à 200 000 têtes sur les 1,2 million qu'exporte la France chaque année. Qu'ils soient à la tête d'une unité d'engraissement de 2 500 ou de 50 000 places, les dirigeants turcs sont unanimes : certes plus cher[2], le broutard français fait au final la différence. *«Nous apprécions la qualité des produits, la santé des animaux et leur performance»*, explique le directeur de Saray Hali, importateur de bovins, à la tête de deux ateliers d'engraissement de 10 000 bovins chacun et d'un atelier de 5 000 vaches laitières. En moyenne avec des charolaises, des limousines, des blanc bleu belge venues de France, l'indice de croissance est de 1,5 kg par jour, contre 1,2 avec des bêtes venues d'Uruguay. Autre avantage substantiel des races françaises : leur capacité à générer de la viande maigre dont sont friands les Turcs. Aujourd'hui, c'est au Brésil que Nihal Kayar et bien d'autres vont faire leur marché. Les pays d'Amérique du Sud et d'Australie sont les principaux fournisseurs de broutards des ateliers d'engraissement. Parallèlement, par un habile tour de passe de passe, certains animaux français transitent par les pays de l'Est (Hongrie, Roumanie, République Tchèque, Slovaquie) avant d'être expédiés en Turquie. Une fois rebouclés, ils échappent ainsi à l'arsenal réglementaire lié à la FCO, la quarantaine notamment…

Régler les questions sanitaires

«Ce qui pose problème aujourd'hui c'est le nouveau certificat sanitaire qui impose



S.Chatenet

Roger Blanc, Bruno Dufayet et Jacques Chazalet aux côtés de Bulent Yaprak, directeur commercial du géant de la distribution, Migros.

Consommation La viande, un secteur stratégique

Avec un revenu moyen de 1 600 livres turques, soit environ 320 euros, les Turcs disposent d'un pouvoir d'achat limité. Les 80 millions de Turcs dont la moitié a moins de 25 ans consacrent 20 % de leur revenu à l'alimentation. La viande rouge, vendue essentiellement sous forme de boulettes aux formes et assaisonnements variés, est vendue en moyenne 9 euros le kilo, chez Migros, seconde chaîne de supermarchés turc, qui abat ses propres animaux, et qui va commencer l'engraissement d'ici un mois. «*La Turquie a besoin d'importer soit de la viande, soit des animaux à engraisser pour freiner la montée des prix*», précise Kerim Subasi, conseiller export en Turquie chez Business France, spécialiste du marché agricole. Les Turcs consomment en moyenne 14 kg de viande rouge (bœuf et mouton) par an et par habitant. C'est toutefois la viande de volailles qui est la plus consommée dans le pays : 19 kg/an/habitant. La Turquie est avec la Pologne, un acteur majeur de la production européenne de viande poulet.



La viande hachée et assaisonnée, mêlant souvent viande de bœuf et de mouton, est l'une des spécialités turques.

nerciale

en plus du vaccin, des filets de sécurité antimoustiques et une quarantaine de 60 jours. Nous considérons que le vaccin contre la FCO avec ses deux injections protège. Il apporte une vraie couverture qui ne nécessite pas d'autres contraintes», explique Bruno Dufayet, président de la Fédération nationale bovine, qui a participé à la mission en Turquie organisée par le Sommet de l'élevage. Et de rappeler qu'avec les Italiens, le commerce se fait sans encombre simplement avec la vaccination. *«Si on veut faire du volume avec la Turquie, il est indispensable de lever tous ses points bloquants pour les exportateurs français et qui sont générateurs de surcoûts»*, estime Roger Blanc, président d'honneur du Sommet de l'élevage, en charge des relations internationales. La teneur des échanges démontre qu'une clarification est nécessaire entre les DGAL des deux pays. Osman Civil, président de l'association des producteurs de viande rouge de Turquie, dirigeant d'un atelier d'engraissement de 5 000 places près d'Izmir, en sa qualité



de vétérinaire le reconnaît lui-même : *«Que ce soit en termes de poids acceptés (a priori jusqu'à 350 kg) ou de conditions de vaccinations, nous n'avons pas le même niveau d'information»*. Le cahier des charges du protocole sanitaire entre la France et la Turquie mérite donc à ce stade d'être affiné. Consultant influent au ministère de l'Agriculture, Osman Civil pourrait bien participer à sa rédaction. Lui à tout intérêt que le commerce reprenne entre les deux pays. Il a déjà travaillé avec la France, et de mémoire d'engraisseurs, c'est avec un contingent d'Aubrac françaises qu'il a obtenu l'un de ses meilleurs résultats.

Venus pour la plupart, au moins une fois au Sommet de l'élevage, les acteurs majeurs de l'élevage turc comptent bien y revenir dans cinq mois, avec l'espoir que d'ici là, d'une part, les autorités soient tombées d'accord sur un protocole sanitaire favorable aux deux parties et que, d'autre part, de nouveaux aléas géopolitiques à l'approche des élections annoncées pour le 24 juin, ne viennent pas contrarier les relations franco-turques.

Sophie Chatenet

[1] ESK : En Turquie, l'ESK est un organisme public dont les missions sont proches de notre FranceAgriMer, à un détail près cependant : l'entité dispose d'abattoirs et de 14 magasins. L'ESK fournit l'armée en viande, et importe du vif et de la viande.
[2] Prix : En moyenne, les broutards français sont 25 % plus chers que ceux venant d'Amérique du Sud ou d'Australie. Un écart réduit à 10 % grâce au GMQ plus élevé des animaux français.

Terre de contrastes

De la ferme de 9 vaches aux ateliers de 50 000 bêtes

En matière d'élevage de bovins, des modèles diamétralement opposés cohabitent en Turquie. Entre feedlots aux dimensions XXL et élevages de moins de dix têtes, le contraste est saisissant. En 10 ans, la Turquie est passée d'un cheptel de 11 millions de bovins à 16 millions. 90 % des élevages ont moins de 19 animaux, et 76 % ne dépassent pas le seuil des 9 bêtes. La surface moyenne des exploitations est de 5,7 ha, et les deux tiers d'entre elles occupent une superficie inférieure à 5 hectares. Dispersion du cheptel, déficit fourrager, volatilité des prix de l'alimentation animale, manque d'organisation… sont les principaux freins au développement des filières allaitante et laitière turques.



S.Chatenet

Du côté de Bergame, à l'ouest du pays, 3 000 animaux sont engraissés par la société Dikili Ciftligi. D'ici la fin de l'année, ses dirigeants veulent monter à 5 000 animaux.

Commission européenne

Une directive pour s'attaquer aux pratiques commerciales déloyales

Afin de lutter contre les pratiques commerciales déloyales, la Commission européenne va proposer au Parlement et au Conseil européens, une directive. Elle prévoit notamment d'interdire certaines pratiques, et la désignation d'une autorité publique.

La Commission européenne va soumettre, au Parlement et au Conseil, une directive afin de durcir la lutte contre les pratiques commerciales déloyales dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Elle souhaite interdire : *«les paiements tardifs concernant les denrées alimentaires périssables, les annulations de commande en dernière minute, les modifications unilatérales ou rétroactives des contrats et le fait d'obliger le fournisseur à rembourser les produits gaspillés»*. La Commission voudrait aussi limiter d'autres pratiques, à la condition que les parties en aient convenu *«dans des termes clairs et univoques»*. *«Les rapports de forces dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire ne sont pas égaux, dénonce Jyrki Katainen, vice-président chargé de l'Emploi, de la Croissance, de l'Investissement et de la Compétitivité, cette proposition est une déclaration sans équivoque en faveur d'une conduite des affaires plus équitable»*. Les Etats membres auraient pour mission de désigner une autorité publique, qui devrait faire appliquer les nouvelles règles et, en cas d'infraction avérée, infliger une sanction dissuasive et proportionnée. Cette instance aurait autorité pour ouvrir des enquêtes, de sa propre initiative ou à la suite d'une plainte.

La France salue une directive *«qui va dans le bon sens»*

Le Copa-Cogeca a salué *«un pas en avant»*. *«Il est nécessaire d'améliorer le fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et cela doit se faire au travers d'une législation au niveau de l'UE»*, a déclaré Joe Healy, le président du groupe de travail *«Chaîne alimentaire»* du Copa-Cogeca. La Secrétaire générale du Copa-Cogeca, Pekka Pesonen, demande toutefois à la Commission de *«veiller à ne pas miner les systèmes législatifs nationaux qui ont déjà fait leurs preuves dans l'UE»*. Le Copa-Cogeca appelle aussi la Commission à aller plus loin : *«il est important de ne pas en limiter la portée. Toutes les entreprises doivent être mieux protégées contre les pratiques commerciales déloyales»*, a ajouté Joe Healy. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation français, Stéphane Travert, a salué une proposition *«qui va dans le bon sens»*, précisant que *«la France participera activement aux travaux sur ce projet de texte, tout en restant vigilante, de façon à ne pas affaiblir notre dispositif national»*.

En bref

Propositions Pac Les premiers textes

Encore en débat au sein de l'institution, les propositions pour la Pac post-2020 que la Commission de Bruxelles doit adopter le 29 mai détailleront notamment le contenu des *«plans de soutien»* que les États membres seront tenus de soumettre pour la période 2021-2027 et la nouvelle structure de ce soutien, notamment le basculement du verdissement dans une conditionnalité renforcée. Selon le projet des services agricoles européens, obtenu par Agra, les paiements directs devront être plafonnés à 60 000 € par exploitation (en tenant compte de l'emploi), le paiement redistributif (pour les premiers hectares) sera obligatoire et le soutien couplé volontaire ne devra pas dépasser 10 % de l'enveloppe de l'État membre (+3 % dans le cas des cultures protéiques). Avant de présenter ses propositions Pac, la Commission arrêtera le 2 mai celles sur le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE qui détermineront les véritables marges de manœuvre. Et, selon les dernières indiscrétions, elle pourrait suggérer de réduire de 6 % l'enveloppe de la Pac par rapport à l'actuelle. *«Protéger les petits exploitants sera ma première priorité dans le négociations sur le budget»*, a assuré récemment le commissaire européen à l'agriculture, Phil Hogan.

Accord UE-Mexique Interbev dénonce une *«nouvelle concession»* de l'UE

Réagissant à l'annonce récente d'un accord politique trouvé en vue de la modernisation de l'accord de libre-échange UE-Mexique, Interbev (viande rouge) dénonce, dans un communiqué le 24 avril, l'ouverture du marché européen *«à 20 000 tonnes de viandes bovines mexicaines (dont 10 000 tonnes de hampes et d'onglets), qui étaient jusqu'ici exclues des négociations pour des raisons sanitaires»*. Pour l'interprofession, il s'agit d'une *«nouvelle concession de l'UE pour laquelle ni la survie de la filière viande bovine, ni la protection de la santé des consommateurs, ne semblent prévaloir sur sa politique commerciale»*. Le président d'Interbev en appelle au président de la République pour qu'il *«impose à Bruxelles l'arrêt de cette politique destructrice pour notre secteur, mais aussi dangereuse pour les consommateurs»*.

TERRES DE BOURGOGNE - N° 1473
VENDREDI 27 AVRIL 2018

Un référentiel pour estimer les éc

Irstea a développé un référentiel comparant les économies d'eau potentiellement réalisables avec un changement de matériel ou de pilotage de l'irrigation.



DR

L'investissement dans un nouvel équipement d'irrigation doit se justifier en termes d'économies d'eau, si l'on souhaite recevoir une aide financière.

Les irrigants souhaitant moderniser leur matériel d'irrigation peuvent prétendre à des aides européennes, à condition d'investir dans un équipement offrant une économie d'eau de 5 à 25 % sans diminution du rendement des cultures. Jusqu'à présent, les agriculteurs et les conseillers en irrigation se basaient sur des valeurs communément admises, issues de différents experts. Le Ministère de l'agriculture a ainsi missionné Irstea pour établir un outil faisant référence pour l'instruction des dossiers de subvention. Les scientifiques d'Irstea ont recueilli puis analysés une trentaine de références issues d'expérimentations réalisées par des chambres d'agriculture, des instituts techniques, des coopératives… Ces références prennent en compte les différents matériels d'irrigation et aussi les dispositifs de pilotage de l'irrigation (tensiomètres, sondes capacitives, cartographie des sols...), dans différentes régions avec des conditions pédoclimatiques très variées. Les grandes cultures, l'arboriculture et le maraîchage sont représentés. Le travail d'Irstea a ainsi abouti à trois référentiels (voir tableaux) fournissant les valeurs d'économie d'eau réalisables en changeant de système d'irrigation. Ces tableaux s'accompagnent d'un mode d'emploi permettant d'adapter les valeurs aux spécificités agronomiques et pédoclimatiques locales.

Les économies d'eau obtenues l'adoption d'outils de pilotage

(source: Irstea)

	Tensiomètres Sondes capacitives	Tensiomètres + dendromètre	Cartographie de sol + logiciel
AUTRES GRANDES CULTURES			
	15 - 40	--	20 - 35
ARBORICULTURE			
	10 - 20	15 - 30	
MARAICHAGE DE PLEIN CHAMP			
	15 - 40	--	

Des marges de progression sur le matériel et le pilotage

En analysant l'efficacité de l'irrigation des différents systèmes à l'aide du logiciel Optirig, les équipes d'Irstea ont pu démontrer que les pertes en eau sont réduites à la fois par le changement de technologie (en réduisant la dérive et l'évaporation) et par le changement de conduite de l'irrigation, grâce aux systèmes de pilotage de l'irrigation qui permettent d'apporter la bonne dose au bon moment. Un encouragement pour le subventionnement des systèmes de pilotage en complément de celui du matériel. Irstea poursuit son travail pour étendre ces référentiels à d'autres types de cultures comme les betteraves et les pommes de terre et prendre en compte de nouveaux territoires. L'étude va également se pencher sur l'impact économique du changement de système d'irrigation, en mesurant les économies réalisables en termes d'énergie et de main-d'œuvre. La nouvelle version enrichie de l'outil sera disponible début 2019. Il est également envisagé de le faire évoluer de la forme d'abaques ou de feuilles de calcul, vers un logiciel facile d'accès et simple d'utilisation.

MICHEL PORTIER

VOTRE SPÉCIALISTE IRRIGATION
• ENROULEURS • COUVERTURE INTÉGRALE • GOUTTE À GOUTTE
• Pompes CAPRARI
• Groupes d'irrigation insonorisés IRTEC
• Stock de pièces: tuyaux, raccords...
• SAV spécialisé
Brazey MOTOCULTURE
21470 BRAZEY en PLAINE 03 80 32 00 50
distributeur irrifrance Industries

conomies d'eau

Les économies d'eau obtenues par un changement de matériel d'irrigation (source: Irstea)

MAÏS ET AUTRES GRANDES CULTURES

économie d'eau (%) ➦	Nouveau				
Ancien	Enrouleur	Couverture intégrale	Pivot basse pression	Goutte-à-goutte de surface	Goutte-à-goutte enterré
Enrouleur	10	10	5 - 20*	10 - 20*	15 - 35*
Couverture intégrale	--	10	5 - 20*	15 - 25*	20 - 25*
Pivot / Rampe	--	--	5 - 10	5 - 15	10 - 25
Goutte-à-goutte de surface	--	--	--	10 - 20	15 - 20
Goutte-à-goutte enterré	--	--	--	--	10 - 20

ARBORICULTURE

économie d'eau (%) ➦	Nouveau				
Ancien	Aspersion sur frondaison	Aspersion sous frondaison classique	Aspersion sous frondaison Microjet	Goutte-à-goutte de surface	Goutte-à-goutte enterré
Aspersion sur frondaison	10	10	15 - 30*	20 - 35*	25 - 35*
Aspersion sous frond Microjet	--	--	10 - 20	15 - 25	15 - 30
Goutte-à-goutte de surface	--	--	--	10 - 20	5 - 15
Goutte-à-goutte enterré	--	--	--	--	10 - 20

MARAICHAGE DE PLEIN CHAMP

économie d'eau (%) ➦	Nouveau		
Ancien	Couverture intégrale	Mini-aspersion	Goutte-à-goutte de surface
Couverture intégrale	10	5 - 10*	5 - 15*
Mini-aspersion	--	10 - 20	10 - 30
Goutte-à-goutte de surface	--	--	10 - 20

* augmenter les valeurs hautes et basses des intervalles de +5 en région ventée

Le boom des outils connectés



Sencrop

Les stations météo et autres capteurs connectés utilisent les réseaux bas débit de type Sigfox ou LoRa, pour garantir une transmission des données plus fiable, moins énergivore et moins coûteuse que par le réseau de téléphonie mobile.

Les outils de pilotage constituent un levier essentiel d'optimisation des pratiques, notamment lorsque l'on dispose déjà d'un matériel d'irrigation efficace. Les fournisseurs de stations météo et autres sondes connectées l'ont bien compris avec une offre qui ne cesse de croître. Sous l'impulsion de start-up comme Weenat, Sencrop ou Visio-Green, ces objets connectés se démocratisent de plus en plus. Les spécialistes de l'informatique agricole se sont également lancés dans l'aventure comme Isagri avec sa station Meteus ou encore Smag qui propose aussi une station météo connectée. Les spécialistes de l'irrigation comme Agralis Services ou Corhize ont déjà une certaine expérience des outils de pilotage avec leurs sondes capacitives qui sont associées avec des stations météo connectées. Malgré l'arrêt de son activité irrigation, John Deere a conservé un service Field Connect regroupant une station météo connectée en lien avec des sondes capacitives. Axe-Environnement propose également des stations météo connectées et des sondes mesurant l'humidité du sol.





Veaux de boucherie

Une diminution globale de 40 % de l'utilisation d'antibiotiques dans les élevages

L'observatoire pérenne des usages d'antibiotiques en production veaux de boucherie, mis en place en 2015, livre ses premiers résultats.


Photo : P. Cronenberger

Le niveau d'exposition des veaux aux antibiotiques est passé de 5,74 en 2013 à 3,41 en 2016-2017, soit une baisse significative de 40 %.

Mis en place par l'Anses (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) -ANMV (Agence nationale du médicament vétérinaire) et l'Institut de l'élevage à la demande d'Interbev veaux en 2015, l'observatoire pérenne des usages d'antibiotiques, en production de veaux de boucherie fait état, en 2016, d'une réduction globale de 40 % de leur utilisation dans les élevages, par rapport à 2013. *« L'observatoire est constitué de 40 élevages représentant 15 000 places de veaux élevés dans des systèmes de production représentatifs des pratiques d'alimentation et de logement observées au niveau national. Il repose sur une collaboration active des éleveurs, des firmes intégratives, des groupements de producteurs et des vétérinaires, avec l'appui des techniciens des chambres d'agriculture. Le niveau d'exposition des veaux aux antibiotiques est ainsi passé de 5,74 en 2013 à 3,41 en 2016-2017 »*, explique un communiqué d'Interbev.

La diminution du recours aux antibiotiques découle de plusieurs leviers comme en témoigne Arnaud Haquin, éleveur de 543 veaux, dans les Côtes-d'Armor, depuis 2007. *« Rigueur, observation et individualisation des traitements représentent un premier levier. Je dispose en effet d'un système DAL qui me laisse davantage de temps pour surveiller mes veaux. Je connais par ailleurs la quantité de lait exacte consommée par chacun d'entre eux ce qui me permet, dès que j'ai un doute sur la santé d'un animal, de vérifier ce paramètre. Corrélée à la vitesse de buvée et à la prise de température, je juge s'il est nécessaire ou non d'intervenir. Le traitement antibiotique n'est pas systématique. Je travaille également en étroite collaboration avec mon vétérinaire et mon technicien »*, souligne l'éleveur.

Autre facteur de réussite pour l'exploitant, la maîtrise de la ventilation et la prise en compte des consignes de biosécurité (pédiluves à l'entrée de chaque bâtiment, blouse propre pour les personnes extérieures, nettoyage des bottes avant de pénétrer dans les salles…). *« La maîtrise de l'ambiance est essentielle. Les grands volumes limitent les contaminations. Au final, j'utilise peu de produits pharmaceutiques. Au démarrage, je mets du kaolin dans le lait pour éviter les diarrhées. La réduction de l'usage des antibiotiques n'a par ailleurs pas engendré une plus forte mortalité, ni même un surplus de travail. Le plus dur est de changer ses habitudes »*, observe Arnaud Haquin.

Perspectives

« Après une première étape et des engagements qui ont porté leurs fruits, les objectifs de la filière veaux, décrits dans son plan de filière des États Généraux de l'Alimentation, reposeront désormais sur cinq axes. Le premier concerne la formation des éleveurs aux bonnes pratiques d'usages limités des antibiotiques : un module spécifique de 2 jours leur sera proposé à partir de septembre 2018. Leur accès aux nouvelles technologies, en particulier pour faciliter le suivi sanitaire individuel de chaque veau (projet de dématérialisation du carnet sanitaire) » représentera un second point, suivi par la santé du jeune veau. Sur ce sujet, une enquête est actuellement réalisée auprès des éleveurs naisseurs, dans le but d'identifier les leviers à activer pour que les bonnes pratiques soient adoptées à plus grande échelle. Une étude sur les circuits et les conditions de transport, de l'atelier naisseur à l'atelier d'engraissement, est également lancée. Le quatrième axe de travail porte sur l'amélioration des bâtiments d'élevage par la maîtrise de la ventilation et le développement de nouvelles technologies pour assurer la bonne santé des veaux. Enfin, la R&D se penchera sur les mécanismes de dissémination de l'antibiorésistance afin de mieux les comprendre et sur l'identification d'alternatives disponibles.

Dates clés

2013 Interbev Veaux s'engage dans un plan ambitieux pour réduire les usages d'antibiotiques avec un état des lieux réalisé avec l'Anses.

2015 La filière veaux lance une campagne de sensibilisation impliquant l'ensemble des acteurs, avec la signature de la « Charte interprofessionnelle de bonne maîtrise des traitements antibiotiques ». 67 % d'éleveurs adhèrent aujourd'hui à cette démarche.

A noter

IBR

Modification des règles liées aux mouvements des bovins

À compter du 15 avril 2018, selon l'arrêté ministériel IBR du 31 mai 2016 et sur décision du C.R.O.P.S.A.V Bourgogne Franche-Comté du 22 novembre 2017 :

Tout bovin détenu dans un troupeau ne bénéficiant pas du statut « troupeau indemne en IBR » doit être soumis par son propriétaire ou son détenteur à un dépistage sérologique IBR (réalisé en mélange ou en individuel) dans les 15 jours avant son départ pour pouvoir être introduit dans un cheptel « ASDA vertes » (animaux d'élevage).

Des dérogations aux contrôles de vente sont possibles mais les animaux pourront uniquement être destinés à :
- un atelier d'engraissement en bâtiment dédié (cartes jaunes),
- l'engraissement-export,
- l'abattoir.

Dans ces cas ils devront être amenés à destination par transport sécurisé, et le propriétaire ou détenteur devra coller sur l'ASDA du bovin une étiquette orange « bovin non dépisté IBR » (disponible au GDS).

Les bovins bénéficiant du statut « Troupeau indemne en IBR » ne sont pas concernés par cette mesure.

FRGDS Bourgogne

Chronique ovine

Reconnaître une boiterie et la soigner *(suite)*

Une brebis ou un bélier qui marche « sur des aiguilles » est un signe de fourbure. « *Ce type de boiterie est la conséquence d'une acidose chronique qui entraîne une congestion des vaisseaux sanguins*, indique Laurent Saboureau de l'Alliance Pastorale. *Un traitement contre l'acidose et l'administration de corticoïdes permettent de soulager l'animal. Adopter des rations non acidogènes suffit à la prévention de la fourbure* ». La fraise, appelée également limace, est une tumeur dans la plupart des cas même s'il peut s'agir d'une lésion par excès de parage. Ce type de boiterie est surtout rencontré chez les béliers. De la chirurgie et des soins locaux sont alors nécessaires mais la récidive est courante.

Un simple parage

Une boiterie peut également être la conséquence de myiases à Wolhfahrtia magnifica**.** Cette mouche présente en zones de montagne depuis longtemps l'est plus récemment en Nouvelle Aquitaine (Vienne, Charente, Haute-Vienne). Le pied est déformé avec des lésions profondes. Une fiche présentant les moyens de prévention est disponible sur www.inn-ovin.fr : « *fiche conseil : maîtrise des myiases à Wolhfahrtia chez les ovins* ». Enfin, la boiterie peut être plus simplement due à un excès de corne. Un simple parage suffit alors pour que la brebis ou le bélier retrouve une démarche normale.


un simple parage suffit parfois à rééquilibrer la démarche de la brebis

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la nouvelle fiche technique intitulée « *les boiteries des brebis et des béliers* » mise en ligne sur www.inn-ovin.fr et www.idele.fr.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)

Soirée d'inauguration du groupe Sureau

800 convives et beaucoup d'émotion à Auxerre Expo

Six mois après la fusion d'Europagri et Sureau Agriculture, les clients des deux concessions étaient conviés, le 13 avril dernier, à une soirée du nouveau groupe dirigé par Sébastien Sureau. 800 agriculteurs ont répondu présents pour une soirée conviviale où les valeurs humaines des entreprises étaient à l'honneur.

Ne vous attendez pas à lire un grand descriptif des gammes New Holland dans cet article. La priorité de cette soirée d'inauguration n'était pas là ! Sébastien Sureau et Justine Chapuis, directrice commerciale et associée, ont voulu axer ce rassemblement vers les valeurs des entreprises à travers les hommes et les femmes qui œuvrent à leur évolution au quotidien. Le respect, la cohésion d'équipe, le service, le conseil et le partenariat ont leur importance dans cette nouvelle fusion. Car si sur le papier, Sureau Agriculture, concession d'Avallon sur un secteur polyculture-élevage et Europagri, concession de Saint-Clément sur une zone majoritairement céréalière, semblent avoir peu de points en commun, la réalité est tout autre. C'est ce qu'a souligné Sébastien Sureau en retraçant le parcours de son père Marc et de Denis Massé. Les deux fondateurs des concessions New Holland sont partis de rien avec la ferme volonté de servir ce milieu agricole auquel ils sont attachés, avec des valeurs communes d'écoute des clients pour aboutir à de véritables partenariats. Denis Massé, après avoir débuté son apprentissage mécanique en 1966, rentre chez Guérin en 1975 avant de prendre la responsabilité du SAV en 1986. En 1999, il crée Europagri avec des anciens collègues, et peut compter sur l'aide d'agriculteurs fidèles et de sa famille. Dans la même année, une agence sera ouverte à Brienon puis Francis Lesourd d'Augy deviendra agent avant l'ouverture en 2016 de la base de Tonnerre. *« Ce challenge et ce parcours professionnel n'auraient pas été possibles sans le soutien indéfectible de ma famille »* a souligné Denis Massé, avant de souhaiter le meilleur à Sébastien Sureau dans le développement du groupe. Entouré des siens, le désormais ancien patron d'Europagri peut partir à la retraite officiellement ce jour, après avoir accompagné la transition depuis octobre.



Denis Massé entouré par sa famille.

Marc Sureau, lui, s'est installé au Meix à côté d'Avallon, en 1977, tout droit venu de la région parisienne, mais terriblement attaché au Morvan. Dans son ambition de développement, il est accompagné de Didier Gourdien, fidèle depuis plus de 40 ans à l'entreprise. *« Tu fais partie de la famille Sureau »* lui lancera Sébastien, plein de reconnaissance. En 1985, Marc rachète les Ets Dautun pour créer Dautun-Sureau avant d'être l'un des premiers à adhérer à Promodis en 1986. Avec l'arrivée de Sébastien en 2005, une nouvelle dynamique est mise en place au sein de Sureau Agriculture : rachat des Ets Sauterel en 2007, nouveau siège social à Avallon en 2009, installation dans un nouveau bâtiment à Tannay en 2014… Dans la famille Sureau, on aime entreprendre.



Marc Sureau et les siens.

Avec toute la reconnaissance d'un fils pour ses parents, Sébastien est conscient de tout le travail et les sacrifices accomplis qui permettent aujourd'hui l'évolution du groupe Sureau.

Justine Chapuis, arrivée en 2009 dans l'entreprise, commencera par trois années d'apprentissage et se verra confier la responsabilité de la partie commerciale en 2014. C'est tout naturellement que Sébastien Sureau lui propose de faire partie de ce nouveau projet et de l'épauler au quotidien dans la gestion des entreprises pour devenir alors associée et directrice commerciale du groupe.

Justine Chapuis et Sébastien Sureau ont aussi tenu à saluer Gabriel Laurent, inspecteur tracteurs chez New Holland, reconnaissants de son soutien et de son accompagnement depuis de nombreuses années. *« Gaby »* fera valoir ses droits à la retraite dans les prochaines semaines.

Un nouveau groupe est donc né ce vendredi 13 avril, jour de chance. Le groupe Sureau entend continuer à donner priorité au service avec une forte présence terrain et une politique de démonstrations soutenue. Le message est passé ce vendredi soir, les émotions aussi.

Repères

Le groupe Sureau en bref :
- **55 collaborateurs dont 25 techniciens et 6 commerciaux**
- **6 bases de Sens à Tannay**
- **20 millions d'€ de CA**
- **ouverture 6 J/7 à Avallon**
- **750 m² de libre-service Promodis**

Des professionnels à votre service

Rénovation de toitures (tous types)
• Nettoyage • Anti-mousse
• Revêtement coloré
à partir de 5€ HT/m²
PROTECT-HABITAT
Ludovic Jacquenet - 06 76 03 59 49



avec vous depuis plus de 20 ans !
Bâtir ensemble
CONSTRUCTEUR DE MAISONS INDIVIDUELLES
DEVIS SUR DEMANDE
www.batir.ensemble.fr



Votre conseiller Robert Bousquet 06 86 55 97 76

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Nouveautés

Monosem Un monograine 100 % électrique



Photo : Monosem

Sur une base de semoir monograine 8 rangs à châssis TFC2 équipé d'éléments Monoshox NG Plus ME, Monosem implante une trémie fertiliseuse de 1 350 l, dotée de 8 sorties avec trappes intégrées. Comme les éléments, ce fertiliseur reçoit un entraînement électrique ouvrant la voie à la modulation d'engrais depuis le terminal isobus. Les microgranulateurs bénéficient également d'un entraînement électrique piloté depuis la console, pour un ajustement rapide du dosage et une gestion automatique de la coupure sur toute la largeur ou par sections. Ces microgranulateurs adoptent un corps en plastique et un axe en inox plus résistants à la corrosion.

Trimble Une console hyperconnectée



Photo : M. Portier

Basée sur un terminal 10 pouces haute résolution fonctionnant sous Android avec la solution Precision-IQ, la console GFX-750 offre la compatibilité isobus pour le pilotage d'outils, la connectivité sans fil bluetooth, wifi et BroadR-Reach et la compatibilité avec les systèmes de guidage Autopilot (hydraulique ou électrique). Connectée au récepteur NAV-900 triple fréquence (GPS, Glonass, Galileo et Beidou), elle peut recevoir les différents signaux de correction CenterPoint RTK, CenterPoint VRS, la technologie RTX, ainsi que le signal Egnos. Les fonctions d'agriculture de précision se font en lien avec le logiciel Trimble Ag.

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Laissac 24/04/2018	Bourg-en-Bresse 24/04/2018	St-Christophe-en B. 18/04/2018	National 18/04 au 24/04/2018
Vaches viande (V)	U	3,80 €	-	3,75 €	3,78 €
	R	3,35 €	3,35 €	3,55 €	3,40 €
	O	3,20 €	3,00 €	-	3,12 €
Vaches mixte (M)	R	3,15 €	-	-	3,15 €
	O	3,15 €	3,10 €	-	3,11 €
Vaches lait (L)	O	2,85 €	-	-	2,79 €
	P	2,70 €	2,60 €	-	2,55 €
Génisses VML	U	-	4,20 €	4,30 €	4,05 €
	R	3,25 €	3,55 €	3,66 €	3,47 €
	O	3,20 €	2,90 €	-	3,09 €
Taureaux VML	URO	2,75 €	2,60 €	3,10 €	2,79 €

VML : type viande, mixte, lait

Tendances locales

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **24/04/2018**

Effectif total: 1527 - Nombre d'invendus: 92%

BROUTARDS 6-12 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
CHAROLAIS	M	E	300-350	3,01 €	3,01 €	3,01 €	-
			450-500	2,66 €	2,83 €	2,71 €	-
		U	200-250	3,25 €	3,37 €	3,27 €	-
			250-300	2,99 €	3,32 €	3,14 €	-
			350-400	2,90 €	3,14 €	2,98 €	-
			400-450	2,68 €	2,90 €	2,82 €	-
			450-500	2,62 €	2,71 €	2,68 €	-
		R	200-250	2,83 €	3,24 €	3,11 €	-
			250-300	2,81 €	3,10 €	2,92 €	-
			300-350	2,78 €	2,87 €	2,82 €	-
			350-400	2,73 €	2,93 €	2,82 €	-
			400-450	2,63 €	2,72 €	2,65 €	-
	F	E	300-350	-	-	-	-
		U	200-250	2,89 €	3,03 €	2,93 €	-
			250-300	2,59 €	2,86 €	2,72 €	-
			300-350	2,50 €	2,73 €	2,66 €	-
			350-400	2,47 €	2,55 €	2,49 €	-
		R	250-300	2,37 €	2,37 €	2,37 €	-
			300-350	2,26 €	2,64 €	2,42 €	-
			350-400	2,38 €	2,39 €	2,38 €	-

BROUTARDS : Vente quasi totale à un rythme très soutenu. Les acheteurs ont des besoins importants pour satisfaire les débouchés historiques comme l'Italie ou l'Espagne, mais aussi pour anticiper l'ouverture de nouveaux marchés.
LAITONNES : Tri plus sévère. Les lots d'avenir pour l'embouche se négocient sur les mêmes bases, tandis que les femelles lourdes et très grasses continuent de voir leurs tarifs s'éffriter. Pas de débouchés en lourdes non valablement vaccinées.

Effectif total: 89 - Nombre d'invendus: 88%

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

CHAROLAIS	M	R	400-450	-	-	-	-
		U	300-350				
			350-400	-	-	-	-
			400 - 450	-	-	-	-
			450 et +				
	F	U	350-400	2,32 €	2,42 €	2,35 €	
			400 - 450	2,20 €	2,44 €	2,32 €	
			450 et +	2,32 €	2,51 €	2,42 €-	
		R	400-450	2,04 €	2,32 €	2,25 €	-

TAURILLONS : Vente quasi totale à un rythme très soutenu. Les acheteurs ont des besoins importants pour satisfaire les débouchés historiques comme l'Italie ou l'Espagne, mais aussi pour anticiper l'ouverture de nouveaux marchés. **GENISSES :** Tri plus sévère. Les lots d'avenir pour l'embouche se négocient sur les mêmes bases, tandis que les femelles lourdes et très grasses continuent de voir leurs tarifs s'éffriter. Pas de débouchés en lourdes non valablement vaccinées.

Effectif total: 372 - Nombre d'invendus: 95%

BOVINS MAIGRES +18 MOIS - COURS RELEVÉS (en €/kg vif)

		ÂGE					
VACHES CHAROLAISES GÉNISSES - TAUREAUX	F	E	- 5 ans	2,06 €	3,05 €	2,28 €	-
			5 à 10 ans	2,13 €	2,25 €	2,19 €	-
		U	- 5 ans	1,86 €	2,19 €	2,02 €	-
			5 à 10 ans	1,79 €	2,27 €	1,94 €	-
			+ 10 ans	1,73 €	2,01 €	1,83 €	-
		R	- 5 ans	1,67 €	1,85 €	1,79 €	
			5 à 10 ans	1,66 €	1,87 €	1,78 €	-
			+ 10 ans	1,62 €	1,78 €	1,69 €	-
		O	- 5 ans	-	-	-	-
			5 à 10 ans	-	-	-	-
			+ 10 ans	1,57 €	1,59 €	1,58 €	-
		E	24 à 36 mois	2,20 €	2,92 €	2,49 €	-
		U	24 à 36 mois	1,87 €	2,23 €	2,09 €	-
		R	24 à 36 mois	1,79 €	2,06 €	1,93€	-
		Vaches suitées		1 400 €	2 410 €	1 850 €	-
	M	R	+ 500 kg	1,68€	1,75 €	1,71 €	-

VACHES/GENISSES 30 MOIS : Des bons apports de saison cette semaine, certainement à cause du marché décalé la semaine prochaine et l'absence de marché dans deux semaines. À celà se rajoute le lacher des animaux dans les élevages avec le vide des bâtiments. Qualité homogène avec de plus en plus de vaches herbées. Les cours sont reconduits et la demande est toujours présente
TAUREAUX : La demande arrive à maturité , les cours stagnent. Bonne présentation néanmoins cette semaine.

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 23/04/2018

Bovins (276)		
Broutards	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
215 à 380 kg	640 - 1080	2,78 - 3,05
385 à 490 kg	1040 - 1230	2,51 - 2,72
Laitonnes		
240 à 320 kg	590 - 850	2,46 - 2,73
345 à 355 kg	910 - 950	2,56 - 2,76
Génisses		
370 à 420 kg (16-24mois)	820 - 990	2,12 - 2,41
455 à 650 kg (24-36mois)	960 - 1340	1,82 - 2,23
Taureaux		
640 à 1115 kg	1180 - 1970	1,76 - 1,85
Vaches		
Vaches légères	670 - 1100	
Vaches entre deux	1110 - 1310	
Vaches lourdes	1320 - 1550	

Bonne demande en mâles à des tarifs en progression en légers comme en lourds. Vente globale.
Placement rapide en femelles lourdes et jeunes, plus discuté en légères âgées.
Commerce toujours actif en taureaux.
En vaches maigres, on notera un écart de tarifs entre les sujets issus de cheptel qualifiés et les animaux vaccinés IBR entraînant ainsi quelques invendus.

Bovins gras : 12
Vaches de viande : 3,48 à 3,58 € kg de viande
Génisses de viande : 3,68 à 3,88 € kg de viande
Tarifs trop bas pour la saison.

Prochain marché bovins le 30 avril 2018 aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 18/04/2018

BROUTARDS 6-12 MOIS
Effectif total : 193 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Charolais	M	U	200 - 250	2,95 €	3,06 €	3,06 €	+0,08
			250 - 300	2,48 €	3,20 €	2,94 €	-0,02
			300 - 350	2,38 €	2,89 €	2,76 €	=
			350 - 400	2,26 €	2,81 €	2,74 €	-0,06
			400 - 450	2,50 €	2,65 €	2,63 €	-0,15
	F	U	200 - 250	2,18 €	2,76 €	2,48 €	-0,05
			300 - 350	2,29 €	2,71 €	2,46 €	-0,05
			400 - 450	-	-	-	-

les lots de broutards de stabulation présents en nombre plus conséquents pénalisent le maintien des cours. En laitonnes, la demande est moins active

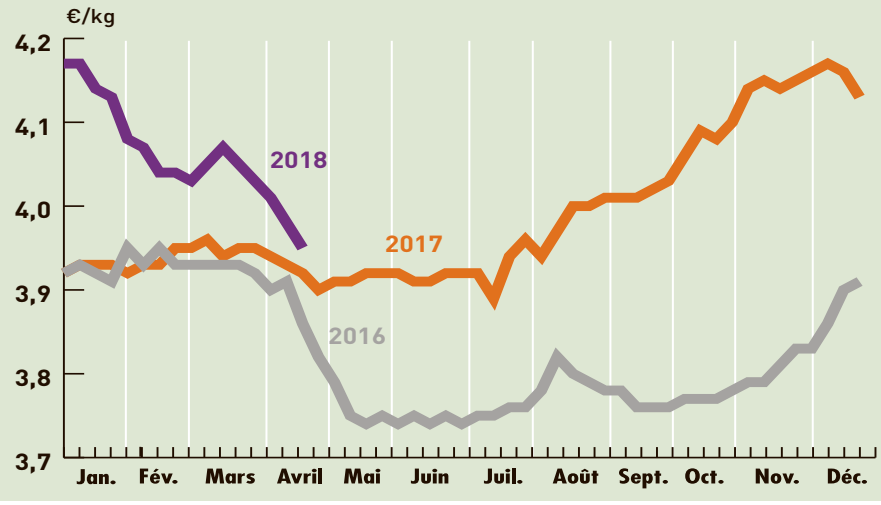
Bovins

Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Centre-Est du 16/04 au 22/04/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors Bl/Parth	-	3,95 €	3,76 €	-			
Races mixte		-	3,65 €	3,65 €	3,64 €	-	
Races lait					-	-	-
Bœufs	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Races à viande	-	-	-	-	-	-	-
Races mixte	-	-	-	-	3,32 €	-	-
Races lait	-	-	-	-	-	-	3,04 €
Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	3,89 €	3,79 €	3,69 €	3,41 €	-		
Charolaise - 10 ans +350 kg	3,86 €	3,77 €	3,67 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	4,02 €	3,89 €				
Races mixte				-	3,30 €	-	
Races lait					-	2,93 €	2,88 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+		
Viande mixte lait	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,58 €	4,18 €	3,92 €	3,82 €			

Tendance : Fluidité dans les femelles et marché compliqué dans les jb.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 16/04 au 22/04/2018*

Jeunes bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth	3,99 €	3,95 €	3,90 €	-				
Vaches	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors Bl/Parth - 10 ans +350 kg	-	4,53 €	4,05	3,81 €	3,74 €			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	3,87 €	3,67 €				
Races mixte					3,36 €	3,30 €		
Races lait						-	2,90 €	2,86 €
Génisses	U=	U-	R+	R=	O+			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-			
Viande +350 kg	4,59 €	4,46 €	4,00 €	3,86 €				

Tendances SEM. 17/2018

Bovins de boucherie

Les disponibilités sont régulières avec des éleveurs qui anticipent les fériés de Mai pour concentrer leur activité sur les travaux saisonniers (ramassage de l'herbe et semis de maïs). Les transactions sont calmes avec des tarifs qui néanmoins se maintiennent dans les femelles haut de gamme ou de qualité bouchère. Le commerce est plus régulier avec des tarifs stables dans le bétail de choix secondaire (R et O) avec des besoins pour les magasins qui vont entrer en promotion. La tendance est légèrement positive dans les Holsteins malgré la résistance des abattoirs, les tarifs se maintiennent dans les Montbéliardes. En jeunes bovins, nos débouchés exports vers l'Italie sont insuffisants et les tarifs restent baissiers malgré la modestie de la production intérieure.

Bovins d'embouche et d'élevage

De nombreux herbagers ont couvert leurs besoins pour la saison. L'activité commerciale souffre du manque d'évolution du prix de la viande, alors que celui du maigre est resté très ferme ces dernières semaines. Les tarifs se maintiennent dans le bon bétail proche de la finition. Le tri est plus sensible dans le cheptel plus commun à repousser plus tardivement sur l'été.

Broutards

Les volumes sont en progression, car les éleveurs anticipent les fériés de Mai. Les acheteurs sont également à l'achat pour les mêmes raisons. Cela entraîne un commerce assez régulier pour des tarifs qui se maintiennent à des niveaux toujours très convenables dans les broutards Charolais, Limousins destinés aux marchés exports. La demande intérieure est en revanche moins présente avec des éleveurs qui privilégient les travaux de printemps. Dans les femelles, les disponibilités sont plus importantes. La vente est plus calme avec des tarifs juste maintenus pour les bonnes femelles vaccinées. Le placement est difficile dans la moyenne marchandise vers l'Espagne.

Veaux d'élevage et d'engraissement

Les intégrateurs continuent de faire monter les prix pour garder un maximum de veaux sur la France. Le commerce est actif avec des tarifs fermes dans l'ensemble des veaux Frisons, Abondances ou Montbéliards. Les intégrateurs reportent leurs achats sur les croisés laitiers dont les tarifs sont proches des laitiers. Le commerce est assez fluide dans les bons veaux croisés jaunes ou Blanc bleus. La progression saisonnière de l'offre entraîne un commerce plus compliqué avec un recul des prix dans les Charolais. ■ **Laurent Chupin**

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 Marché de Sancoins (18) du 11/04/2018

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS
Effectif total : 139 - Taux de vente : 100%

RACE		Conformation	POIDS	COURS RELEVÉS (EN EUROS/KG VIF) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Vaches Charolaise	F	U	- 5 ans	1,85 €	2,30 €	1,98 €	+0,02
			5 à 10 ans	1,24 €	2,13 €	1,84 €	+0,03
			+ 10 ans	1,58 €	1,84 €	1,74 €	+0,05
Génisses		U	24 à 36 mois	1,87 €	2,47 €	2,21 €	+0,06

Les Effectifs se resserrent par rapport à la semaine dernière, les acheteurs répondent présents et les cours sont légèrement haussiers.

Ovins

OVINS / CAPRINS

SICAFOME MOULINS-ENGILBERT **23/04/2018**

Effectif total: 398 - Taux de vente: 91%

RACE	SEXE	CONFORMATION	POIDS	AGNEAUX DE BOUCHERIE AU KG VIF - COURS RELEVÉS (en E/Tête) MINI	MAXI	MOYEN	VARIATION
Agneaux : Bonne valorisation dans les lots de qualité supérieure. Tassement des cours en marchandise moyenne ou inférieure.		U	de 32 à 38 kg	3,22 €	3,70 €	3,44 €	-
			de 38 à 44 kg	-	-	-	-
			> 44 kg	2,76 €	3,36 €	3,13 €	-
			> 50 kg	-	-	-	-
		R	de 32 à 38 kg	2,74 €	3,24 €	3,02 €	-
			de 38 à 44 kg	-	-	-	
			de 44 à 50 kg	-	-	-	-
Effectif total: 215 - Taux de vente : 98%				**OVINS DE BOUCHERIE +1AN AU KG VIF** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Brebis : Apports plus importants. vente quasi totale, mais cours reconduits sans plus.	M		(M)	-	-	-	-
	F	U	< 60 kg (F)	1,03 €	1,14 €	1,08 €	-
			> 60 kg (F)	1,15 €	1,36 €	1,26 €	
		R	> 60 kg (F)	0,99 €	1,23 €	1,14 €	-
		O	< 60 kg (F)				
Effectif total: 48 - Taux de vente : 58%				**AGNEAUX LAITONS** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux : Bonne valorisation dans les lots de qualité supérieure. Tassement des cours en marchandise moyenne ou inférieure.		U	32 à 38 kg	3,10 €	3,32€	3,21 €-	
			38 à 44 kg	2,73 €	2,81 €	2,76 €-	
			> 44 kg	-	-	-	
		R	38 à 44 kg	-	-	-	
Effectif total:				**AGNEAUX MAIGRES** - COURS RELEVÉS (en E/Tête)			
Agneaux :		U	25-35 kg	-	-	-	

Vente rapide et totale dans toutes les catégories. Hausse des cours due principalement à un déficit d'offre.

Sicagemac (prix au kg vif) *Marché de Corbigny du 09/04/2018*

Ovins : 40	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux gras		
Brebis		

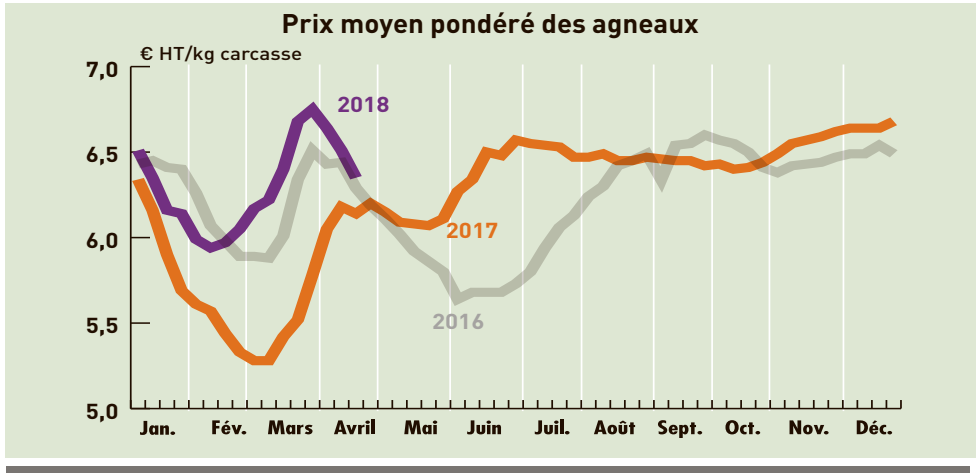
Pas de cotations cette semaine
Prochain marché le 30 avril aux horaires habituels.

(prix entrée abattoir - HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) *Cotations FranceAgriMer du 16/04 au 22/04/2018*

Cat.	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,65 €	5,95 €
Couvert	16 -19 kg	6,85 €	6,56 €	5,75 €
Gras	13 -16 kg	-	-	-
Gras	16 -19 kg	-	5,60 €	5,28 €

Prix moyens pondéré *(entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus)*
Cotations FranceAgriMer du 16/04 au 22/04/2018

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,37 €	7,86	2,30 €



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 16/04/2018 au 22/04/2018

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,36 -0,15	7,32 -0,15	-	-	-	-	-
	R	6,92 -0,14	6,91 -0,20	6,78 -0,14	-	6,66 0,08	6,61 -0,06	6,61 -0,08	-
	O	6,01	5,88 -0,20	-	-	5,97 -0,04	5,89 -0,10	-	-
3 (couverts)	U	-	7,17 -0,18	7,16 -0,20	6,16 -0,30	-	6,85 -0,06	6,66 -0,01	-
	R	6,71 -0,22	6,76 -0,20	6,67 -0,20	5,84 -0,41	6,85 -0,02	6,56 -0,06	6,32 -0,04	5,79 -0,11
	O	6,08	6,10 -0,19	6,11 -0,38	5,54 -0,36	5,95 -0,10	5,75 -0,19	5,66 -0,24	-
4 (gras)	U	-	-	-	-	-	-	-	-
	R	-	-	-	-	-	5,60 -0,17	5,39 -0,11	-
	O	-	-	-	-		5,28 -0,28	-	-

Var.

Zone nord : Agneaux : sorties saisonnières conséquentes entrainant une baisse des cours. Brebis : bonnes brebis recherchées.
Zone sud : Application du réseau. Marché saturé.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : «Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

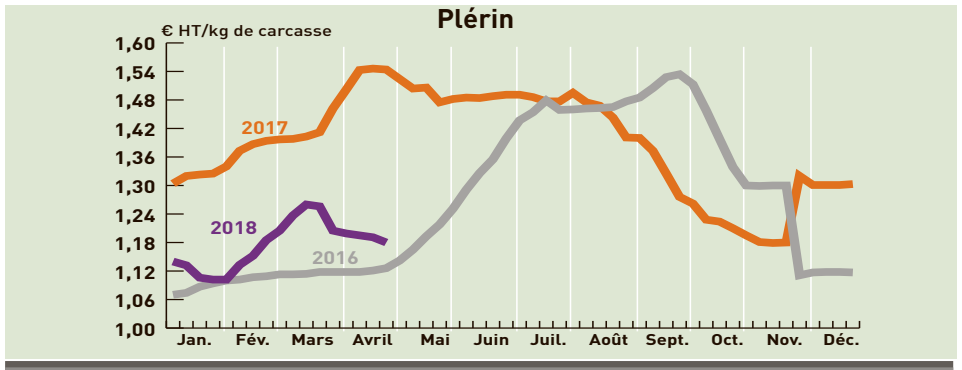
Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 23 avril 2018) :

«Hausse marquée des cours pour les animaux légers.»

Porcins

Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 139 porcs présentés) *Cotations du lundi 23 avril 2018*

Prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,180 €**



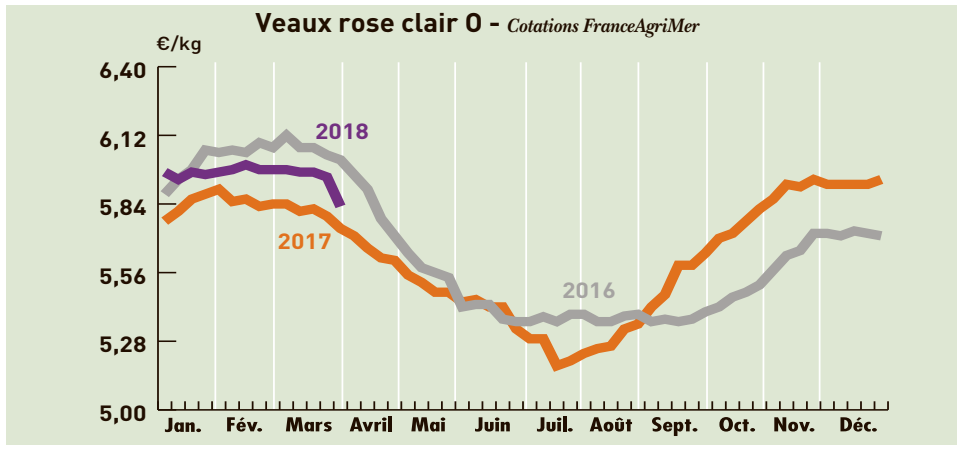
Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 13/04 au 19/04/2018*

1,43 € /carcasse euros

Veaux

Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* *Cotations nationale FranceAgriMer du 16/04 au 22/04/2018*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,97 €	-	-
U	-	7,99 €	5,92 €	-
R	-	6,67 €	5,18 €	3,89 €
O	-	5,97 €	4,83 €	3,75 €



Veaux de 8 jours à 4 semaines *(en euros/tête)* *Synthèse nationale FranceAgriMer du 16/04 au 22/04/2018*

Marchés	Effectif	Tendance
Bourg-en-Bresse	569	Les intégrateurs français ont besoin de vx pour les sorties de septembre et la demande espagnole reste présente. Hausse.
La Talaudière	435	Vente facile en toutes catégories, cours en hausse.

Type viande (viande, mixte, croisé)	Euros/tête	Variation
Mâles	252	9
Femelles	167	9
Prix moyen pondéré des veaux	**Euros/tête**	**Variation**
Mâles	157	8,00

Caprins

Chevreau vif *(prix «départ élevage» hors taxe exprimé en euro/kg vif)* *Cotations FranceAgriMer du 16/04 au 22/04/2018*

Poids	Prix moyen	Variation Valeurs	Variation %
8 à 11 kg	2,57	- 0,06	- 2,33

Céréales

Marché du 19 avril 2018

N: Nominal; **C:** Camion; **TC:** Train Complet; **P:** Péniche; **A:** Acheteur; **V:** Vendeur; **OA:** Option Acheteur; **OV:** Option Vendeur. **BPMF:** blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

Départ	Spécifications	Échéance	€/t	Observations
BLÉ TENDRE	**RÉCOLTE 2017**			
Sud Côte d'Or	meunier	avr.-juin	145	T C
	fourrager	avr.-juin	143	T C
Nord Côte d'Or	meunier	avr.-juin	145	T C
	fourrager	avr.-juin	143	T C
Aube	meunier	avr.-juin	144	N C
	fourrager	avr.-juin	141	N C
ORGE FOURRAGÈRE	**RÉCOLTE 2017**			
Aube	62/63 kg/hl	avr.-juin	147	N C
Sud Côte d'Or	62/63 kg/hl	avr.-juin	145	N C
AVOINE NOIRE	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'or/Haute Saone	48-50 kg/hl	avr.-juin	125	N C
Aube/Yonne	48-50 kg/hl		inc.	C
SEIGLE PANIFIABLE	**RÉCOLTE 2017**			
Côte-d'Or		.	inc.	C
TRITICALE	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'Or/Hte Saône	66 kg/hl	avr.-juin	135	N C
Hte Saône/Yonne			inc.	C
MAÏS	**RÉCOLTE 2017**			
Aube		avr.-juin	147	N C
Côte d'Or		avr.-juin	151	V C
Sud Côte d'Or/Saône-et-Loire		avr.-juin	152	V C
POIS	**RÉCOLTE 2017**			
Côte d'Or	fourrager	avr.-juin	170	V C
Yonne	fourrager		n.p.	C
Aube	fourrager		n.p	C
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2017**			
Aube	18% 1ère main	avril	174	V
Luzerne déshydratée	**RÉCOLTE 2018**			
Aube	18% 1ère main	12 de mai	172	V
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2017**			
Aube	6 mm 1ère main	avril	157	V
Pulpes de betterave	**RÉCOLTE 2018**			
Aube	6 mm 1ère main	12 d'oct.	157	V

Matériel

Tracteur

26 - Cherche tracteur Farmall super FCD en TBE de marche et rouleau Tube pour rotative Kuhn R303
✆ **04 75 53 64 22 hr**

38 - Vds tractopelle MF 50 hx pour export 3000 euros cuve acier 4200 l 500 euros fourche Agram 300 euros.
✆ **06 75 04 60 70**

38 - Vds tracteur Ford 4610 2 rm sans cabine TBE pneus neuf : 3000 euros, cuve acier 4200 l : 500 euros
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Achète tracteur Renault 551 - 651 - 2 RM + 65-14
✆ **06 61 01 60 08**
ou 06 04 13 61 34

Travail sol

01 - Vds charrue Kvernel 3 socs non stop cultivateur 4m50 herse 4m vieux semoir 4 rgs monosem
✆ **06 77 34 73 60**

21 - Vds herse rotative KV 3M, rouleau Razol 8M, déchaumeur Lemken Karat 3M, Vibro KV Dent droite 6M, semoir Gaspardo à Dent pneumatique 4M (170A)
✆ **06 82 46 55 50**

26 - Vds semoir Pneumasem 2-4 rgs Microgranulateur bon état 1000 euros HT
✆ **06 62 80 37 76**

26 - Vds epampreuse Grégoire PF 40 - vibroculteur 19 dents
✆ **06 21 00 54 51**

Récolte

21 - RECHERCHE mois. batteuses, - presses moyenne densité et presses à balles rondes, tracteurs Claas, John Deere, New Holland,Fahr, Fiat, MF, Renault, Fendt, Welger et autres. (réf. 160A)
✆ **06 29 81 80 05**

21 - Vends Presse HESSTON 5630 état impeccable, prix à débattre (1703)
✆ **03 80 84 36 18**

26 - Cause retraite vends enrubanneuse Supertino etat neuf - ensileuse herbe + ensileuse 2 rgs maïs
✆ **04 75 71 61 04**

38 - Vds monte botte 9 mètres avec moteur 380 w TBE px 500 euros + faneuse 6 fourches px 15 euros.
✆ **06 44 08 50 53**

58 - RECHERCHE round baller Feraboli Sprinter 180 ou Extrême 280, ficelle - filet dans l'état (réf. 17VB2)
✆ **06 68 67 23 23**

71 - Vends andaineur Claas Liner 390 S Essieu Tandem, tête pivotante, excellent état de marche, 2 000 euros (réf. 1604)
✆ **06 33 60 15 96**

71 - Vends faucheuse conditionneuse Kuhn 243, 2m40, année 2011, bon état, cause retraite.
✆ **06 16 46 36 49**

76 - Urgent, recherche une moissonneuse-batteuse New Holland type 80.70.
✆ **06 21 49 50 89.**

84 - Vds faucheuse Vicon conditionneuse à rouleaux (neufs) année 2004, 40 HA par an. B.E. Prix : 7 000 euros HT.
✆ **06 11 73 12 78**

Arbo-viti

69 - Vds calibreuse à cerises de 2011, séparateur Fachaux et calibreuse 8 bandes Calibrex : 25 000 euros.
✆ **06 87 89 48 97**

Irrigation

69 - Vds quadrillage 18x18 tuyaux alu 6 m. T perches 1 m. ou sous frondaison 30 cm arroseur laiton jet oblique ou droit.
✆ **06 84 19 53 86 HR**

Cave

84 - Vds réception vendange av. égrappoir et pompes, filtre à plaque et filtre Kieselguhr, benne à vend. à vis, embouteilleuse rotat. à bec.
✆ **06 88 56 09 51**

Manutention

21 - Ch chargeur + bati à monter sur Lambo 955 DT R8914 (17VB1)
✆ **03 80 81 03 60**
06 42 45 22 09

Agri. divers

01 - Vds pulvé Berthoud 800l 12m - distrib. engrais Amazone ZAM 1800 - mélangeuse farine verticale Electra - remorque autochargeuse Krone 35 coût tandem
✆ **06 78 86 97 39**

18 - Cause retraite : vends tracteur Renault Arès 696 RZ, 5.183 h, 2004, relevage avant, jumelage - herse, terrage forcé, 6 m - cover crop auto porteur 32 disques - broyeur 4 m - déchaumeur Rau, 5 m - rouleau Gourdin, fonte, 7,5 m - semoir Kverneland, 6 m, repliable, 2012.
✆ **06 11 01 68 00.**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

18 - Vds MB NH TF44 + cpes céré, tournesol, maïs 5R, 15.000 euros - chisel Huard 3 m, 1.500 euros - c. crop Gard 3 m, 28D, 1.500 euros - pulvé Tecnoma SL, 24 m, 2.400 l, 3000 euros - semoir maïs Ribouleau, 2.000 euros - lève-sac Levsak Audureau 500 euros, le tout en bon état.
✆ **06 64 88 16 69.**

19 - (Cse décès) Vds enrubanneuse Gallignani G4008 + faucheuse Taarup 225, coupe 1,90, 5 disques.
✆ **07 86 25 07 29**

26 - Vds scie à ruban sur prise de force avec élévateur incorporé 1 200 euros + Vds une remorque agricole 4 m X 1,80 m double essieu 500 euros
✆ **06 29 57 72 98**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 24- 26- 28- 32- 40- 44 dis, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 3- 4 m, round-ballers. www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds presse MD, J. Deere 336, andaineur 3 m, petite pirouette, charrue trisocs varilarge et vigneronne 4 socs, vibroculteur 2,50, pompe sur chariot Caprari D350.
✆ **04 76 36 02 13**

38 - Vds pulvérise 1000 l rampe 15 m DPMA presse haute densité supertino 60x120 elle de traite 2x4 décor pompe à eau de surface.
✆ **06 70 24 56 64**

38 - A v. cuve gaz oil, pirouette 4 toupies, pressoir vin, presse New Land, charrue Huard 4 socs Ford 8240.
✆ **04 74 92 72 29**

38 - Vends porte à cour relevage hydro, tonne à eau 2000 l, nie constant sous soleuse Grenier 1 dent, charrue 150C Reuers Huard prix à débattre.
✆ **06 59 07 41 86**

38 - Vds : barres d'acacias servis sur pommiers (environ 2m50) prix 1.5 euros / pièce, A disquer pour des drains tuyaux pvc diam 70, petit compresseur 50 litres +1 karcher de 130 bars à bas prix, des kilomètres de gouttes à gouttes diam 16 gouteur tous les mètres, Foyer fonte Deville 575 m3 insert ou trou à feu avec pierre du Gard en déco prix 240 euros
✆ **06 42 90 75 43**

38 - Vds tracteur Landini power farm 90, année 2011, 1150 heures, relevage prise de force avant chargeur MXU8 exo. TVA : 37500 euros.
✆ **06 83 05 05 55**

38 - Vends pirouette 2 toupies kuhn
✆ **06 86 66 43 20**

38 - Vds cse cessation 1 combiné de semis : herse amazone 3 m avec porteacour semoir cereales planteuse à maïs 4 rangs nodet pneumasem micro granulé : 3 500,00 euros - 1 Rotolabour kuhn 3 m lames 40 ha: 2 500,00 euros - 1 fertilisateur bineuse 5 rangs : 1 000,00 euros - 1 charrue KV 3 socles: 2 000,00 euros - 1 vibro konskil 1 rouleau 3,50 m : 800,00 euros 1 herse plate 4,20 m : 300,00 euros 1 cultivateur 3 m 11 dents avec rouleau paker: 400,00 euros - 1 lada niva 4x4 GPL année 2002 57400 km : 1 000,00 euros
✆ **06 88 27 25 64**

39 - Vds chauffe-eau alimentaire, remorque à foin, auge, pipeline, pompe à lait
✆ **06 45 92 28 41**

69 - Vends char 4 roues refait à neuf : plancher, peinture, pneus. Peut se transformer en porte troncs d'arbres (en enlevant le plancher il s'allonge). Armature toute en fer.
✆ **06 13 52 27 12**

71 - Vends tracteur MF 7465, 120 Ch., 4.200 H + broyeur jachère 3 m + semoir céréales, 3 m, herse rot. + tonne à lisier 8400 L + plateau à fourrage 7 m, 4 roues + 2 silos aliment, 10 m2, 5 m2 + mélangeuse 10 m2 + distrib. engrais Amazone avec DPA, pèse continue, peu servi + cornadis veaux avec barrière + charrue 4 corps, réversible, sécu hydro, vari-large+ D.A.L. neuf Forster + tasse avant.
✆ **03 85 53 93 19**
06 23 26 50 05

71 - Région Gueugnon, cse cess. activ., vds hangar stock élevage 200 m2 env. (35 x 5,50 m), charpente bois + métal (IPN) tôles bac acier renforcées, portée 6 m x 0,90, 3.000 euros, à démonter sur place + bardage bois traité.
✆ **06 03 29 64 30**

84 - Vends Pulseur TTZ 800 L, tracteur Ferguson 130, camion Renault plateau ridelles 5 T PTC.
✆ **06 88 56 09 51**

Elevage

01 - Vds gaines aspiration alu forme queues d'hirondelle section 50 cm hauteur 170 cm
✆ **06 81 97 38 01**

25 - Vds taxi à lait neuf marque Foster Délava 120L, toutes options, Prix : 6 000 euros HT.

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

✆ **06 85 02 35 36**

Véhicule

Utilitaire

19 - AV Camion Bétaillère IVECO EUROCARGO, 12T, de 2002, pont hydrau., 170CV, 90.500 km, TBE.
✆ **06 75 75 57 72**

38 - Vends Pick up 4x4, l 200, 220000 km clim. vite élection Hartop bon état : 5300 euros.
✆ **06 45 49 89 43**

42 - Vds C15 D, ct ok, bon état. Freins avant et arrière refaits à neuf.
✆ **04 77 51 20 11 HR**

Tourisme

01 - Vds Renault Captur TCE 120 Ch, Modèle 2016, 25000 km, essence - Proche Bourg en Bresse
✆ **06 73 53 09 35**

07 - Vends Citroën Xsara exclusive essence 1,9 L injection an 1999 130000 km CT OK 1ere main bon état 2000 euros à débattre.
✆ **04 75 36 70 63**

69 - Vends Partner Tepee EHDI 90 cv. 1,6 l. diesel. Année modèle 2014 137 000 km. 1ère main très bon état 2 pneus neige montés sur jantes. Prix 9900 euros à débattre.
✆ **04 78 19 62 00**

71 - Vends Audi A4 130 Quatro, 2004, 1,9 l TDI, 150.000 km, très bon état, 4 pneus neufs, plusieurs options, 5.700 euros.
✆ **06 78 46 47 44**

71 - Vends Golf SW 1,9 l, 105 CV, 2008, 144.000 km, C.T. OK, 4 pneus neufs, attelage, état impeccable, 5.800 euros.
✆ **06 65 06 79 08**

Achat-Vente

Récolte

01 - Agri vend livre 20T regain en bottes rectangulaires 90x120
✆ **06 83 33 41 45**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02**
ou 03 84 32 30 91

Fourrage

21 - Vends paille de qualité en Bourgogne, 1er et 2ème choix, transport camion-remorque

58, VENDS SON, REMOULAGE
pour animaux
MOULIN D'ARON
03 86 58 35 54

ACHETE Paille sur le champ
récolte 2018.
Travail sérieux et rapide.
Tél. 06 73 92 81 55

(réf 160C)
✆ **06 85 73 22 68**

39 - Vds foin luzerne 2018 balles rondes chargées bout de champ, secteur Arc-et-Senans
✆ **06 15 26 60 79**

42 - Vds paille, foin de luzerne, BR, livraison assurée.
✆ **06 20 58 24 30**
ou 04 77 66 20 67

Communauté de communes des Terres d'Auxois (secteur 21390)
VEND 34 ha de foin sur pied
Faire offre au 03 80 64 43 07

58 - Vends foin sur pied 25 ha d'un seul tenant, saison 2018. (réf. 1603)
✆ **06 44 87 39 59**

71 - Vends foin de Ray Grass, bonne qualité 90/120/240.
✆ **03 85 53 93 19**
06 23 26 50 05

Pépinière

01 - Vds surplus plants peupliers 2 à 3 euros/pièce suivant calibre variété 214
✆ **06 82 07 33 68**

Propriété

01 - Vds belle propriété agricole sur Etrez (01) surface 13ha500 d'un seul tenant libre à la vente prix 275 000 euros
✆ **06 87 05 63 94**

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 0602)
TERRES DE BOURGOGNE

69 - Lucenay prox Golf, parcelle d'un hectare pour activité agricole artisanale et commerciale MSA. Avec bât. 100 m2 comprenant petit logement.
✆ **06 63 93 29 83**

Location

21 - Recherche location de logement pour 2 stagiaires du 01/06/18 au 05/08/18 proche du parc Sama (à proxilité de Cambrils en Espagne)
✆ **06 32 32 02 07**

Terrain

01 - Recherche terres agricoles toutes surfaces
✆ **04 74 22 21 54 hr**

ESPACE Affaires

Toutes les annonces de matériels et de services











Divers

38 - Vds : barres d'acacias servis sur pommiers (environ 2m50) prix 1.5 euros / pièce, A disquer pour des drains tuyaux pvc diam 70, petit compresseur 50 litres +1 karcher de 130 bars à bas prix, des kilomètres de gouttes à gouttes diam 16 goutteur tous les mètres, Foyer fonte Deville 575 m3 insert ou trou à feu avec pierre du Gard en déco prix 240 euros.
✆ **06 42 90 75 43**

M. DABO VOYANT MEDIUM
Dons héréditaires de père en fils, vous aide à résoudre vos problèmes, retour immédiat de l'être aimé, désenvoutement et protection définitive. Travail sérieux et efficace, et par correspondance
06 75 69 36 09

38 - Vends chaudière bois bûche Atmos + ballon combiné 2800 l + tuyau chemine inox : 3500 euros
✆ **04 76 36 65 15**

58 - Vends 2 poutres en chêne neuves 5,80 m., 25 X 13, - 1 poutre en chêne de 5.10 m., 18 X 18, - planches neuves en chêne (réf. 160B)
✆ **03 86 58 31 61**

69 - Vds remorque basculante PTAC 1300 kg, plateau sans ridelles 2,55 x 1,46. 600 Ð à déb.
✆ **06 30 16 89 88**

Vos bétons glissent ?
Une solution
Le surfaçage thermique
Luc Papeta / 06 20 01 48 74
Réhel - 56800 Ploërmel
www.decapage-tounet.fr
Déplacement sur toute la France



Offre

Emploi

26 - ETA cherche conducteur machines agricoles pour CDI Niveau Bac + 2 - débutant accepté
✆ **06 76 93 16 63**

39 - Exp AOP Comté Bio 3 UTH, recherche 2 associés suite départ en retraite installation raisonnable environ pour 25% des parts, 50 000 Ð. Contacter pour plus de détails
✆ **06 66 59 18 32**

89 - Recherche chauffeur (se) de tracteur pour récolte de foin et paille «M.D.» auto-entrepreneur et permis S.P.L. serait un plus. Tél. 06 80 03 12 03

39 - Expl. AOP Comté bio 3 UTH recherche 2 associés suite départ en retraite, installation raisonnable environ pour 25 % des parts 150.000 euros. Contact pour plus de détails.
✆ **06 66 59 18 32**

89 - Exploitation céréales + lait CHERCHE salarié homme ou femme plein temps, CDI après période d'essai (réf. 1605)
✆ **06 31 49 37 30**

89 - Exploit. céréal dpt.89 recherche chauffeur tract. pr trav. moisson- préparation semis, juillet à Octobre (1702)
✆ **03 86 96 85 30**

Recherche
Acheteur-Chauffeur de bétail
EURL BOVAL - M. HUGON
Envoyer CV + lettre de motivation à 10 Chemin des Bois - 71260 St-Albain

Service

01 - CTRM Michel Servignat propose réparation moteurs tracteurs, TP, engins agricoles.. Rectification culasse, etc... http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

21 - Agriculteur RECHERCHE chantier moisson 2018, coupe 7.3 m. + coupe colza (réf. 1302)
✆ **06 30 82 41 63**

21 - RECHERCHE battage moisson 2018, CR 8070, 7.60 m., coupe colza, Sud 21 - Nord 39 (réf. 1705)
✆ **06 86 00 02 01**

69 - Clément Dupont propose pressage enrubannage en combiné et fenaison en prestation complète.
✆ **06 11 87 36 86**

Demande

Emploi

63 - Cherche CDD à tps partiel ou plus pendant 3 mois en région élevage.
✆ **06 41 03 51 26**

Proposition

Commerciale

42 - AV entreprise de vente et réparation de machines agricoles, région Centre. Bon potentiel. Accompagnement possible.
✆ **06 81 18 49 37**

Animaux

Divers

26 - Vends plusieurs anons type Provence d'un an très dociles
✆ **06 50 45 75 55**

38 - Vds bélier 3 ans prix 200 euros + ânesse de Provence née en 2010 prix : 300 euros.
✆ **06 10 04 42 12**

Bovin

01 - Recherche pâturage pour mettre jeunes génisses en pension
✆ **06 84 24 11 20**

01 - Vds génisses prêtes PH terme 16/05/2018 cause cessation
✆ **06 10 28 17 81**

01 - Vds génisses Montb et croisées Red de 30 et 3 mois + vaches fin 2018 cause retraite
✆ **06 22 48 68 03**

03 - Élevage Charolais HBC repro 14-16mois viande élevage vache pleines génisses 18mois.
✆ **06 71 52 99 89**

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, de 14 à 16 mois, tous hivernés au pré et aptes à la saillie, pour vaches et pour génisses dont 3 issues d'IA, vêlages faciles, 2 Hiver et 1 Castor, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12 ou 02 48 56 21 49 ou 06 07 91 98 08**

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vend reproducteurs charolais : mâles (16 mois) et génisses 1 an et 2 ans (prêtent à saillir), origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires.(réf. 0304)
✆ **06 21 88 22 77**

21 - El. charolais HBC - EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard VEND taureaux de 15 mois, petit fils de Noaille, vêlage facile et fils d'Hymalaya, champion Semur 2017, IBR A., TGS (réf. 09VB2)
✆ **06 87 43 40 33**

21 - Elevage HBC, VEND taureau adulte et veaux reproducteurs 16 mois CHAROLAIS, IND IBR, TGS. GAEC Choubley 21210 La Motte Ternant (réf. 110C)
✆ **06 76 65 35 98 (Laurent) 06 37 23 32 07 (Baptiste)**

21 - Elevage HBC Vends 8 taureaux 16 – 18 mois , père Cluedo, Artois, Chabal et Calogéro, dont un fils de First très viandé, IVMAT des mères de 103 à 115 , TGS, PCR-BVD négatives, vaccinés FCO, cheptel 100% IA depuis 35 ans. Parisot Bruno et Vincent 21210 La Motte Ternant (réf. 130I)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Vends grand choix de reproducteurs CHAROLAIS 1 et 2 ans HBC, TGS. GAEC Ferroux - 21430 Savilly (réf. 140H)
✆ **06 84 86 22 72**

ST-CHRISTOPHE EN BRIONNAIS
VENDREDI 4 mai 2018
FOIRE AUX ANIMAUX MAIGRES
CULARDS ET ÉPAIS
Sélection des animaux au déchargement selon des critères de qualité, qui détermineront l'ordre de passage.
Les animaux, jugés inférieurs, passeront en 2de partie de vente.



HORAIRES :
5h : entrée des animaux / 7h : vente au cadran
Annonces des animaux avant le mercredi 2 mai 18H
Contact : 03 85 25 99 00 - Aurélie : 06 49 27 69 10 - Antoine : 06 83 95 37 13

21 - Vends taureau 2 ans, - veaux de l'année, vêlage facile sur génisses et vaches. IND IBR, HBC. EARL Bolâtre Jean-Louis (réf. 1405)
✆ **06 98 38 19 62**

21 - Elevage charolais BAUDOT Jean-Luc - Michel et Bertrand - Pont et Massène (21140) propose à la vente taureaux de 2 ans, - 30 veaux mâles. Elevage ayant sélectionné depuis des décennies le vêlage facile. Toutes garanties apportées et livraison toutes distances (réf. 150C)
✆ **06 07 75 59 74 (Jean-Luc) 06 67 58 18 03 (Michel) 06 74 69 62 41 (Bertrand)**

21 - Vends 1 très bon taureau 6 ans en confiance, vêlage facile par Trézégoal, IBR A, prix correct (réf. 1601)
✆ **06 60 71 80 79**

21 - Vends 1 taureau charolais 2 ans, HBC. Veaux reproducteurs 16 mois. EARL TURSIN, Villargoix.(réf - 1606)
✆ **06 73 95 62 82**

21 - Vends taureau limousin de 5 ans très docile avec de bonnes descendances (1704)
✆ **06 60 54 54 89**

21 - Elevage charolais inscrit VEND taureau adulte et gros veaux 16 mois aptes à saillir, TGS. GAEC Lechenault Frères - St Thibault (réf. 1706)
✆ **06 24 24 69 93**

25 - Race MONTBELIARDE vend ou échange vaches laitières, génisses pleines, livraison assurée (réf. 100A)
✆ **03 81 50 46 81 06 82 66 55 60**

38 - Vends génisse Limousine pleine vêlage septembre.
✆ **06 52 18 71 29**

42 - Vds taureaux Charolais, 16 mois/17 mois, HBC, Vêl. facile. Elevage et Viande Cuisset JM.
✆ **06 30 92 60 12**

42 - Vds taureaux Charolais HBC 2 ans et cinq de 16 mois. Livraison assurée. Charguerauld C. Mably.
✆ **06 74 46 24 83**

42 - Vds taureaux charolais 13 à 16 mois et très bon taureau 2 ans HBC, TGS Livraison assurée. Grouiller JP.
✆ **06 71 99 65 43**

42 - Vds 11 vaches avec veaux Aubrac. Livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41 ou 04 77 72 23 61**

42 - Vds 11 génisses Limousines d'un an. IBRA. Livr. assurée.
✆ **06 86 57 38 41 ou 04 77 72 23 61**

42 - Vds taureau Charolais 18 mois, Gaec Elevage Plasse, 42630 Régny.
✆ **06 13 23 71 03**

42 - Vds taureau Charolais cause consanguinité de 5 ans. Indem. IBR.
✆ **06 01 72 41 13**

58 - David THOULE, sélectionneur LIMOUSIN, vente permanente de reproducteurs mâles et femelles HBL ou non, - cheptel docile au qualité maternelle et facilité de naissance, - veaux aptent pour la saillie issus de taureaux qualifiés, Possibilité de réserver d'avance (réf - 030H)
✆ **03 45 82 90 10 06 10 09 65 69**

PETITES ANNONCES 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOINGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|__|
expire fin |__|__|/ |__|__| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable
A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)



58 - Vends taureaux CHAROLAIS 2 ans adultes, - veaux de l'année, - vaches pleines, le tout HBC. Elevage Roger Batho (réf. 090A)
✆ **06 74 69 21 83**

58 - El. charolais HBC, GAEC de Beaumont - 58230 Alligny-en-Morvan - EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey Vends taureaux 15 mois et 2 ans issus de grande lignée, vêlage facile, IND. IBR, prix raisonnable, livraison toutes distances (réf. 110B)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - Vends veaux reproducteurs 15 mois, HBC, IBR A, qualités et origines. Martinet Damien - Ternant (réf. 1101)
✆ **06 50 30 32 26**

58 - Vends reproducteurs 12 - 16 mois, - génisses 18 mois HBC, IBR A. GAEC Beauzon - Préporché (réf. 1306)
✆ **06 88 78 99 53**
06 47 76 43 44

58 - Vends génisses HBC de 24 à 30 mois inséminées, origine insémination - mâles reproducteurs, certains vêlages faciles, génotypés, - 1 taureau Limousin né octobre 2016. F. Bouche (inséminateur/éleveur) (réf. 140F)
✆ **06 16 07 54 55**

58 - Vends reproducteurs dont plusieurs vêlage facile, origine Celsius, - taureaux 2 et 3 ans, HBC, TGS. GAEC des Morillats - 58360 Préporché (réf. 140E)
✆ **06 33 49 46 88**

58 - Elevage charolais HBC, EARL BATHO Serge - L'Hatenon - Saxi Bourdon VEND taureau de 2 ans, - taureau de 5 ans, - veaux de l'année avec ou sans corne (réf. 140I)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - Vends veaux reproducteurs 15 mois HBC dont sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (réf. 150E)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends 2 taureaux adultes, - taureaux 2 ans, - veaux reproducteurs 15 mois, HBC, IBR A. GAEC Marion - Luzy (réf. 15VB1)
✆ **06 24 42 29 42**
06 07 51 04 99

58 - Vends bons veaux reproducteurs HBC, TGS, très bonnes origines. Olivier Vieux - St Benin d'Azy (réf. 15VB2)
✆ **07 86 72 80 09**

58 - Vds reproducteurs veaux 15 mois et 2 ans, prix raisonnable, GAEC PAUTET. (réf.16VB1)
✆ **06 09 40 50 63**
06 13 33 44 38

58 - Vds 2 taureaux charolais 30 mois et 6 ans - Veaux reproducteurs 16-17 mois, le tout HBC, IBRA. EARL BERGER, Ternant.(réf.16VB2)
✆ **06 25 72 20 74**

58 - Prends en pension 25 génisses 1 an, indemne IBR (réf 1701)
✆ **03 86 50 54 25**

58 - Vds vaches suitées : 11 Aubracs et 6 blondes d'acquitaine, bonne origine, IBRA (170B)
✆ **06 25 72 39 05**

58 - Vends 7 taureaux charolais 2 ans de forme issus de vêlage facile, fin d'os, IND IBR, possiblité livraison. (réf. 170D)
✆ **06 68 67 23 23**

58 - Vends cause retraite vaches suitées CHAROLAISES, IBR A (réf. 170C)
✆ **06 83 26 81 17**

63 - Elev HBC vd génisses 2 ans, vaches suitées qualifiées RR2E, gar. san.
✆ **04 70 59 01 30**

69 - Vds taureaux charolais HBC 16/18 mois type viande et élevage, vêlage facile. Ttes garanties sanitaires et livr. possible.
✆ **06 85 73 49 86**

69 - Eleveur Limousin HBL vends 9 génisses de 12 mois IBR BVD FCO 4/8 dociles parfait pour de futures mères. Disponible 3 mères suitées cause surnombre prix raisonnable.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Cause cessation. Vds VL montbéliarde à terme inséminée charolais.
✆ **06 66 74 42 86**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os. Livraison possible.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - Vends T. B. taureaux repro. charolais HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - Vends taureaux HBC, bonnes origines, viande et gabarit. Goulliard - Toulon sur Arroux (réf. 130H)
✆ **06 74 09 49 89**

71 - HBC vd grand choix tx 16 mois et 2 ans + 1 adulte 4 ans + génisses fraîchement inséminées (VF) + vaches pleines (à terme 1 mois) ou suitées, IBR A, livraison. Gaec Devillard Jacques Caroline, Champlecy.
✆ **06 18 54 64 88**

71 - Vends taureau charolais HBC 2 ans type mixte T.B. Index PN 47. Dufraigne Daniel, la Tagnière.
✆ **06 83 49 18 19**

71 - Vends génisses charolaises 2 ans HBC, inséminées échographiées FCO + BVD OK terme du 10/10/18 au 25/11/18 et taureaux 17 mois, TGS, IBR A. Pascal Metrop, Mornay 71.
✆ **06 87 20 81 51**

71 - Vends 5 vaches MO, avec veaux.
✆ **03 85 53 93 19**
06 23 26 50 05

71 - Vends taureaux repro. charolais, 2 ans, HBC, IBR A, livraison possible. Gaec Vincent, Oudry.
✆ **06 77 16 24 11**
06 70 45 82 34

71 - Vds choix de repro. limousins, génisses prêtes 08.09, mâles automne 2016/2017, mixité, lait, docilité, HBL, à Milly, EARL Limouzen, F. Perrin.
✆ **06 86 83 84 64**

71 - Vends bon taureau aubrac 3 ans, origine Jouve (12).
✆ **06 88 59 16 46**

71 - Choix de taureaux charolais HBC de 12 à 16 mois, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2 et 3 ans, IBR A, TGS. Ducert Claude Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

74 - Vends taureau Aubrac 5 ans
✆ **06 81 71 47 77**

89 - Vends charolais HBC : - 5 taureaux de 20 mois, - 60 taureaux de 14 mois, - 40 génisses de 2 ans, - 20 laitonnes. TGS. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (réf. 040G)
✆ **06 89 18 05 87**
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

89 - Vends taureaux reproducteurs CHAROLAIS 16 - 17 mois HBC pour vêlage facile issus IA ou SN, bon potentiel de croissance dont plusieurs taureaux sans corne, prêt à saillir, TGS, IBR A, livraison assurée. El. Mandron Laurent - Montillot (réf. 140G)
✆ **06 87 16 54 66**



bulletin d'**ABONNEMENT**

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT,
VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN **ACCÈS ILLIMITÉ**
AU SITE agribourgogne.fr





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

☐ Bovins viande
☐ Grandes cultures
☐ Lait élevage
☐ Porcs
☐ Vigne
☐ Aviculture
☐ Fruits & légumes
☐ Pâtre
☐ Chèvre

Terres de Bourgogne

Je m'abonne pour 1 an 105 €

Je m'abonne pour 2 ans 200 €

+ 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 48 €
☐ pour 2 ans 96 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne

☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: __/__

SIGNATURE

Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 19 décembre 2014 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2015 à 1,79 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,87 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

DIVERS

OPTIQUE VENAREY LES LAUMES

Société par actions simplifiée
au capital de 44.000 €
Siège social :Place de la Libération
Centre Commercial Super U
21150 Venarey-Les-Laumes
485 259 394 R.C.S. Dijon

L'assemblée du 15/02/2018 a pris acte de l'expiration du mandat de M. Jérôme Burier, commissaire aux comptes suppléant.

AL211721461

DÉMISSION

CROSSJECT

Société anonyme à directoire
et conseil de surveillance
au capital de 8.813.702 €
Siège social :
6, rue Pauline Kergomard
Zac Parc Mazen Sully
21000 Dijon
438 822 215 R.C.S. Dijon

Le conseil de surveillance du 08/03/2017 a :
Constaté la démission de M. Timothée MULLER de ses fonctions de membre du directoire, à compter dudit jour,
Dépôt légal au RCS de Dijon

AL211721467

NOMINATION

AMORA MAILLE SOCIETE INDUSTRIELLE

SAS au capital de 24 598 397 euros
Siège social : Z.I. de la Norge
21800 Chevigny-Saint-Sauveur
311 641 229 RCS Dijon

Lors de la décision de l'Associée Unique du 4 avril 2018 Madame Danielle OULE demeurant 3 rue des Peupliers 78450 Chavenay a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Madame Isabelle DURET dont les fonctions cessent à la même date.

AL211721440

CERMEX

Société par actions simplifiée
au capital de 4.410.640 euros
Siège social : 87 route de Seurre
21910 Corcelles-les-Cîteaux
300 989 001 RCS Dijon

Le 11 avril 2018, l'Assemblée Générale de la Société a pris acte :
- de la démission de M. Philippe Derouault en tant que directeur général à compter du 11 avril et décidé de nommer en son remplacement à compter de cette même date, M. Frédérik De Groot, domicilié 8 rue du Collège 67450 Mundolsheim pour la durée du mandat de Président de Monsieur Christian Bock.
- de la démission de M. Marc Marquès en tant que directeur général à compter du 11 avril et décidé de nommer en son remplacement, à compter de cette même date, M. Nicolas Cantisani, domicilié 23, rue César Julien 67200 Strasbourg pour la durée du mandat de Président de Monsieur Christian Bock.

AL211721447

GVA BYMYCAR BOURGOGNE

SAS au capital de 7 415 880 €
Siège social à AHUY (21121)
Rue des Ruchottes
390.046.878 RCS Dijon

DAU du 30.03.2018 : démission de BY MY CAR GROUP de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour, et nomination en ses lieu et place de BYMYCAR AUTOMOTIVE, SAS établie à FONTAINE (38600), 43 Bd Paul Langevin, immatriculée 380.475.293 RCS Grenoble.

AL211721451

TRANSFERT DE SIÈGE

STEFER

Société Civile Immobilière
au capital de 1 000.00 €
Siège social : 10 rue Georges Clémenceau
21410 Baulme la Roche
792 346 843 RCS Dijon

De l'AGE du 11/04/2018, il résulte que : le siège social a été transféré, à compter du 11/04/2018, de 10 rue Georges Clémenceau, Baulme la Roche (Côte d'Or), à Lieu-dit La Chaleur, 21540 Vieilmoulin et que en conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Pour avis, le représentant légal.

AL211721419

SCI FGM

Société Civile au capital de 1 000 Euros
Siège social : 18, Rue Daniel Stern
75015 Paris
480 846 468 RCS Paris

L'assemblée générale extraordinaire du 1er septembre 2015 a décidé de transférer le siège social à 21000 Dijon - 7, Rue des Génois, à compter du même jour, puis elle a modifié corrélativement l'article 4 des statuts. La société sera désormais immatriculée au RCS de Dijon. Pour information : Capital social : 1 000 euros représentant des apports en
numéraire - Objet social : acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers, en pleine propriété, en nue-propriété ou en jouissance - la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire sous quelque forme que ce soit - Durée : 99 ans - Associés tenus indéfiniment et solidairement des dettes sociales : M. Gilles MIRRIONE et Mme Fabienne ARTOUCHENKO épouse MIRRIONE demeurant 7, Rue des Génois à 21000 Dijon.
Pour avis.

AL211721449

SOCIETE DU CLOS DE TART

Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 5 avril 2018, les associés de la SOCIETE DU CLOS DE TART, société civile d'exploitation agricole au capital de 580.755 €, immatriculée sous le n° 686.042.409 RCS Mâcon, ont décidé :
- de transférer le siège social de Charnay Les Mâcon (71850) 10 rue de la Grange Saint Pierre, à Morey Saint Denis (21220) 7 route des Grands Crus. La société sera désormais immatriculée au RCS de Dijon. L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
- de nommer en qualité de gérant M. Frédéric ENGERER, né le 5 mars 1964 à Paris (8ème), demeurant à Bordeaux (33200) 45 avenue Carnot, en remplacement de Monsieur Didier MOMMESSIN, démissionnaire.

Pour avis
La Gérance

AL211721455

SCI HEITZMANN ANTIQUE

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : 15 rue de Cîteaux
21200 Beaune
753 451 780 R.C.S Dijon

L'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2018 a décidé de transférer le siège social à 21110 ECHIGEY – 14B, Ruelle du Faubourg, à compter du même jour, et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts.
Pour avis,

AL211721472

MODIFICATION DE CAPITAL

DU PARC-CABINET D'AVOCATS
4, rue Jeanne Barret, 21000 Dijon

IMMONICO

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 11, rue de l'Ingénieur Bertin
21600 Longvic
RCS Dijon 530 931 369

Avis
Aux termes des décisions en date du 12/04/2018, l'associé unique a décidé,
à compter du même jour :
- la transformation de la Société en SARL, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La durée de la Société et les dates de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital de la Société reste fixé à la somme de 2 000 €, divisé en 2 000 parts sociales de 1 € chacune, entièrement libérées.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Forme : la Société, précédemment sous forme de Société civile immobilière, a adopté celle de la société à responsabilité limitée.
Gérance : avant sa transformation en SARL, la Société était gérée par M. Laurent NICOLAS. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par : M. Laurent NICOLAS, demeurant 24 B, cours du Parc - 21000 Dijon;
- de modifier la dénomination sociale actuelle « IMMONICO » en « NICOFERM » ;
- de transférer le siège social du 11, rue de l'Ingénieur Bertin - 21600 Longvic au Parc de Mirande - 14 K, rue Pierre de Coubertin - 21000 Dijon;
- de modifier l'objet social qui devient : « tant en France qu'à l'étranger, l'acquisition et la vente en gros de volets roulants de l'enseigne BUBENDORFF et plus généralement toute opération toutes opérations commerciales, industrielles, financières, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son extension ou son développement. ».

Mention en sera faite au RCS de Dijon.
Pour avis.

AL211721456

MARSANDIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 6 000 euros
porté à 199 506 euros
Siège social : Avenue Marguerite de Salin,
21160 Marsannay La cote
799 559 547 RCS Dijon

Par décision du 09 février 2018, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 141 600 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 6 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 147 600 euros
Aux termes de cette même décision, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 51 906 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 147 600 euros
Nouvelle mention : Capital social : 199 506 euros
Aux termes de cette même décision, l'associé unique a également décidé de réduire la durée de la Société pour la ramener à 30 années, soit jusqu'au 09 janvier 2044, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts. Pour avis La Gérance.

AL211721463

BEAUNE IMAGES ET LUMIERES

Société en Nom Collectif
au capital de 10.000 Euros
Siège social : 76 avenue Raymond Poincaré –
21100 Dijon 517 457 727 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2013, il a été décidé d'augmenter le capital social en numéraire pour le porter de 10.000 euros à 374.000 euros, par élévation de la valeur nominale des 10.000 actions de 10 euros à 374 euros.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211721466

CONVOCATION

Société Coopérative Agricole
« C.L.C.O. »
Coopérative Laitière de Côte d'Or
21450 Baigneux les Juifs
Agréée sous le n°21 267

CONVOCATION ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les associés coopérateurs de la Société Coopérative Agricole « C.L.C.O. » Coopérative Laitière de Côte d'Or sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire
le mercredi 2 mai 2018 à 10 heures à la salle des fêtes de LUCENAY-LE-DUC pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Approbation du procès-verbal de l'A.G.O. du 28 avril 2017
- Rapport du Conseil d'Administration
- Rapport financier
- Rapports du Commissaire aux Comptes
- Mise aux voix de ces rapports et quitus aux administrateurs
- Affectation du résultat
- Renouvellement du tiers sortant du Conseil d'Administration
- Constatation de la variation du capital social souscrit
- Détermination du plafond des frais à engager pour le Conseil (article 30)
- Questions diverses

Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du
15ème jour précédant l'Assemblée Générale, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Le Conseil d'Administration

AL211721474

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

COMMUNE D'ALLEREY

avec extension partielle
sur les communes
de Beurey-Bauguay, Arconcey, Clomot,
Jouey, Diancey et Sussey

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier
Une enquête publique sur le projet d'aménagement foncier agricole et forestier de la commune d'Allerey se déroulera du **14 mai à 9h00 au 18 juin 2018 à 17h00** (soit 36 jours) en mairie d'Allerey. Ce projet d'aménagement foncier concerne la commune d'Allerey et par extension le territoire d'une partie de celles de
Beurey-Bauguay, Arconcey, Clomot, Jouey, Diancey et Sussey. L'enquête publique consiste à porter à la connaissance du public le choix du mode d'aménagement foncier, ses prescriptions et le périmètre au sein duquel cet aménagement est envisagé.
Le commissaire enquêteur chargé de conduire l'enquête publique est M. Daniel COLLARD, officier de l'armée de l'air en retraite. Ce dernier se tiendra à la disposition du public lors de permanences en mairie d'Allerey aux dates suivantes : **le lundi 14 mai (de 9h00 à 12h00), le mercredi 23 mai (de 9h00 à 12h00),**
le samedi 2 juin (de 9h00 à 12h00), le jeudi 14 juin (de 14h00 à 17h00) et le lundi 18 juin (de 14h00 à 17h00).
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses éventuelles observations pendant la durée de l'enquête sur un registre ouvert à cet effet à la mairie d'Allerey (Place de l'Eglise) l**es mardis de 10h00 à 12h00 et jeudis de 16h00 à 18h00** ou pendant **les permanences** du commissaire enquêteur. Ces observations seront tenues à la disposition du public. Le dossier sera également accessible depuis un poste informatique à la mairie d'Allerey ainsi que sur le site internet du Conseil Départemental (www.cotedor.fr) depuis lequel un registre dématérialisé sera disponible pendant la durée de l'enquête. Les observations pourront également être adressées par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie d'Allerey - Enquête aménagement foncier - Place de l'Église – 21230 Allerey.
Le dossier d'enquête comprend :
1. la proposition de la Commission communale d'aménagement foncier (CCAF) qui comporte le choix du mode d'aménagement foncier, la délimitation du périmètre de l'opération, les prescriptions que devront respecter le futur plan parcellaire et les travaux connexes ainsi qu'une liste des travaux susceptibles d'être interdits ou soumis à autorisation ;
2. un plan faisant apparaître le périmètre retenu pour le mode d'aménagement envisagé ;
3. l'étude d'aménagement et l'avis de la CCAF sur les recommandations contenues dans cette étude ;
4. les informations portées à la connaissance du Président du Conseil Départemental par la Préfète.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur rédigera un rapport et des conclusions qui seront tenus à la disposition du public pendant un an en mairie d'Allerey ainsi que dans chacune des mairies concernées par les extensions, à la Préfecture de la Côte-d'Or et au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur le site internet de ce dernier (www.cotedor.fr).
La CCAF se réunira après la remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour examiner les observations formulées. Au vu de ceux-ci et après avoir recueilli l'avis de la CCAF, puis celui des communes concernées, le Conseil Départemental décidera s'il ordonne l'opération d'aménagement et, le cas échéant, en fixera le périmètre.
Le Département de la Côte-d'Or, maître d'ouvrage, est l'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées (Conseil Départemental de la Côte-d'Or - Service Agriculture et Aménagement rural – 53 bis rue de la Préfecture – 21035 Dijon cedex, Stéphane Rosin ou Thomas Niemiec : 03.80.63.65.69, dgsd.padt.daepl.saar@cotedor.fr).
Le présent avis est notifié à tous les propriétaires de terrains situés à l'intérieur du périmètre retenu. Il sera également consultable sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (www.cotedor.fr).
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
Dijon, le 11/04/2018
Pour le président et par délégation
Le Directeur Agriculture, Environnement, Partenariat local
Peggy LE NIZERHY

AL211721432

RECTIFICATIF

ERRATUM

Dans l'avis n° 211621405 publié le 20/04/2018 il fallait lire que la différence entre la valeur d'apport des titres de l'absorbante, la société ESSARTEAUX, détenus par l'absorbée, la société METAVET, et le montant de la réduction de capital nécessaire à l'annulation de ces titres, différence égale à 12.040.466 euros s'imputera sur la prime de fusion dont le montant sera ramené à 1.774.830 euros.

AL211721469

MODIFICATION DE STATUTS

INSITU

SARL au capital de 5 000 €
2, Place du Théâtre
21000 Dijon
RCS Dijon 510 293 426

Aux termes des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 02 février 2018, il a été décidé :
-de modifier l'objet, à compter du même jour et d'adopter la rédaction suivante « l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration traditionnelle - restauration rapide - ventes à emporter,… « en lieu et place de « l'exploitation d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle-restauration rapide - ventes à emporter, sis 2, Place du théâtre 21000 Dijon»
En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.
-de transférer le siège social, à compter du même jour à 1 allée Gustave Courbet 21240 Talant. En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.
Mention sera faite au Registre du Commerce et des sociétés de Dijon.
Pour avis

AL211721411

MELODUENDE GUITARS SARL

Au capital de 7.500 euros
Siège social : 19 rue Haute
21500 Viserny
518 328 703 RCS Dijon

Avis modificatif
Aux termes de l'AGE du 05/04/2018, il résulte que :
- M. Jérémy SACHOUX, dmt à Viserny (21500) - 19 rue Haute, démissionne de ses fonctions de co-gérant, sans remplacement, comme il en a été notifié à la Société et ce, à compter du 05/04/18.

En conséquence la mention du nom des gérants à l'article 7 des statuts a été supprimée purement et simplement,
- le siège social a été transféré de Viserny (21500) – 19 rue Haute, ancienne adresse, à Lantilly (21140) - 4 rue de la Ruelle à compter du 05/04/18. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Dijon.
Pour avis,
La gérance

AL211721448

SARL EMDG

La Sarl EMDG, société à responsabilité limitée au capital de 2 500 euros immatriculée au RCS de DIJONsous le numéro 829 172 899 00017
Aux termes du procès-verbal des délibérations des AG E en date du 31 Mars 2018, l'assemblée générale a pris acte de la démission de la gérante, Madame Christelle HUMERT-MICHON, a désigné comme nouveau gérant, à compter de ce jour, Monsieur Emmanuel MICHON, demeurant au 8 C rue de Cessey 21560 REMILLY SUR TILLE et a décidé de modifier les statuts comme suit :
Ancien texte :
ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL
La société a pour objet l'import, l'export, l'achat, la vente, la location et la maintenance de matériel de batiment et travaux publics et en particulier de grues et bétonnières de chantier de toutes marques et La fourniture de pièces détachées, le dépannage, l'entretien, la remise en état, le montage et démontage de grues et bétonnières, l'installation électrique de chantier.
Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement et notamment l'emprunt, la constitution de garanties réelles ou personnelles, le cautionnement.
Nouveau texte ;
ARTICLE 2 - OBJET SOCIAL
La société a pour objet l'import, l'export, l'achat, la vente, la location et la maintenance de matériel de bâtiment et travaux publics et en particulier de grues et bétonnières de chantier de toutes marques, la fourniture de pièces détachées, le dépannage, l'entretien, la remise en état, le montage et démontage de grues et bétonnières, toute installation électrique de chantier et tous travaux d'électricité dans tous locaux
Et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement et notamment l'emprunt, la constitution de garanties réelles ou personnelles, le cautionnement.
Le Gérant

AL211721453

ADPE

ASSISTANCE ET DEPANNAGE AUX PARTICULIERS ET AUX ENTREPRISES
Société à responsabilité limitée transformée
en société par actions simplifiée
Au capital de 38 000 euros
Siège social : 15 rue de la Brot 21000 Dijon
385240130 RCS Dijon

Avis de transformation
Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 29 mars 2018, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son siège et sa durée demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 38 000 euros. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associée unique est libre. Agrément : En cas de pluralité d'associés, la cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par M. Cyrille ALBERTINI. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT DE LA SOCIETE : La société ACTEA, société par actions simplifiée au capital de 51 000 euros, ayant son siège social 16 rue de la Plaine à FROIDECONCHE (70300), immatriculée au RCS de VESOUL sous le numéro 521 309 450, représentée par M. Flavien DAVAL, ès qualité de Président. COMMISSAIRE AUX COMPTES nommé : ECOL AUDIT, domiciliée 22 avenue Raymond Poincaré à COLMAR (68000), titulaire. Aux termes de la même décision, l'associée unique a en outre décidé de compléter l'objet social et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts sociaux comme suit : « ARTICLE 2 - OBJET La présente société par actions simplifiée a pour objet, en France comme à l'étranger : - le négoce en gros, demi gros et détail, l'importation, l'exportation de tout produit et matériel et notamment ceux concernant le traitement de l'eau, le traitement de l'air, le chauffage, la climatisation, la réfrigération ainsi que le dépannage, la réparation, la rénovation, la maintenance et l'installation desdits produits tant auprès des particuliers que des entreprises et des collectivités publiques. « Le reste de l'article demeure inchangé.
Pour avis

AL211721470

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SARL SYLOUIS

au capital de 3 000 euros
Siège social : 7 Boulevard de la Trémouille
21000 Dijon
494 686 306 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 02/01/2018, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérant M. Didier HUMBERT, demeurant Chez M. Jean-Louis HUMBERT - 7 Boulevard de la Trémouille - 21000 Dijon, pour une durée illimitée à compter du 02/01/2018.
Pour avis
La Gérance

AL211721452

CHAUMONT IMAGES ET LUMIERES

Société en nom collectif
au capital de 5 000 euros
Siège social : 76 avenue Raymond Poincaré
21000 Dijon
533 706 800 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2018, il a été décidé de procéder à la révocation de Monsieur Bertrand VANDEN ABEELE de son mandat de co-gérant.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211721464

LUMIERES DE DIGOIN

Société en nom collectif
au capital de 15 000 euros
Siège social :
76 avenue Raymond Poincaré- 21000 Dijon
533 706 834 RCS Dijon

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale ordinaire en date du 30 mars 2018, il a été décidé de procéder à la révocation de Monsieur Bertrand VANDEN ABEELE de son mandat de co-gérant.
Mention en sera faite au RCS de Dijon.

AL211721465

NON DISSOLUTION

PRATOLINE

L'AGE du 31/03/18 des associés de la SARL PRATOLINE, capital : 4 000 €, siège : 18, rue de Besançon 21000 Dijon, 819 590 365 RCS Dijon, statuant selon l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société, celle du 09/04/18, de transférer le siège social du 18, Rue de Besançon, 21000 Dijon au 09, rue du Général Fauconnet 21000 Dijon à cpter du même jour et de modifier en csqce l'article 4 des statuts. Pour avis, la gérance.

AL211721396

DISSOLUTION LIQUIDATION

LA SOLUTION MEDIATION,

SASU en liquidation
au capital de 1 000 euros,
39 rue de l'Ile
21000 Dijon,
820 819 662 RCS Dijon.

Aux termes d'une DAU du 31/12/2017, l'associée unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a approuvé les comptes de liquidation; donné quitus à la Liquidatrice et l'a déchargée de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2017.
Mention au RCS de Dijon.

AL211721116

L'ATELIER DES CADRES ET DES BOIS DORES

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 500 euros
siège de liquidation : 14, rue de la Chevrière
21560 Bressey Sur Tille
500 744 479 RCS Dijon

Le 19/03/2018, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation

seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au RCS.

Le Liquidateur

AL211721330

ENGLISH POINT

Société à responsabilité limitée
au capital de 10.000 euros
Siège social
14E, rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
499 449 221 RCS Dijon

Par décision du 31 mars 2018, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 mars 2018 et sa mise en liquidation. A été nommé Liquidateur Anthony HOLLAND, demeurant 25, avenue Maréchal Lyautey – 21000 DIJON, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 14E, rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention au RCS de DIJON.

AL211721377

ENGLISH POINT

Société à responsabilité limitée
en liquidation au capital de 10.000 euros
Siège social
14E, rue Pierre de Coubertin
21000 Dijon
499 449 221 RCS Dijon

Par des décisions de l'associé unique en date du 31 mars 2018, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a : approuvé les comptes de liquidation ; donné quitus au Liquidateur Monsieur Anthony HOLLAND demeurant 25, avenue Maréchal Lyautey – 21000 DIJON, et l'a déchargé de son mandat ; décidé la répartition du produit net et de la liquidation ; prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.

Mention au RCS de DIJON.

AL211721378

SCI JASMIN

au capital de 45 735 euros
18, rue de Verdun
21470 Brazey en Plaine
RCS 382 588 259 Dijon

L'AGE du 10 avril 2018 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 10 avril 2018. Mr MAIZIL Alfred demeurant 4, impasse Rodin 21000 Dijon est nommé liquidateur. Le siège de liquidation et l'adresse de correspondance sont fixés au 4, impasse Rodin 21000 Dijon.

Mention au RCS de Dijon

AL211721446

AU FOUR ET AU MOULIN

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 7 500 euros
Siège : 43 Grande Rue,
21160 Perrigny les Dijon
Siège de liquidation :
9 Rue Antoine de Saint Exupéry
21160 Couchey
513 883 462 RCS Dijon

Avis de liquidation

L'AG réunie le 10-04-2018 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. Joël BROWAEYS de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Dijon, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis. Le Liquidateur

AL211721459

→ AVIS DE CONSTITUTION

PAG. GOUGES

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 7, rue du Moulin
21700 Nuits St Georges

Par acte SSP en date à NUITS ST GEORGES du15/03/2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière ;

Dénomination sociale : PAG. GOUGES;

Siège social : 7, rue du Moulin, 21700 Nuits St Georges;

Objet social :l'acquisition, l'administration, la gestion par tout moyen et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS;

Gérance : Mr Grégory GOUGES, demeurant 5, Rue de Chevannes 21220 Messanges;

Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant aumoins les trois-quarts des parts sociales;

Immatriculation de la Société au RCS de Dijon.

Pour avis

AL211721300

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : SAS FAISCA FABIEN

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 2.000 euros

Siège : 5 Rue du Lavoir – 21490 Saint Julien

Objet : La mécanique automobile, toutes activités de carrosserie, peinture, la vente de véhicules neufs et occasions et de pièces détachées, le dépannage – remorquage de véhicules légers et la location de véhicule sans chauffeur.

Durée : 99 ans

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Actions librement cessibles entre associés et ne peuvent être cédées à des tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Fabien FAISCA, demeurant 5 Rue du Lavoir – 21490 Saint Julien

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL211721352

SARL CANNET MIGNOT
Avocats
2 bis rue du Cap Vert
21800 Quétigny

LOLARS

SCI au capital de 1.000,00 euros
Siège social :
11 rue Jean-François Champollion
21800 Quétigny

Avis

Suivant acte sous seing privé en date du 14 avril 2018, il a été constitué la Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LOLARS

Siège social : 11 rue Jean-François Champollion 21800 QUETIGNY

Durée : 99 années

Objet social : acquisition de tous immeubles non bâtis et de tous immeubles bâtis à usage commercial, professionnel, d'habitation ou mixte ; propriété, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous ces immeubles,

Capital social : 1.000,00 euros

Apports en numéraires : 1.000,00 euros

Co-gérants : Mr Saturnin AWOUNOU demeurant au 11 rue Jean-François Champollion 21800 Quétigny et Mme Rachel, Fidèle AWOUNOU, née DOSSOU-YOVO demeurant au 11 rue Jean-François Champollion 21800 Quétigny

Clause d'agrément : les décisions relatives à l'agrément de nouveaux associés sont adoptées par les associés statuant à l'unanimité des parts représentant le capital social.

Immatriculation : RCS de Dijon

AL211721444

PEYRET-GOURGUE & ASSOCIES
Société d'Avocats
2, Rue Lavoisier
38330 Montbonnot Saint Martin

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SERVITECH HOLDING

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 600.000 euros

Siège social : 21200 Beaune – 29, Rue d'Alsace

Objet : la prise de participations par achat, souscription, apport, fusion de toutes valeurs mobilières dans toutes entités juridiques avec ou sans personnalité morale et notamment l'acquisition de l'intégralité du capital et des droits de vote de la société SERVITECH (500 082 938 RCS Lyon) et la prise de participation dans toutes autres entités ayant pour activité le service après-vente de tous appareils électroménagers et outillages ; toutes prestations de services, d'assistance et de conseil, notamment dans les entreprises dans lesquelles la société détiendra une participation ; l'acquisition, la détention, la gestion, ou la cession de participations financières, portefeuilles d'actions, de parts sociales ou d'intérêts, d'obligations et plus généralement de toutes valeurs mobilières ; toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles ou susceptibles de faciliter la réalisation de l'objet social,

Durée : 99 années

Transmission des actions : Toute cession ou transmission d'actions entre vifs, volontaire ou forcée, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit sa forme, alors même qu'elle ne porterait que sur la nue-propriété ou l'usufruit, doit respecter le droit de préemption profitant à chacun des associés. La transmission d'actions ayant sa cause dans le décès d'un associé est soumise à l'agrément de la société. Toutefois, cet agrément n'est pas requis si l'héritier ou le conjoint a déjà la qualité d'associé

Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses titres de capital sont inscrits à son nom.

Droit de vote : Chaque titre du capital donne droit à une voix.

Président : la société IMER FRANCE, société par actions simplifiée au capital de 1.000.160 euros, dont le siège social est situé à 38450 VIF - 16, Allée de l'Industrie et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 072 501 844 RCS Grenoble

Directeur Général : la société FINANCIERE DE L'AIN, société par actions simplifiée au capital de 125.000 euros ayant son siège social situé à 01100 Oyonnax – 18 B, Rue du Marechal de Lattre de Tassigny et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourg en Bresse sous le numéro 837 869 932 RCS Bourg en Bresse.

Commissaire aux comptes : la société EUREX CONSEILS, domiciliée à 38320 Eybens - 8, Rue Rolland Garros Mini Parc Alpes Congrès

Immatriculation : la société sera immatriculée au RCS de Dijon.

Pour avis, le Président,

AL211721445

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bligny-les Beaune (21200) du 16 avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée,

Dénomination sociale : FYOT-RUSSO,

Siège social : 14 Grande Rue - 21200 Bligny-les-Beaune,

Objet social : La Société a pour objet : l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie en France et à l'Etranger, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole - toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin, l'élevage de vins pour le compte de tiers - prestations et conseils en ½nologie, vente de tous produits et matériels ½nologiques et plus généralement toutes prestations de service et conseil ayant un rapport direct ou indirect avec la viti-viniculture - l'organisation de dégustations de vins et alcools - - l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroir, d'épicerie fine - l'assistance à l'élaboration de circuits de visites - la promotion de la région Bourgogne et plus généralement de la France auprès de touristes nationaux ou étrangers par la mise en valeur du patrimoine régional ou national, et plus généralement toutes activités liées au tourisme, à l'exclusion de l'activité d'agence de voyage - prestations d'accompagnement sur place, hébergement de clientèle, préparation de séjour et commissionnement sur des réservations d'hôtel ou de restaurant.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 10 000 euros constitué uniquement d'apports en numéraire,

Gérance : Madame Alexia RUSSO demeurant 160 rue Saint Jacques - 75005 Paris,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance.

AL211721450

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Auxonne du 17 avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : CAPUCINE

Siège social : 100 Rue Emile Gruet 21130 Auxonne

Objet social : La Société a pour objet la vente de prêt à porter féminin ainsi que tous produits s'y rattachant.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 5 000 €

Gérance : Madame Florence JOLY, demeurant 16 Rue des Varennes 21170 Laperrière sur Saône, assure la gérance. Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis La Gérance

AL211721454

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 18/04/2018, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : IMPRIMERIE FILIBER

Objet social : Exploitation de fonds de commerce d'imprimerie

Siège social : 22 avenue de Chamboland, 21700 Nuits-Saint-Georges.

Capital : 350000 €

Durée : 99 ans

Président : IMPRIMERIE BILLET, SAS dont le siège est 6 rue de Romery, 51480 Damery 095 750 196 RCS Reims

Commissaire aux comptes : EXCO SOCODEC, SARL dont le siège est 51 avenue Françoise Giroud 21000 Dijon 400 726 048 RCS Dijon

Clause d'agrément : La cession d'actions à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la société

Immatriculation au RCS de Dijon

AL211721460

SELAS PHARMACIE REGIS LUCKE

SELAS au capital de 50 000 €
15 rue Charles Dumont,
21000 Dijon

Aux termes d'un assp à DIJON en date du 22.02.2018, il a été constitué, pour 99 ans, à compter de son immatriculation au RCS de Dijon, une société présentant les caractéristiques ci-dessus et les suivantes :

Objet social : La société a pour objet l'exercice de la profession de pharmacien d'officine (R 5125-14) par l'intermédiaire de ses associés ou certains d'entre eux.

Président : Régis LUCKE demeurant 36 rue de Tivoli, 21000 Dijon.

Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité, et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions. Les cessions de titres de capital sont soumises à l'agrément des deux tiers des associés exerçant leur profession au sein de la SELAS.

AL211721462

SCI NOS ENFANTS

Par Assp du 16.4.2018, il a été constitué une SCI à capital variable dénommée : NOS ENFANTS.

Capital initial : 5 000€.

Capital minimal : 5 000€.

Capital maximal : 500 000€. Siège : 11 rue d'York, 21000 Dijon.

Objet : L'acquisition de tous immeubles bâtis ou non bâtis par achat ou apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, l'exploitation et la location de tous biens et droit immobiliers. Et plus généralement toutes opérations se rattachant à l'objet sus indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas la nature civile de son objet social.

Durée : 99 ans.

Gérance : Mme JEUDI Evelyne, 16 rue Jean Sans Peur, 21850 Saint Apollinaire.

Cession de parts sociales : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé, ou descendant directs du cédant. Toutes cessions à un tiers de la société sont soumises à l'agrément des associées représentant la totalité du capital social. Immatriculation au RCS de Dijon

AL211721471

NIÈVRE

→ TRANSFERT DE SIÈGE

SCI GUIFER

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale du 02 janvier 2018, il résulte que la société civile immobilière GUIFER dont le capital social est de 1 000€ et dont le siège social est situé à « 6 rue des Jonquilles » 58200 Cosnes sur Loire et immatriculé au RCS de Nevers sous le numéro 811 857 549 :a décidé de transférer le siège social de la société au « 8 Les Bouillons » 58310 Saint Vérain à compter du 01 janvier 2018. L'article 4 «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL581721398

→ PROCÈS VERBAL

COMMUNE DE LUZY

Procès-verbal provisoire
De l'état d'abandon manifeste
De la parcelle cadastrée a n°2747
« Rue du Vieux Pont »
58170 Luzy

Vu les articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 4 novembre 2016 autorisant le Maire à engager la procédure d'abandon manifeste à l'encontre de la parcelle cadastrée A n°2747,

Nous, soussignée Jocelyne GUÉRIN, Maire de la Commune de Luzy, nous sommes rendus le 6 avril 2018, à 10 heures, au numéro 5, rue du Vieux Pont à Luzy, afin de constater l'état d'abandon manifeste de la parcelle cadastrée section A n°2747, comprenant un immeuble et l'ensemble des vannes et pelles du moulin.

L'état d'abandon se caractérise de la manière suivante :

- l'immeuble n'abrite aucun occupant et n'est manifestement plus entretenu ;

- les six vannes et pelles du moulin sont très anciennes et en très mauvais état ; seule une vanne fonctionne normalement. L'ensemble des dispositifs de relevage des pelles est totalement rouillé, tordu pour certains, les rendant inutilisables ;

- le bief du moulin situé sous l'immeuble, par défaut d'entretien, est entièrement obstrué par du sable, de la boue, de la végétation.

- les propriétaires ne sont pas venus à LUZY depuis plusieurs années ;

- les taxes d'habitation et foncière n'ont jamais été acquittées depuis l'achat de ce bien en 2007.

Au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon :

- rénovation et aménagement du bâtiment

- rénovation extérieure de l'immeuble (façades, huisseries…)

- réfection du système de vannage et des pelles du moulin

- désensablement, nettoyage du bief du moulin.

Le présent procès-verbal sera notifié aux propriétaires, titulaires de droits réels et autres intéressés que nous aurons pu localiser. Il sera affiché en mairie et sur la parcelle en bordure de voirie pendant trois mois, sera publié sur le site internet de la Commune et fera l'objet d'une insertion dans le Journal du Centre et Terres de Bourgogne.

A l'issue de six mois à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si les propriétaires ou l'un d'eux n'ont pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, Madame le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le conseil municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la Commune, d'un organisme ou d'un concessionnaire ayant vocation à réaliser une opération d'aménagement prévue par le code de l'urbanisme, en vue, soit de la construction ou de la réhabilitation aux fins d'habitat, soit dans le cadre du projet de revitalisation du centre bourg « LUZY, VILLAGE DU FUTUR », dont l'objectif est de ramener de l'activité, des artisans, des commerces, ou des services dans le cœur de ville.

De quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 6 avril 2018 à douze heures, heure légale, et avons signé.

Fait à LUZY, le 6 avril 2018

Jocelyne GUÉRIN

Vice-Présidente du Conseil Départemental

Maire de LUZY

AL581721463

→ MODIFICATION DE CAPITAL

SARL SECRETS DE PAYSANS

SARL au capital de 15 000 euros
Siège social : 6 Avenue du 8 Mai 1945
58660 Coulanges les Nevers
RCS Nevers 531 542 397

Assemblée Générale Extraordinaire du 12/02/2018: Réduction de capital social de 15 000 euros pour le ramener à 14 250 euros. Ledit acte ayant été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers, le 15.02.2018 en l'absence d'opposition dans le délai imparti, ladite réduction est définitivement réalisée avec effet au 15.03.2018. Assemblée Générale Extraordinaire du 09.04.2018 : _ Augmentation de capital social de 2 250 euros par apport en numéraire et création de parts sociales nouvelles, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées. Ancienne mention : Le capital social est fixé à quinze mille euros (15 000 euros) Nouvelle mention : Le capital social est fixé à Seize mille cinq cents euros (16 500 euros) _ Nomination en qualité de gérante de Mme Valérie LAPORTE, dt « Abon «58290 Maux, pour une durée illimitée à compter du 09.04.2018 en remplacement de Mme Chrystelle LEMAITRE, démissionnaire. Pour avis La Gérance

AL581721472

CAMALEX

EURL au capital de 3000 €
Siège social : 1 avenue du Général de Gaulle,
58000 Nevers
513 568 832 RCS de Nevers

En date du 10/04/2018, l'associé unique a décidé, à compter du même jour, de : - augmenter le capital social pour le passer de 3000 € à 98 000 € par voie d'apport en nature - diminuer le capital de 38 000 € pour le porter à 60 000 € - nommer en qualité de gérant M. MAZZETTA Joël, demeurant 61 rue des Vignes du Sionnet, 58320 Parigny-les-Vaux, en remplacement de Mme MAZZETTA Marie-Claude - modifier la dénomination de la société qui devient : PUBLI-DECOR - modifier l'objet de la société qui devient : peinture en lettre, peintre décorateur, enseignes, signalétique, publicité. - transférer le siège social de la société 3 qui de la Jonction, 58000 Saint-Éloi Mention au RCS de Nevers

AL581721477

→ APPORTS

L'ANNEXE

Société par actions simplifiée
au capital de 38.000 euros
Siège social : Le Bourg
58 230 Moux en Morvan
Société en cours de constitution

Suivant acte sous seing privé en date du 3/4/2018 à Moux en Morvan, M. Pascal MARGALIDA, demeurant 58 230 Moux en Morvan - Bellevue, a fait apport à la Société L'ANNEXE, Société par actions simplifiée au capital de 38.000 euros, dont le siège est situé – 58 230 Moux en Morvan - Le Bourg, d'un fonds de commerce d'Hôtellerie, exploité à 58230 Moux en Morvan – Le Bourg sous le nom commercial L'ANNEXE, immatriculé au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 442 022 653 RCS Nevers.

Les éléments incorporels et corporels dudit fonds et le passif bancaire ont été apportés pour une valeur nette de 38.000 € (Trente-huit mille euros). La date d'entrée en jouissance a été fixée au 3/4/2018. Cet apport a été effectué moyennant l'attribution à M. Pascal MARGALIDA de 380 actions de la Société L'ANNEXE.

La Société deviendra propriétaire du fonds apporté à compter du jour de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés, mais les opérations effectuées depuis le 3/4/2018 concernant l'exploitation dudit fonds, seront réputées faites pour son compte.

Les créanciers de l'apporteur disposent d'un délai de dix jours à compter de la dernière en date des publications légales pour faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis,

AL581721479

→ RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° AL581021120 concernant la SCI DU VAL FLEURI parue le 9 mars 2018 il convenait de lire : le siège est transféré au **39 rue du Pré Morand à MAGNY COURS** au lieu du 37 rue du Pré Morand.

AL581721480

→ CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Etude de Maître
Dominique MARTIN
Notaire à Nevers (58000)
1 rue Saint Martin
CRPCEN n°58002

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Avis est donné de la modification du régime matrimonial par :

Monsieur René Jean GRIVEAU, retraité, et Madame Jacqueline Claire JOSSET, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Nevers (58000) 95 Ter rue des Montapins.

Monsieur est né à Metz (57000) le 30 juillet 1936,

Madame est née à Nevers (58000) le 27 novembre 1935.

Mariés à la mairie de Nevers (58000) le 4 février 1956 sans contrat de mariage.

Modification opérée : adoption du régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Notaire rédacteur de l'acte : Maître Dominique MARTIN.

Date de l'acte : 20 avril 2018.

Les oppositions éventuelles doivent être faites, dans les trois mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès du notaire rédacteur de l'acte à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Pour avis et mention

Maître Dominique MARTIN,

Notaire.

AL581721484

→ MODIFICATION DE STATUTS

EARL COUTEAUDIER CHRISTOPHE

Apponay - Rémilly - 58250 Fours
Au capital social de 64 226,77 euros
RCS Nevers - N° 407 880 590

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 2018, à effet de cette même date, il résulte que la dénomination sociale a été modifiée et devient EARL DU ROUSSEAU, le siège social est transféré à Le Bas de Fours 58250 Fours, que Monsieur Adrien RAULT, demeurant Le Bas de Fours 58250 Fours est nommé cogérant et que le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 7 134,61 euros pour le porter à 71 361,38 euros. Les statuts seront modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Nevers.

Pour avis.

La gérance

AL581721448

EDERIS

SARL au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : Rue des Limes
Parc d'Activités Val de Loire Bât 3
58200 Cosne Cours sur Loire
RCS Nevers 419 866 389

Décision du 09 avril 2018

Objet : Transformation de la société en SAS et réduction du capital

Anciennes mentions :

Forme : SARL

Capital : 15 244,90 euros

Gérant : M. Frédéric FABRE demeurant 6 rue de la Guerlurette 89520 Sainpuits

Nouvelles mentions :

Forme : SAS

Capital : 7 622,45 euros

Sous la condition suspensive d'absence d'opposition. Le délai d'opposition ouvert aux créanciers est de 20 jours à compter du dépôt de la présente publication.

Président : M. Frédéric FABRE demeurant 6 rue de la Guerlurette 89520 Sainpuits

Conditions d'admission aux assemblées générales : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Pour avis

AL581721476

→ CESSION

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date à Nevers (Nièvre) du 14 avril 2018, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Nevers 1 le 16 avril 2018, Dossier 2018 08278, référence 2018 A 00586, la société ENTREPRISE RENARD SARL ayant son siège social 1 bis rue du Ravelin – 58000 Nevers, immatriculée 484 241 161 RCS Nevers, a cédé à la société ENTREPRISE RENARD – B ayant également son siège social 1 bis rue du Ravelin – 58000 Nevers, immatriculée 838 063 279 RCS Nevers, un fonds artisanal et commercial de « plomberie, sanitaire, chauffage, couverture » situé 1 bis rue du Ravelin – 58000 Nevers.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal, hors marchandises, de 80.000 euros s'appliquant aux éléments incorporels pour 20.000 euros, aux matériel et mobilier servant à son exploitation pour 60.000 euros.

L'entrée en jouissance est intervenue le 1er avril 2018.

Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au bureau de la Société

d'Avocat GILBERT MARTIN, 14 rue Georges Dufaud – 58000 Nevers.

Pour unique insertion

AL581721483

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

SCI DE LA GATINE

**Société civile immobilière
au capital de 38.112,25 €
La Gâtine - La Celle sur Loire
58440 Myenne
RCS Nevers 393 099 130**

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 27 mars 2018, il a été constaté le décès de Madame Virginie FOUCHER née GOLEBIEWSKI, anciennement co-gérante, demeurant 32 allée du Rû Fumelier, 77120 Mouroux, et la nomination en qualité d'unique gérante de Madame Maud GOLEBIEWSKI, anciennement co-gérante, demeurant 13 rue des Camélias, 77515 La Celle sur Morin. Mention en sera faite au RCS de Nevers.

AL581721473

LES MESANGES

**SARL au capital de 12000,00 Euros
Camping Les Mésanges,
Lac des Settons, L'Huis-Gaumont,
58230 Montsauche-Les-Settons
834691594 R.C.S. Nevers**

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17/04/2018 il a été pris acte de la nomination de Gérant Monsieur Nicolas FAISANDIER, demeurant Camping Les Mésanges, Lac des Settons, L'Huis-Gaumont, 58230 Montsauche-Les-Settons à compter du 17/04/2018.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

AL581721475

NON DISSOLUTION

SAVEURS DE CHALIGNY

**Société Par Actions Simplifiée
au capital de 10 000.00 €
Siège social : Domaine de Chaligny
58120 Saint-Hilaire-en-Morvan
801 374 679 RCS Nevers**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale du 26 janvier 2018, il résulte que l'assemblée générale extraordinaire a décidé, en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code du commerce, qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis, le représentant légal.

AL581721044

PHILIPPE GONZALES

**Société à responsabilité limitée
au capital de 7 500 euros
Siège social :
25 rue de Courtin - Aubeterre
58000 Saint-Eloi
RCS 478 554 280**

L'assemblée générale extraordinaire du 31/03/2018 suite au rapport de la gérance a décidé qu'il n'y a pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société et prend acte de la nécessité pour la société de régulariser la situation avant le 31/08/2020 conformément aux articles L.223-42 et suivants du code de commerce.

AL581721468

DISSOLUTION LIQUIDATION

CHENILLE ANGELIQUE

**SARL au capital de 500 euros
Siège social
Le Moulin Chazeau
chez sarl cid gestion
58110 Rouy
810726679 RCS Nevers.**

Le 16/3/18, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. Anthony Michel, 2716 route de Châtillon 01290 Saint André d'Huiriat, et fixé le siège de liquidation à l'adresse du liquidateur.

Modification au RCS de Nevers.

AL581721411

OPTIMUM BSD

**SAS au capital de 5000 €
Siège social :
Rive Droite, Lac des Settons,
58230 Montsauche-les-Settons
484 710 652 RCS de Nevers**

L'AGE du 24/04/2018 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour, nommé en qualité de liquidateur Mme DUCHAUSSOY Brigitte, demeurant 19 rue des Druides, 94150 Rungis et fixé le siège de liquidation au siège social. La correspondance est à adresser au 19 rue des Druides, 94150 Rungis.

L'AGO du 24/04/2018 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.

Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

Radiation du RCS de Nevers

AL581721420

GER

**SCI au capital de 152,00 Euros
place de l'église, le bourg,
58370 Larochemillay
388008260 R.C.S. Nevers**

Par décision de L'AGE en date du 14/04/2018 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 14/04/2018, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Christian Godon, 9 rue du Caron, 21220 Gevrey Chambertin et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL581721471

EXOCONSULTING

**Société par Actions Simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège Social : 10, rue de la Chaume du Poirier
La Sangsue - 58180 Marzy
824 871 875 RCS Nevers**

Aux termes de ses décisions du 26/03/2018, l'Associée Unique EXOCORP (815 375 811 RCS Nevers) a décidé la dissolution de la société conformément à l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil.

Les créanciers sociaux disposent d'un droit d'opposition à exercer dans les 30 jours de la présente publication.

Les oppositions devront être présentées devant le Tribunal de Commerce de Nevers.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

AL581721482

SCI LA FERRAUDERIE

**En liquidation
Au capital de 37.959,81 Euros
Siège social : Route de Saint Bonnot
58700 Prémery
RCS Nevers 391 387 446**

Avis de dissolution de société

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2018, enregistrée au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement NEVERS 1, le 17 avril 2018 dossier 2018 08358 référence 2018 N 00256, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 9 avril 2018, et la nomination de Monsieur Georges GONCALVES de MIRANDA en qualité de liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.

ATTENTION, le paragraphe suivant ne s'applique que si la société est réduite à un seul membre au moment de la dissolution

En application du , article 8 2ème alinéa, la société étant réduite à un seul membre, les créanciers disposent d'un délai de trente jours à compter de la présente publication pour former opposition à la dissolution, et ce devant le greffe du Tribunal de commerce de Nevers.

Pour avis

Le liquidateur

AL581721485

BIJOUTERIE PETIT

**Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 106 744,79 euros
Siège : 3 Quai de Loire - 58300 Decize
Siège de liquidation
1 rue des Sorbiers
58300 Saint Léger des Vignes
392 721 395 RCS Nevers**

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGE du 13.12.2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Gilles PETIT, demeurant 1 rue des Sorbiers 58300 Saint Léger des Vignes, pour toute la durée de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 1 rue des Sorbiers - 58300 Saint Léger des Vignes.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Nevers, en annexe au RCS.

Pour avis Le Liquidateur

AL581721488

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA TOURNELLE

**SCI en liquidation
au capital de 4.573,47 €
Siège de liquidation
Moulin de la Tournelle
58430 Arleuf
778 435 040 RCS Nevers**

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 13 avril 2018 au siège de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur, M. Pascal DESBOIS, dt « Courty » – 58120 CHATEAU-CHINON CAMPAGNE.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, P. DESBOIS

AL581721491

**Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 Nevers**

SCI LA GARE

**SCI en liquidation au capital de 2.286,74 €
Siège de liquidation
Moulin de la Tournelle 58430 Arleuf
404 320 210 RCS Nevers**

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale ordinaire réunie le 13 avril 2018 au siège de liquidation, a approuvé le compte définitif de liquidation de la société et donné quitus de son mandat au liquidateur, M. Pascal DESBOIS, dt « Courty » – 58120 CHATEAU-CHINON CAMPAGNE.

Le compte de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur, P. DESBOIS

AL581721492

AVIS DE CONSTITUTION

EARL DOIRET

**Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 100 000 €uros
Siège social : Le Devant
58 250 Saint Seine
En cours d'immatriculation**

Avis de constitution

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2018, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes.

Dénomination sociale : EARL DOIRET

Forme sociale : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, Société Civile.

Siège social : Le Devant 58 250 Saint Seine

Objet social : exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du Code Rural

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 100 000 €uros

Au moyen d'apports en nature.

Associés :

Monsieur Alain DOIRET, né le 7 novembre 1963 à Luzy (58),

Madame Nathalie CHEVASSON épouse DOIRET, née le 19 juillet 1971 à Paris 14ème (75),

Mariés ensemble,

Demeurant ensemble Le Devant 58 250 Saint Seine.

La gérance :

Monsieur Alain DOIRET,

Cession de parts : soumises à l'agrément des co-associés dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire, libre si le groupement comporte deux associés

Les actes d'immatribulation seront déposés au RCS de Nevers.

La Gérance.

AL581721318

**Me Audrey BAILLY
2 Place Planchat
18000 BOURGES**

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé du 19 avril 2018 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : EARL DE LA MOTTE

Forme sociale : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée,

Siège social : La Motte - 58150 Garchy

Objet social : Activités agricoles et toutes opérations annexes ou accessoires

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société

Capital social : 8 000 euros au moyen d'apports en numéraire et en nature

La gérance : M. Samuel HOMAGE, demeurant 3 route de Crillanges - 58400 Varennes les Narcy

Cession de parts : soumises à l'agrément des co-associés dans le cadre d'une assemblée générale extraordinaire.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL581721424

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 18 avril 2018 à Nevers (58), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée

Dénomination : ACQUA è LUCE

Siège Social : 36 Route de Corcelles 58180 Marzy

Objet : Location en meublée non professionnelle

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Capital : 7000 euros

Gérance : Madame Sophie ALLAIX

demeurant à Marzy (58180), 36 Route de Corcelles

La société sera immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour avis,

Le représentant légal

AL581721470

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 25 mars 2018, à Cosne Cours sur Loire. Dénomination : SCI MLGC.

Forme : Société civile immobilière.

Siège social : 9 Allée de Vignelle, 58200 Cosne Cours sur Loire.

: La Société a pour objet : la propriété par voie d'acquisition, d'apport ou autrement ; la gestion, l'exploitation, la location, la mise à disposition, à titre onéreux ou gratuit, à court terme ou à long terme, par bail ou autrement, de tous immeubles ou fractions d'immeuble, bâtis ou non bâtis, biens et droits immobiliers dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque. La prise de participation dans toutes sociétés civiles ayant pour objet la propriété, la gestion et l'exploitation de tous immeubles, biens et droits immobiliers. Elle peut faire toutes opérations se rapportant à cet objet ou contribuant à sa réalisation, pourvu que celles-ci n'aient pas pour effet d'altérer son caractère civil.

Durée de la société : 99 année(s). Capital social fixe : 2000 euros Montant des apports en numéraire : 2000 euros. Gérance : Monsieur Michel LUTIGNIER 9 Allée de Vignelle 58200 Cosne Cours sur Loire.

Gérance : Monsieur Guillaume COUET 10 Impasse du Château 18300 Crezancy en Sancerre.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nevers.

La Gérance

AL581721458

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing privé du 18 avril 2018

Forme : Société à Responsabilité limitée

Dénomination : ETS BUTEAU

Siège social : Decize (Nièvre) – 26 rue de la République

Objet : la vente, réparation, location, installation de télévisions, antennes, radios, hifi électroménagers, vente de cadeaux, électricité générale, sonorisation de spectacles et manifestations de toutes sortes.

Durée : 99 ans

Capital : 10 000 euros

Gérance : Monsieur Damien GARNIER demeurant à Nevers (Nièvre) – 12 boulevard Victor Hugo

Immatriculation : au Registre du Commerce et des Sociétés de Nevers

Pour avis : la gérance.

AL581721478

L'ANNEXE

**Société par actions simplifiée
au capital de 38.000 euros
Siège social : Le Bourg
58 230 Moux en Morvan
Société en cours de constitution**

Avis de constitution

Par acte sous seing privé en date du 3/4/2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'ANNEXE

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 38.000 euros

Siège : Le Bourg – 58230 Moux en Morvan

Objet : Hôtellerie

Durée : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède d'actions

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote

Président : M. MARGALIDA Pascal, demeurant Bellevue – 58230 Moux en Morvan

Immatriculation au RCS de Nevers.

Pour avis,

AL581721481

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 4 avril 2018, il a été

constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : FAMILIAESTODO

Forme : SAS

Capital social : 500 €

Siège social : 72 rue Saint-Symphorien, 58150 Suilly-La-Tour

Objet social : Bar, restaurant, épicerie, jeux, journeaux

Président : Monsieur Philippe MARTINEZ demeurant 6 rue Marcel Labaume,

58150 Pouilly-Sur-Loire

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des

cessions de parts.

Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que

soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL581721487

JIA YAO

Par acte SSP du 11/04/2018, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes.

Dénomination : JIA YAO

Objet social : Restaurant, plats à emporter, rotisserie, grillade, salon de thé, import export de denrées alimentaires, alimentation générale

Siège social : 5 Rue de Nièvre, 58000 Nevers.

Capital : 10 000 €

Durée : 99 ans

Gérance : Mme CAI SU Weixia, demeurant 44 Bd Clichy 75018 Paris.

Immatriculation au RCS de Nevers

AL581721489

YONNE

TRANSFERT DE SIÈGE

SAS SHUTTLE BOOKING INTERNATIONAL

Le 06/03/2018 le président de la SAS SHUTTLE BOOKING INTERNATIONAL 57 r du 14 juillet 77810 Thomery capital 200euros RCS Melun 811410109 transfère le siège au 17 ld Les Grands Thenards 89150 Domats à compter du 22/02/2018 rad Melun Immat RCS sens

AL891721400

AM NUTRITION

**EURL au capital de 1 000,00 Euros
Siège social
16 Rue Paul Bert
89000 Auxerre
RCS : Auxerre 752 425 926**

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 19 Avril 2018, il a été décidé de transférer à compter de ce jour, le siège social de la Société à VILLEFARGEAU (89240) 33 Rue du Manoir.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Madame Amélie MONCEAU

AL891721573

MODIFICATION DE CAPITAL

SCI AMÉNOPHIS

**SCI au capital de 22830 euros
Siège social : 3 rue Paul Desjardins
89230 Pontigny
440 989 184 RCS Auxerre.**

L'AGE du 03/04/2018, a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 22830 euros à 377250 euros.

Dépôt au RCS de Auxerre

AL891721539

LA MAISONNIERE

**SARL au capital de 8 000 euros,
siège social : 1 Route de Beaurepaire,
89113 Charbuy,
431 990 894 RCS Auxerre**

Décision du 09/03/2018 : augmentation de capital social de 3 200 euros, AM : 8 000 euros, NM : 11 200 euros.

Pour avis

AL891721555

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le 16 mars 2018 dans le journal TERRES DE BOURGOGNE concernant la société PONT D'OR. Lire : Aux termes du PV du 30/09/2017 au lieu de 31/08/2017.La clôture de liquidation au 30/09/2017 au lieu du 31/08/2017.

AL891721563

MODIFICATION DE STATUTS

MALAVAL ESPACES VERTS

**Société à responsabilité limitée
Au capital de 20 000,00 euros
Siège social : 19 La Gagetterie -
89500 Cornant
508 825 015 RCS Sens**

Avis de transformation

Aux termes d'une décision en date du 11 février 2018, l'associé unique a décidé de transformer la société à responsabilité limitée en société par actions simplifiée à compter du 11 février 2018. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes : Forme : Ancienne mention : société à responsabilité limitée Nouvelle mention : société par actions simplifiée Administration : Ancienne mention : Monsieur Benjamin MALAVAL, gérant Nouvelle mention : Monsieur Benjamin MALAVAL, président Nouvelle mention : Monsieur Didier MALAVAL, directeur général Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés

Mention sera faite au RCS de Sens Le président

AL891721548

SERDIN PNEUS

**SAS au capital de 250 000 €
Siège Social : 2, rue des Bas Musats
89100 Malay le Grand
323 235 069 RCS Sens**

L'AGE du 30/06/17 a décidé d'ajouter à l'objet social : la réparation et la maintenance de

véhicules.

L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

AL891721549

**ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42**

SELARL PHARMACIE BRISSAUD

**SELARL
au capital de 81.500 €
Siège social :
11 Place de la République
89500 Villeneuve-Sur-Yonne
491 191 623 R.C.S. Sens**

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 04/04/2018, les associés ont décidé de:

- transformer la société en société d'exercice libéral par actions simplifiée. Du fait de cette transformation il a été mis fin au mandat du gérant de Mme Marie-Dominique BRETONNIERE.

- nommer en qualité de président Mme Marie-Dominique BRETONNIERE demeurant 11 Place de la République, 89500 Villeneuve-sur-Yonne.

- nommer en qualité de commissaire aux comptes la SOCIETE D'AUDIT ARNOULD BACOT -S.A.A.B, SAS sise 46 rue Cardinet, 75017 Paris, 418 009 726 RCS Paris.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera portée au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens.

Pour avis.

AL891721550

**SCP François et Guillaume DINET
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy**

GFA DE SAINT-MARC

**Groupement Foncier Agricole
au capital de CENT QUARANTE DEUX MILLE NEUF CENT VINGT EUROS (142.920,00 €),
dont le siège est à Merry sur Yonne (89660)
Ferme de Saint-Marc, identifiée sous
le n° SIREN 344.816.467
RCS d'Auxerre.**

Le 31/01/2018, à la suite d'un acte de cession de part, est nommé seul gérant, Monsieur Bertrand MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE demeurant 40 Rue Cotteau à CHATEL CENSOIR (89660), ancien co-gérant, suite au départ du co-gérant Monsieur Bruno MASSIAS JURIEN DE LA GRAVIERE, démissionnaire à compter du 31/01/2018. Mention en sera faite au RCS d'Auxerre.

AL891721554

SAS DU FEY

**Société par actions simplifiée
Au capital de 5 000,00 euros
Siège social : Château du Fey
89300 Villecien
829 614 627 RCS Sens**

Aux termes d'une délibération en date du 1er mars 2018, l'actionnaire unique : - a ajouté à l'objet social de la société les activités suivantes : l'exploitation de chambres d'hôtes, de gîtes et de tables d'hôtes ; l'hébergement insolite et le commerce de produits régionaux - a modifié la dénomination de la société : LE FEY - a constaté la démission de Mme Sylvie STERNSCHUSS de ses fonctions de présidente, à compter du 1er mars 2018 - a nommé en qualité de président, Monsieur Pierre ANGEL demeurant 131 rue Faubourg Saint Honoré - 75008 Paris, pour une durée illimitée à compter du 1er mars 2018 Pour avis La Présidence.

AL891721559

BRUN & KANEDANIAN
AVOCATS ASSOCIÉS

**CABINET BRUN KANEDANIAN
28 cours Jean Jaurès,
38000 Grenoble**

ACTI PATRIMOINE

**SARL transformée en SAS
au capital de 40 000 €
Siège social : 1 bis place de l'Arquebuse
89000 Auxerre
533 690 152 RCS Auxerre**

Aux termes de décisions constatées dans un PV du 20/03/2018, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital reste fixé à 40 000 €.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions à un tiers à quelque titre que ce soit sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme Elodie HAJJI.

Sous sa nouvelle forme de SAS, la Société est dirigée par :

Président de la société : SARL EMD CONSEILS, au capital de 8 000 €, dont le siège social est à Saint Chaffrey (05330), Place du téléphérique, immatriculée au RCS de GAP sous le n°519 958 664, représentée par sa gérante, Mme Eve-Marie DYON KANEDANIAN.

Pour avis

La Gérance

————

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30/03/2018 sous sa forme en SAS, le Cabinet AUDIT & CONSEIL SENS dont le siège social est à SENS (89100), 1 boulevard des Noyers Pompons,

safer Bourgogne Franche-Comté

➜ AVIS DE LA SAFER

SAFER DE L'YONNE

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

AUXERRE - bois

13 a 36 ca - Sous la tour coulon: AE-57-68

CHAMPLAY - terre et bois-taillis

1 ha 66 a 81 ca - Bois de montholon: AV-6-8-9-10-11-12-13

CHAMVRES - terre

41 a 25 ca - Bras de fer: ZC-80 - La cote neuve: ZC-312

PAROY-SUR-THOLON - terre

10 a 30 ca - La guee: ZC-63

SENAN - bois

78 a 30 ca - Montholon: ZL-52

GRIMAULT

41 ha 09 a 62 ca terre et bois – **les parcelles en nature de terre sont occupées** - Derrieres les granges: ZR-27 - La vallee des fourneaux: B-274-285-287-302-304-308 - Le goulot pellerin: B-390-392-394-396-397-398-399-401-402 ZR-30(A)-30(B)-34 - Le sentier de cours: B-260-262-267-269 - Les brosses: ZS-3(A)-3(B)-22-23-24 - Les cavigres: ZS-5(A)-5(B) - Les fautures: ZV-41 - Les fourneaux: B-311-312-321 - Les lavieres: B-334-335-339(B)-341-343 - Les vaudelles: B-137-142-144-150-152-154-162-175

5 ha 40 a 54 ca - terre et bois – **parcelles libres** Champs du pommier: E-253-260 - Les coinchottes: D-173-175 - Les roches: D-151 - Les roches de valton: D-129-131-132-133-135-136-138-984 - Pre rond: ZX-2

MAILLY-LA-VILLE – terre et bois – parcelles occupées – recherche d'un bailleur

4 ha 97 a 80 ca - Bois des grands champs: A-177 - La coutaule: ZE-71 - Les breaux: ZE-21 - Pre devant: A-386-692- Haut de la vallee de lisig: ZD-7

MAILLY-LE-CHATEAU - terre et bois – parcelles occupées – recherche d'un bailleur

8 ha 01 a 54 ca - Beauvais: D-510 - Crot roti: A-1323-1324 - La croix lican: ZE-22 - Les forets est: ZI-141-144 - Les princesses: A-1181-1188-1189-1214 - Sur vignes poupin: ZE-120p1-120p2 - Val de puiseau est: A-181-382 - La voie neuve: AE-332- Renvers des forets: ZI-15 - Devant la ville: AC-21 - Sur la triere: ZL-90

CHAMPIGNELLES - bois-taillis

30 ha 10 a 90 ca - Grande pature: 231B-94(A)-94(B) - Petite pature: 231XC-3

CHEMILLY-SUR-YONNE - bois-taillis

16 a 67 ca - Les cros chanvins: ZH-105-160

HERY - bois-taillis

14 a 40 ca - La foret ezard: E-1074

SEIGNELAY - terre - fonds occupé en partie

1 ha 94 a 44 ca - Champ nanceau: D-258 - Les coulanges: ZE-52(J)-52(K) - Sur la pature aux boeufs: ZB-8 - Vaucherey: D-51

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 14 mai 2018 à

Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 89002 AUXERRE cedex , Tél.: 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus.

AL891721576

a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, et M. Jean-Luc PAUPERT domicilié 95 rue de Lyon 89200 AVALLON, a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022.

Pour avis

La Présidence

AL891721562

MENUISERIE PROCONCEPT

SASU au capital de 3 000,00 euros
Siège social : 4 Chemin des Vanneries,
89400 Brion
828 640 813 RCS Sens

L'assemblée générale extraordinaire du 23 Mars 2018 a constaté, à compter de ce jour : - l'ajout des activités suivantes : menuiserie et location de machines - le transfert du siège social au 13 Rue du Port du Canal 89400 Migennes.

Pour avis, la présidence.

AL891721564

BORVO TRAITEUR

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 40 000.00
euros
Siège social :
Route de Beaumont
Chemilly Sur Yonne
89250 Seignelay
337 894 794 RCS Auxerre

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 décembre 2017, le capital social a été augmenté d'une somme de DEUX CENT MILLE EUROS (200 000 euros) pour le porter de QUARANTE MILLE EUROS (40 000 euros) à DEUX CENT QUARANTE MILLE EUROS (240 000 euros) par création de QUARANTE SEPT MILLE SIX CENT TREIZE (47 613) actions sociales nouvelles de QUATRE EUROS ET VINGT CENTIMES (4.20 euros) chacune souscrites et libérées par compensation de créances à hauteur de CENT QUATRE VINGT DIX NEUF MILLE TROIS CENT TREIZE EUROS ET QUATRE VINGT DIX CENTIMES (199 313.90 euros) et à hauteur de SIX CENT QUATRE VINGT SIX EUROS ET DIX CENTIMES (686.10 euros) par incorporation de réserves.

Cette même assemblée a décidé de nommer en qualité de directeur général Mr Benjamin RAYMOND, demeurant à BASSOU (89400) 2, Rue des Soupirs.

Pour avis

AL891721565

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

MAISON BALZARETTI ET FILS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 25 Grande Rue Aristide Briand
89200 Avallon
RCS Auxerre 830 061 164

Location-gérance

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 avril 2018 fait à AVALLON, Madame Marie-Laure BALZARETTI, demeurant 25 Grande Rue Aristide Briand 89200 AVALLON a confié à La société MAISON BALZARETTI ET FILS, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est 25 Grand Rue Aristide Briand 89200 Avallon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE, sous le n° 830 061 164, L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de de agence d'expertises d'antiquités, objets d'art, bijoux anciens, achat et vente de métaux précieux, or et argent, numismatique, objets de collection, antiquités, brocante, achat et vente de tous objets mobiliers anciens et d'occasion, estimations en cas de partage et successions, prestations de services de mise en relation et d'intermédiaire en vente, vente à poste fixe et par voie électronique, internet, par correspondance situé à 25 Grande Rue Aristide Briand 89200 Avallon, connu sous le nom de « MAISON BALZARETTI – AGENCE ADEA « ; Pour une durée de un an rétroactivement à compter du 6 juin 2017 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet. Pour unique avis, le locataire-gérant.

AL891721552

S.J.B. Société d'Avocats

BOUCHONS DA ROCHA

Société à responsabilité limitée
au capital de 30 489,80 euros
Siège social
ZI La Saunière Sud
89600 Vergigny
411 601 206 RCS Auxerre

AVIS DE DEMISSION

Aux termes d'une décision en date du 30 mars 2018, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Alvaro Ramiro DA ROCHA de ses fonctions de co-gérant à effet

du 31 mars 2018. Madame Sylvie DA ROCHA et Monsieur Albert DA ROCHA demeurent seuls cogérants.

AL891721572

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

LE REFUGE

Société Civile Immobilière
au capital de 30 489,80 euros
Siège social : Rue de la Compagnie Moreau
ZI Maux de Grange
89500 Villeneuve Sur Yonne
393 890 165 RCS Sens

Avis de dissolution anticipée

L'AGE réunie le 31/03/2018 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires et aux articles 1832 et suivants du Code civil.

Elle a nommée comme liquidateur M Jean-Michel PIOT pour toute la durée de la liquidation avec les pouvoirs les plus étendus suivant la loi et les usages du commerce pour mettre fin aux opérations en cours, réaliser tous les éléments d'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés, en proportion de leurs droits.

Le siège de la liquidation est fixé 31 Rue de Bourgogne 89510 Etigny. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de Sens.

Pour avis

Le Liquidateur

AL891721465

JAG

SARL au capital de 7632 euros
Siège social : 23 rue de l'Eglise
89440 Athie 434 145 553 RCS Auxerre.

L' AGE du 12/04/2018, a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 12/04/2018, nommé en qualité de liquidateur M. GUICHARD Antoine, demeurant Ferme des Batis 51270 Etoges, et fixé le siège de la liquidation au siège social.

Dépôt au RCS de Auxerre.

AL891721532

SARL ALAIN PLESSIET PRESTATION INFORMATIQUE

au capital de 12 195,92 euros
Siège social : 16 bis rue du Château
89140 St Serotin
413 668 823 RCS Sens

Dissolution de société

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/06/2017 et sa mise en liquidation.

L'assemblée générale a nommée comme liquidateur Monsieur François Alain PLESSIET demeurant 4 square de la Grange 72190 St Pavace et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en

cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé à 4 square de la Grange 72190 St Pavace. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du

tribunal de commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur,

AL891721566

PYRAMIDES SARL

Étude Généalogique des
PYRAMIDES SARL
au capital de 20.000 euros
Siège Social : Route de la Belle Epine –
Pimancon – 89500 Dixmont
800 938 326- R.C.S. Sens

Suivant déclaration en date du 15 Avril 2018, l'associé unique la Société Civile ELAURLI au capital de 400 000 euros, Siège Social : 67 à 69, avenue Gambetta – 92400 Courbevoie, R.C.S. Nanterre 524 255 403 a décidé de dissoudre la société Étude Généalogique des PYRAMIDES en application de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil aux conditions fixées par ce texte. Cette dissolution entraîne de plein droit la transmission universelle du patrimoine de la société Étude Généalogique des PYRAMIDES à la société la Société Civile ELAURLI. Les créanciers sociaux pourront exercer leur droit d'opposition pendant un délai de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis auprès de l'associé unique la Société Civile ELAURLI. La présente dissolution ne donnera lieu à aucune procédure de liquidation, la transmission universelle du patrimoine s'opérant à l'expiration du délai d'opposition des créanciers. Pour avis.

AL891721557

SARL ALAIN PLESSIET PRESTATION INFORMATIQUE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16/03/2018, de la SARL ALAIN PLESSIET PRESTATION INFORMATIQUE, Société en liquidation, au capital de 12 195,92 Euros, siège

social : 16 bis rue du Château 89140 ST SEROTIN - 413 668 823 RCS Sens.

Il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Monsieur François Alain PLESSIET, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à

compter du 30/06/2017.

Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens.

Pour avis, le liquidateur

AL891721567

SCI MAATKARE

Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
38 Rue du Charmoy 89210 Bellechaume
Siège de liquidation
38 Rue du Charmoy 89210 Bellechaume
441607975 RCS Sens

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 31 Décembre 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Claude-Rémie BRUEL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal

de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis

Le Liquidateur

AL891721569

SCI MAATKARE

Société civile Immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
38 Rue du Charmoy 89210 Bellechaume
Siège de liquidation
38 Rue du Charmoy 89210 Bellechaume
441607975 RCS Sens

DISSOLUTION ANTICIPEE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 Décembre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Madame Claude-Rémie BRUEL, demeurant Résidence Les Jardins de la Plage A529 - 10 bis Promenade de la Côte Radieuse 66140 CANET EN ROUSSILLON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 38 Rue du Charmoy 89210 BELLECHAUME. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le liquidateur

AL891721571

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée ROLLIN ET FILLE, au capital de 505000 euros, constitué d'apports en numéraire pour 490.18 euros et d'apports en nature pour 50009.82 euros, le siège social est fixé 7 Chemin de la Belle Croix 89530 St Bris le Vineux, ayant pour objet : la culture de la vigne ; l'exercice d'activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle. La gérance est assurée par Mme. Odile ROLLIN demeurant 7 Chemin de la Belle Croix 89530 St Bris le Vineux. Cession de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné à la majorité simple. Immatriculation de la Société au RCS d'Auxerre.

Pour avis

La Gérance

AL891721481

SCP LELIEVRE-GUENIN
Notaires à Avallon

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, le 6 avril 2018, a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : propriété et administration de tous immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine

Dénomination : GFA JPC

Siège social : Saint Germain des Champs (89), 34 Route d'Avallon, Montmardelin

Durée : 99 ans

Capital social : 435 600 EUR

Les apports sont en nature, et en numéraire

Gérants : M. Etienne FEVRE et M. Noël FEVRE

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre

Pour avis

Le Notaire.

AL891721494

GARAGE MIGENNES AUTOMOBILES

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société par actions simplifiée à associé unique dénommée GARAGE MIGENNES AUTOMOBILES au capital de 1000 euros, le siège social est fixé 9 Rue de la Fontaine Pesant 89400 Migennes, ayant pour objet : garage; achat, vente de véhicules automobiles; import-export; dépannage; pose et dépose de pare-brise.

La présidence est assurée par Suat ULAS, demeurant 16 Rue Jean Moulin 89400 Migennes. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. La cession des actions de l'associé unique est libre. Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Immatriculation de la Société au RCS de Sens.

Pour avis

Le Président

AL891721505

AVIS DE CONSTITUTION

Par un acte SSP en date du 15/04/2018 il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: SAS BRETT

Capital: 1000 euros

Siège: 4 Place de Clermont-tonnerre 89160 Ancy-le-franc

Objet: L'exploitation en propriété ou location de toute activité de bar restaurant. Durée: 99 ans

Président: Mme BRETT Isabelle 14 Grande rue 21500 Rougemont Tout actionnaire peut participer aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des associés disposant du droit de vote.

RCS: Auxerre

AL891721542

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 avril 2018, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole.

Dénomination sociale : Scev de la Feuillette.

Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.

Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du code rural. Capital social : 5.000 euros.

Siège social : 33 bis Grande rue - 89310 Annay sur Serein.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Apports en numéraire : 5.000 euros.

Gérant : Mme Julie Picavet, demeurant à Annay sur Serein (Yonne), 33 bis Grande rue.

Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL891721546

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 avril 2018 à Avallon, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : DIDIER AUBRAY
Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique

Objet : . La publication et l'édition de journaux français et étrangers. . La création, l'acquisition et l'exploitation de tous journaux, magazines, revues, périodiques, toute activité de publicité et publication en tous genres. . L'infographie. . L'acquisition et la vente de manuscrits, d'ouvrages littéraires et artistiques pour éditions, revente et publication. . L'acquisition et la vente de droits d'auteurs. . Tous travaux de fabrication, de commercialisation et ventes d'objets publicitaires à des fins promotionnelles et publicitaires. . L'acquisition, l'obtention, la cession et l'exploitation sous toutes ses formes, par voies directes ou indirectes, de tous brevets licences et procédés se rattachant d'une manière quelconque à des objets exploités par la présente société. . L'installation, l'achat, la prise à bail d'imprimerie ou d'établissements industriels pouvant participer à titre quelconque à la mise en œuvre de l'objet social. . L'acquisition, la souscription, l'achat, la vente, la cession, l'échange et la négociation, en général, de toutes obligations, actions, valeurs, bons et autres titres de toutes entreprises ou sociétés, syndicats, consortiums ou autres associations créées ou à créer, françaises ou étrangères, ayant directement des exploitations de même nature que celle qui fait l'objet de la présente société. . La création, l'acquisition, la gérance ou l'exploitation directe ou indirecte de toutes publicités. . La création, la diffusion de publicité audiovisuelle.

Capital social : 7 500,00 euros

Siège social : Hôtel d'Entreprises de l'Avallonnais - ZA La Grande Corvée - 89200 Avallon

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Gérant : M. Didier AUBRAY demeurant 12 route de Chalaux - 58140 Saint-Martin-Du-Puy

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL891721556

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 16/04/2018, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI AVENIR

Capital : 1 000 €

Siège social : 1 rue des lycènes, 89290 AUGY

Objet : l'acquisition, l'administration et la location d'immeubles et de terrains

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'AG des associés

Durée : 99 ans.

Gérant : M. Manuel AZEVEDO DOS SANTOS, 1 rue des lycènes, 89290 AUGY

Co-gérant : Mme Rosa DE FONTES, 1 rue des lycènes, 89290 AUGY

La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.

AL891721558

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Sens du 12/04/2018, il a été **constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :**

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : PLANET'TACOS

Siège : 131 – 133 Rue des Déportés et de la Résistance, 89100 Sens

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 10 000 euros

Objet : Restauration rapide sur place et à emporter - Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Jamal AHIL, demeurant 10 Rue de Chanteprime - 89100 Paron - La Société sera immatriculée au RCS de Sens.

Pour avis - Le Président

AL891721560

CAROLINE FARCY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 Avril 2018 à ESNON, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : CAROLINE FARCY

Forme : Société à Responsabilité Limitée.

Objet : la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières

Capital social : 1.500 euros.

Siège social : 4 Grande Rue - 89210 ESNON.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Mme Caroline FARCY épouse PAULMIER demeurant 4 Grande Rue - 89210 ESNON

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL891721570

Vous êtes abonné au journal

Terres de Bourgogne

Créez votre compte et consultez nos archives



Sondage

50 ans après, comment les Français jugent-ils mai 68 ?

C'est ce qu'a voulu savoir Le Nouveau Magazine Littéraire en confiant à Harris Interactive la réalisation d'un sondage. Résultats.



DR
Un demi-siècle après, les événements de mai 68 sont bien identifiés par une grande majorité de Français.

Un demi-siècle après, les événements de mai 68 sont bien identifiés par les Français puisque 93% affirment en avoir déjà entendu parler. La notoriété de ces événements est quasi universelle parmi les personnes suffisamment âgées pour les avoir vécus mais seuls 61% des 18-34 ans estiment bien connaître mai 68 alors que des 17% des jeunes affirment que cela ne leur évoque rien du tout.
Les Français attribuent plusieurs composantes parallèles à cet épisode historique : remise en cause d'un modèle sociétal dépassé (87%), mouvement étudiant (86 %), mais aussi social (83 %), marquant un tournant dans la vie culturelle française. Par ailleurs, 65 % des Français associent mai 68 à un *«moment de répression violente par les forces de l'ordre»* quand seulement 26% considèrent qu'il s'agissait d'un *«mouvement de délinquance»*.
Rétrospectivement, 79% des personnes interrogées attribuent à mai 68 des conséquences positives pour la société française, quand seulement 17 % des répondants considèrent que ce mouvement a eu, dans l'ensemble, un effet néfaste. Plus généralement, les personnes les plus âgées portent un jugement moins positif que leurs descendants.
En cohérence avec leur regard majoritairement bienveillant à l'égard de mai 68, les Français n'adhèrent que modérément à différentes critiques que l'on peut régulièrement entendre au sujet de ce mouvement : 32% des personnes interrogées sont aujourd'hui d'accord pour dire que mai 68 a détruit l'école républicaine ; 39 % estiment que mai 68 a encouragé l'individualisme au détriment du collectif ; 43% que cela a minimalisé l'importance de la famille dans la société. Seule critique suscitant une adhésion majoritaire : selon 60 % des Français, mai 68 a dégradé la confiance des citoyens envers les responsables politiques.

Des slogans encore prisés

Cinquante ans plus tard, 56 % des Français ont le sentiment que les personnes concernées par mai 68 sont restées plutôt fidèles à leurs idées, quand 37 % estiment au contraire qu'elles s'en sont éloignées. Les personnes les plus âgées ont davantage le sentiment que les acteurs de mai 68 se sont éloignés de leurs idées initiales : c'est le diagnostic porté par 57 % des Français âgées de plus de 75 ans. C'est aussi l'avis de 48 % des *«soixante-huitards»* (65-75 ans), au sein desquels les diplômés du supérieur font davantage le constat d'un éloignement idéologique au fil des années. En revanche, 65 % des jeunes considèrent que les acteurs de mai 68 sont restés fidèles à leurs idées originales.
Les répondants au sondage se sont vus présenter des slogans datant de mai 68. Ils devaient indiquer si chacun d'entre eux leur plaisait ou non. Dans l'ensemble, deux slogans suscitent une réaction largement positive : 79 % se disent aujourd'hui séduits par *«Faites l'amour, pas la guerre»* et 72 % par *«Fermons la télé, ouvrons les yeux»*. À l'inverse, un slogan génère un rejet massif : l'équation CRS = SS déplaît à 74 % des personnes sondées. Dans une moindre mesure, 54 % rejettent aussi *«Quand les parents votent, les enfants trinquent»* et 49 % *«On ne peut pas penser librement à l'ombre d'une chapelle»*.

V. G.

Coin cuisine

Brochettes de veau grillées, pak choï, sauce au fromage bleu et orange (4 pers.)

Brochettes de veau grillées, pak choï, sauce au fromage bleu et orange (pour 4 personnes)

Ingrédients :
600 grammes de qiasi de veau ou de pièces à brochettes (150 g de viande crue par personne),
1 orange,
4 pak choï (chou chinois),
1 botte de cerfeuil,
8 radis rouges,
1 pot de crème au fromage bleu,
Fleur de sel,
Piment d'Espelette en poudre.


Veau de la Pentecôte/Amélie Roche

Réalisation :
Tailler le quasi de veau en cubes et les pak choï en deux, pour avoir le cœur d'un côté et les feuilles de l'autre. Monter les brochettes sur les pics en alternant cubes de veau et cœurs de pak choï préalablement coupés en quatre.

Les assaisonner avec un peu de fleur de sel et les saisir rapidement de tous les côtés au gril ou au barbecue. Laisser reposer au chaud. Pour une cuisson au barbecue, laisser les brochettes 10 minutes près de la fumée : elles dégageront de subtils arômes fumés.

Faire fondre rapidement les feuilles de pak choï dans une poêle avec un filet d'huile d'olive. Prélever le zeste de l'orange et en lever les suprêmes.

Disposer les brochettes sur un lit de feuilles de pak choï et les napper avec la crème au fromage bleu. Ajouter les suprêmes d'oranges crus et saupoudrer d'un peu de zeste. Décorer de pluches de cerfeuil et de fines lamelles de radis rouge. Finir avec une pincée de piment d'Espelette.

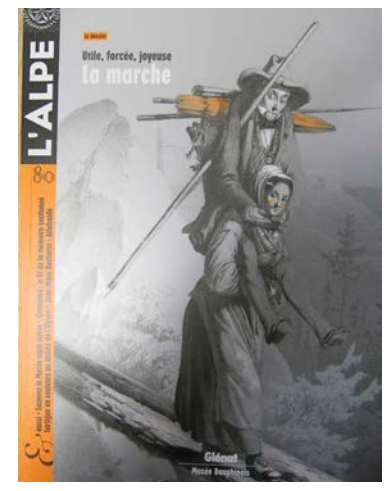
Note : cette recette a été élaborée par le chef Juan Arbelaez.

Coin lecture

La marche sous toutes ses coutures

«Utile, forcée, joyeuse. La marche» est le dossier de la revue L'Alpe n° 80-Avril, Mai, Juin 2018 (www.lalpe.com). La rédaction de L'Alpe présente la marche dans les Alpes en sept approches bien différentes les unes des autres. La base ? Devenue depuis quelques années un loisir de masse avec l'avènement du tourisme, la marche est en fait pratiquée depuis la nuit des temps, et pas forcément pour des questions de plaisir. Sa fonction fut d'abord utilitaire comme le rappelle la première partie de ce dossier de 46 pages abondamment illustré.

Autres manières de voir : la marche à travers on éternel accessoire, le bâton de marche ; le rapport de la marche avec la littérature et les magnifiques pages qu'elle a inspirée à Rousseau, Goethe ou encore Sand ; enfin, un rappel en forme d'humanisme pour dire que les Alpes (comme les montagnes en général, malgré leurs difficultés d'accès) ont toujours été des endroits de passage et d'échanges : croquis d'artistes, témoignages sur des ados migrants qui traversent les Alpes du côté du Briançonnais pour aller à l'école.



Prix : 18 euros

Thierry Michel



PUY-DE-DOME (63)

Paroles de jeunes



ELEVAGE

Installé depuis moins de deux ans, Benjamin Tarrit a participé pour la première fois au SIA avec *Lisbonne*, une jeune vache de 3 ans, sous le regard attentif de son associé Éric Dauphin.

Un premier SIA en or

L'a-t-il seulement imaginé ? A son regard perdu entre les spectateurs et les autres vaches du ring, ébloui par les projecteurs, on devine facilement qu'il l'espérait sans véritablement y croire. Benjamin Tarrit est un tout jeune éleveur de Salers et ce mercredi 28 février, il est sur la plus haute marche du podium du Concours Général Agricole à Paris. De sa main droite, il tient fermement *Lisbonne,* une vache de trois ans. Derrière elle, Éric Dauphin, l'associé et ancien maître d'apprentissage de Benjamin, sourit avec un mélange de fierté et d'humilité. Cette victoire, ici dans la capitale de l'agriculture, est bien plus qu'une simple récompense. Le bassin et les appuis de *Lisbonne* n'illuminent pas seulement son anatomie. Ils mettent également en valeur un nouveau modèle d'élevage porté par ses éleveurs, où l'installation et l'association ne sont plus seulement une histoire familiale.



Éric Dauphin et Benjamin Tarrit sur le podium au SIA 2018 avec Lisbonne, une jeune vache de trois ans née et élevée sur le Gaec. © M.COMTE

Une passion en naissance

Benjamin Tarrit n'est pas issu d'une famille d'agriculteur. Il a découvert le métier au fil du temps et surtout durant sa scolarité à Ambert. *« Je suis un animalier. Le contact avec les animaux me plaît. »* Il intègre alors le Centre de Formation par Apprentissage (CFA) de Marmilhat et rencontre sans le savoir son futur associé Éric Dauphin. À cette heure, l'éleveur de vaches Salers à Job est son maître d'apprentissage. Pendant quatre ans, il lui transmet le virus de la sélection génétique, des concours et de l'élevage. À l'issue de sa formation Benjamin s'en va pourtant voir ailleurs. *« Je voulais travailler dans d'autres fermes pour acquérir de l'expérience et surtout comparer, me faire un avis. »* Il prend alors la route de Palladuc et travaille dans un élevage laitier avec transformation fromagère. Loin d'être conquis par ce type d'élevage, il retourne à la viande et offre ses services à un maquignon. Là encore, la pratique ne lui plaît guère. Certain qu'à ses yeux seul l'élevage allaitant trouve grâce, il reprend la route d'un projet vaguement discuté avec son ancien maître d'apprentissage.

Et pourquoi pas ?

Éric Dauphin n'est pas encore à la veille de la retraite, mais cette question l'interpelle. Passionné par la race Salers et éperdument attaché à son troupeau, il voudrait voir son travail perdurer entre les mains d'un jeune passionné, comme Benjamin. *« Nous nous entendons bien »,* explique ce dernier. *« Ce projet d'association nous est venu naturellement. Mais, il me faillait des terrains, quelque chose à apporter pour la constitution du Gaec. »* Après avoir tenté en vain de reprendre une exploitation à Job, Benjamin se voit proposer par un couple d'éleveurs laitiers retraités, une ferme à Marat, à 12 km de là. Il accepte et loue les bâtiments et plus de 70 ha de terrain. Dans le même temps, il finalise la constitution du Gaec Dauphin-Tarrit. Leur exploitation compte désormais 250 ha et 110 vaches allaitantes de race Salers pures.

A deux, c'est toujours mieux

« Une association c'est comme un mariage. Il faut avoir des affinités, mais surtout les mêmes objectifs. Et puis, c'est Éric qui m'a donné le goût de la génétique. Je respecte beaucoup son expérience. Pour autant, il me laisse prendre mes propres décisions », raconte Benjamin.
Le duo a enchaîné les concours départementaux, régionaux et nationaux en 2017 et 2018. Si le jeune profite du savoir-faire de l'ancien, ce dernier reconnaît profiter de l'enthousiasme de son cadet. *« Je suis connu dans la profession et les concours. En revanche, Benjamin l'est beaucoup moins. Les concours permettent, certes de mettre nos animaux en valeur, mais ils ont aussi l'utilité de faire connaître notre nom et plus seulement Dauphin, mais aussi Tarrit. »* Alors, ils n'ont pas hésité une seconde à candidater pour participer au SIA. D'autant plus qu'ils ont une jeune vache prometteuse, *Lisbonne,* déjà lauréate au concours National à Vichy. Née et élevée sur l'exploitation, elle est un pur produit du Gaec Dauphin-Tarrit. *« C'est Éric qui l'a fait naître, mais moi qui l'ai préparée. C'est comme sur un circuit automobile : l'un prépare, l'autre conduit et les deux sont indissociables »,* raconte Benjamin.

> *« Éric a fait naître Lisbonne et je l'ai préparée. C'est comme sur un circuit automobile : l'un prépare, l'autre conduit et les deux sont indissociables. »*

En route pour Paris

Ce n'est pas la première participation d'Éric au SIA, mais c'est une grande nouveauté pour Benjamin. *« Éric m'a annoncé notre sélection au milieu d'un pré, comme ça, tout simplement pendant qu'on travaillait… J'ai continué à faire ce que je faisais sans trop me rendre compte. »* Mais désormais, au milieu de l'allée des Salers, entre les immenses stands au centre du gigantesque Hall 1, on perçoit une once de stupéfaction sur le visage du jeune. Les visiteurs passent par centaine, par millier même, sans se douter qu'être ici est bien plus qu'un simple acte de présence pour les éleveurs. *« Paris c'est le prestige. Un jeune hors cadre comme moi, rêve difficilement d'être ici deux ans après son installation. Je suis très fier même si ce n'est pas moi qui ai fait le boulot. La qualité de notre troupeau, je la dois à Éric. »* L'humilité de l'éleveur, tout à côté, accuse le coup et il répond au compliment que c'est un travail d'équipe.

Trio gagnant

Moins d'une heure avant le concours, le duo prépare *Lisbonne*. Ensemble ils coiffent leur miss. Il suffit d'un coup d'œil furtif de l'un à l'autre pour que Benjamin donne la brosse à Éric et vice-versa ; le moindre petit détail compte.
Enfin à 16h30, Benjamin conduit sa Salers jusqu'au grand ring suivi par Éric. Les visages se ferment, mais ce mutisme ne suffit pas à cacher une certaine anxiété. Les vaches de trois ans sont les premières à passer et elles ne sont que trois. Le podium est assuré, mais sur quelle marche ? Le juge prend son temps, indifférent aux regards interrogateurs des éleveurs. Puis vient le verdict. *Lisbonne* est lauréate. Benjamin est le premier à lever un poing victorieux et à reprendre sa respiration. L'épreuve est passée. Tous les trois montent sur le podium pour la première fois. À la descente, les deux éleveurs ne réalisent pas encore ce qui vient de se produire ! *« Il faut le temps que ça percute »,* explique Benjamin. Quant à *Lisbonne,* elle semble plus impatiente de rejoindre sa petite étable anonyme au cœur du Livradois où les seuls à lui tâter la croupe seront ses éleveurs. **Mélodie Comte**

J'aime
- L'élevage
- Les concours
- La sélection génétique

Je n'aime pas
- La production laitière

Son exploitation

- Installation et constitution du Gaec Dauphin-Tarrit en 2016
- Deux sites à Job et Marat
- 250 ha de terrain
- 110 vaches allaitantes Salers pures.